

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2013**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 20 décembre 2012.

**I - Pôle Administration générale**

***Juridique, Marchés Publics, Police municipale***

- 1.1 - Approbation du principe d'installation d'un dispositif de vidéoprotection urbaine sur le territoire de La Garenne-Colombes.
- 1.2 - Demande globale de subventions pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune.

***Secrétariat Général***

- 1.3 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**II - Pôle Services Techniques**

***Voirie, Propreté, espaces verts***

- 2.1 - Rapport commun :

- Avenant n° 1 à la convention financière avec le SIPPAREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques NC NUMERICABLE, rue Raymond Ridel, rue Crémieux, rue Jeanne d'Arc (entre la rue Raymond Ridel et la rue Pierre Brossolette), rue Georges (entre la rue du Château et la rue Raymond Ridel), rue Gindre, rue de Plaisance (entre la rue Raymond Ridel et la rue Pierre Brossolette) et rue Sartoris (entre la rue Voltaire et le rond-point Valpaços).
- Avenant n° 1 à la convention financière avec le SIPPAREC relative à l'enfouissement de réseaux propres à la collectivité rue Raymond Ridel, rue Crémieux, rue Jeanne d'Arc (entre la rue Raymond Ridel et la rue Pierre Brossolette), rue Georges (entre la rue du Château et la rue Raymond Ridel), rue Gindre, rue de Plaisance (entre la rue Raymond Ridel et la rue Pierre Brossolette) et rue Sartoris (entre la rue Voltaire et le rond-point Valpaços).

***Urbanisme***

- 2.2 - Acquisition des lots 1, 12 et 13 de la copropriété sise 53, rue de l'Aigle - Locaux actuellement occupés par la police municipale.
- 2.3 - Autorisation donnée à M. le Maire de déposer une demande de permis de démolir sur la parcelle cadastrée section F n° 172.

***Aménagement urbain***

- 2.4 - Rapport commun :

- Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - Résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.
- Approbation du principe de la résolution amiable de la concession d'aménagement conclue entre la commune et la SEM 92, le 20 décembre 2004, en vue de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe.
- Approbation du principe du transfert à la commune des biens immobiliers (terrains bâtis et non bâtis, délaissés) détenus par la SEM 92.
- Approbation du principe du transfert à la commune des volumes à destination publique détenus par la SEM 92.
- Approbation du principe du transfert à la commune des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une ordonnance d'expropriation au nom de la SEM 92 mais pour lesquels le jugement en fixation d'indemnités n'est pas intervenu.
- Approbation du protocole d'accord de résolution amiable de la concession conclue entre la commune et la SEM 92, le 20 décembre 2004, en vue de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe et ses annexes.
- Autorisation donnée à M. le Maire de signer le protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement conclue entre la commune et la SEM 92, le 20 décembre 2004, en vue de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe et d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications d'ordre purement technique.

- 2.5 - Rapport commun :

- Opération d'aménagement des Champs-Philippe - Résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92 le 20 décembre 2004.
- Îlot opérationnel S11-L1.
- Abrogation de la délibération n° DE-280611-091 en date du 28 juin 2011 relative à la vente des parcelles communales de l'îlot S10-L1 et S11-L1 de la ZAC des Champs-Philippe en ce qu'elle a approuvé la cession par la Ville à la SEM 92 des parcelles cadastrées section D n° 119, 120, 121, 122, 123, 126 p, 127 p, 128 p, 129, 130, 131, 134, 136, 141, en vue de leur rétrocession à SNC Marignan Résidences.

- Transfert à la Ville de la promesse de vente, consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences, relative à la cession des parcelles cadastrées section D n° 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 141, 188, 189, 203, 248 et 249 et des droits à construire qui y sont attachés, ainsi qu'à l'acquisition en état futur d'achèvement auprès de SNC Marignan Résidences d'un volume brut de béton fluide en attente.
- Cession par la Ville des parcelles cadastrées section D n° 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 141, 188, 189, 203, 248 et 249 et des droits à construire qui y sont attachés, aux conditions définies par la promesse de vente consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences.
- Acquisition en état futur d'achèvement par la Ville d'un volume brut de béton fluide en attente à destination de crèche publique municipale aux conditions définies par la promesse de vente consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences.
- Approbation des conditions suspensives prévues à la promesse de vente consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences.
- Approbation de l'avenant n° 2 à la promesse de vente consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences.
- Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 2 à la promesse de vente consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences ainsi que l'acte authentique en résultant et tout autre acte y afférent.

### **III - Pôle Ressources**

#### **Finances**

##### 3.1. Rapport commun :

- Création du Budget annexe : ZAC des Champs-Philippe.
- Refacturation des charges de fonctionnement au Budget Annexe.
- Reversement du Budget Annexe ZAC au Budget Principal.
- Vote du Budget Primitif 2013 – Ville.
- Vote du Budget Primitif 2013 - service de l'assainissement.
- Vote du Budget Primitif 2013 de la ZAC des Champs-Philippe.

#### **Ressources Humaines**

- 3.2 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois.

### **IV - Divers**

- 4.1 - Décisions.
- 4.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

#### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à la Mairie, après cette soirée d'hier tardive et bien remplie, au sens propre du terme, pour tout le monde. Je vous souhaite vraiment mes meilleurs vœux – je l'ai fait hier – à vous et à vos proches.

Nous avons un Conseil Municipal important, au cours duquel nous devons accueillir, je parle avec un imparfait, l'expert-comptable Christian Bande, qui est l'expert-comptable qui a été chargé par la SEM 92 et la Ville de La Garenne de conclure les termes financiers de l'accord entre les deux parties. Il aurait intégré le Conseil Municipal pour pouvoir faire un exposé ; on aurait fait une suspension de séance, puisque tout à fait formellement, il faut faire une suspension de séance.

Ce que je vous propose, c'est de commencer le Conseil. Puis, s'il arrive, tant mieux. Éventuellement, je me permettrai, dans ce cas-là, de modifier l'ordre du jour pour lui permettre de ne pas attendre les points finaux et puis pour qu'on puisse parler de ses sujets quand il sera là, c'est-à-dire essentiellement des points à l'ordre du jour qui sont situés à la fin.

S'il arrive à la fin, il prendra la parole à la fin et nous pourrons l'interroger.

Très bien. Je vous donne lecture des délégations de vote : M. Dubois à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix, M. Chaillet à M. Dransart, M. Citerne à M<sup>me</sup> Fradin de Bellabre, M<sup>me</sup> Kalfon à M<sup>me</sup> Thimel, M. Graux à M<sup>me</sup> Vingerling, M. Ballin à M. Zacaropoulos (M. Ballin arrivera peut-être mais tardivement), M. Barraquand à M<sup>me</sup> Lioret, M<sup>lle</sup> Haberah à M. Gizardin, M. Fouliard à M. Macé.

M. Zacaropoulos est candidat à la présidence de séance. Y a-t-il d'autres candidats ? Je considère qu'il n'y en a pas.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 20 décembre 2012.**

#### **M. le Maire**

Avez-vous des remarques sur le PV de la dernière fois ? Pas de remarques ? On peut l'adopter ? Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Que des votes pour ? Je vous remercie.

Le premier point, Mesdames et Messieurs...

Plus exactement, avant le premier point, je voudrais que nous rendions hommage à une personnalité, qui n'était pas membre du Conseil Municipal, mais que vous connaissiez tous puisqu'il était membre en particulier de la CCSPL : il s'agit de Michel Naud. Vous savez que Michel Naud, qui était architecte, qui était Garennois, était aussi le délégué local de l'Association des Paralysés de France (l'APF) et était un homme de projets, toujours allant pour toute nouveauté, prêt à se dévouer à la cause commune, toujours disposé à donner un conseil dans la bonne humeur, avec un humour décapant.

Malheureusement, j'utilise l'imparfait parce que Michel Naud, peut-être certains d'entre vous l'ignorent encore, nous a quittés il y a quelques jours, juste avant les fêtes. Il avait participé au repas au Pavillon Dauphine, souvenez-vous, il était là et, d'ailleurs très enjoué, il avait expliqué à tout le monde tous les projets de La Garenne-Colombes, comment il fallait faire pour l'adaptation aux handicapés. Enfin, c'était un homme délicieux que nous regrettons évidemment déjà.

Au nom de Michel Naud, Mesdames et Messieurs, et puis pour lui rendre hommage, parce que c'était un homme bien et un ami, je vous propose de respecter une minute de silence.

*(L'assemblée se lève et respecte une minute de silence en mémoire de M. Michel Naud.)*

Je vous remercie.

## **I - Pôle Administration générale**

### **Juridique, Marchés Publics, Police municipale**

#### **1.1 - Approbation du principe d'installation d'un dispositif de vidéoprotection urbaine sur le territoire de La Garenne-Colombes.**

##### **M. le Maire**

C'est le projet dont nous avons parlé maintes et maintes fois dans le passé, qui a été également envisagé en commission, qui est celui de la mise en place d'une vidéoprotection.

Vous avez reçu le dossier. Sur les conclusions du bureau d'études, il faudrait un total de 45 caméras mobiles de type dôme, à haute définition, pour couvrir non pas l'ensemble du territoire, cela n'a pas de sens, mais en tout cas, les points les plus importants. Nous étions partis, je parle sous le contrôle de M. Gizardin, sur, en réalité, tous les lieux où il y avait du monde, c'est-à-dire les zones commerçantes en particulier, les zones de sortie d'équipements collectifs, les zones où il y avait aussi des enfants, c'est-à-dire sorties d'écoles, de crèches. Bref, ce sont les zones les plus importantes de La Garenne-Colombes ainsi que certains carrefours importants.

Avez-vous, sur cette délibération, des questions à poser à M. Gizardin ? Pas de questions à poser à M. Gizardin ?

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

##### **M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais, tout d'abord, par rapport à cette délibération qui, je le rappelle, concerne uniquement le principe d'installation d'un dispositif de vidéoprotection urbaine sur le territoire de notre ville, faire part que nous avons adopté le principe de lancer un diagnostic sur cette question, qu'il a été rendu et que, ce soir, vous nous proposez une mise en application.

Sur le principe que vous nous proposez, d'installer un dispositif de vidéoprotection, il me semble indispensable de rappeler que la sécurité est un des premiers droits de nos concitoyens et que, de ce fait, nous devons tout faire pour permettre son application. La vidéoprotection rentre dans ce cadre et est un des moyens, mais je dis bien « un des moyens » possibles par rapport à assurer ce droit. D'autant plus que, quand vous nous proposez de mettre des vidéoprotectons par rapport aux bâtiments publics, nous ne pouvons qu'approuver ce dispositif.

Donc, ce soir, nous approuverons cette délibération qui concerne donc la mise en place du principe d'une installation d'un système de vidéoprotection sur notre ville.

##### **M. le Maire**

Très bien. Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce projet municipal d'installation de vidéoprotection ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

##### **M. Conway**

Mes chers collègues, bonsoir.

Monsieur le Maire, bonsoir.

En propos liminaire, je voudrais préciser que nous nous attachons à adopter une approche avant tout pragmatique et réaliste, sans aucun *a priori*, et qui doit nous aider à proposer les meilleures solutions pour préserver la tranquillité et la sécurité des Garennois.

Si un dispositif de vidéoprotection dans le cadre d'une approche réfléchie et basé sur un diagnostic approfondi peut nous permettre d'y parvenir, tout en préservant la vie privée de nos concitoyens, alors, je n'hésiterai pas à le soutenir.

La première étape, c'est : disposons-nous d'un diagnostic précis et approfondi de la délinquance à La Garenne-Colombes ?

Nous avons suivi avec un fort intérêt les échanges du CLSPD, l'organe que nous appelions de nos vœux dès le début de ce mandat et qui s'est enfin réuni en juillet dernier. Nous avons également pris connaissance du Diagnostic Local de Sécurité qui reprend d'ailleurs, à quelques exceptions près, le contenu établi dans le PV de cette réunion de juillet.

Vous permettrez quelques remarques sur ces documents qui tiennent lieu pour l'instant de photographie de la délinquance à La Garenne-Colombes.

Je tiens à souligner que le PV du CLSPD reporte des informations plus récentes en comparant les chiffres de la délinquance du premier semestre 2012 *versus* 2011. C'est un petit peu dommage que le DLS, donc le Diagnostic Local de Sécurité, ne reprenne pas les derniers chiffres en date ; il ne reporte que l'état de la délinquance de 2008 à 2011.

En effet, ils ne sont pas exactement similaires. Sans rentrer dans les détails, il s'avère, selon les derniers chiffres établis dans le PV et transmis par le commandant de police, que, bien que La Garenne-Colombes connaisse une délinquance relativement modeste au regard d'autres communes du 92, la tendance semble être légèrement à la hausse avec trois évolutions marquées concernant trois phénomènes :

- une augmentation des vols avec violence, essentiellement due à des vols de téléphone portable et des vols à l'arrachée,
- une légère augmentation des cambriolages, délits perpétrés avec toujours plus de dextérité et de manière étudiée, y compris dans les résidences qu'on pourrait penser sécurisées par des digicodes et des sas à double code,
- troisièmement, l'implication de plus en plus importante de mineurs dans ces faits de délinquance, avec notamment des attroupements dans quelques halls d'immeubles.

Répondre à ces trois évolutions nouvelles et non apparentes sur la période 2008-2011 – je vous renvoie au Diagnostic Local de Sécurité qui ne les mentionne pas – nécessite une mobilisation accrue des services de police, de par leur rôle prépondérant en termes de prévention et de dissuasion, et pourrait justifier une approche spécifique *via* la vidéoprotection.

Toutefois, nous regrettons que les échanges du CLSPD se limitent simplement à une présentation de chacun des membres présents et des initiatives qu'ils peuvent mener, aussi intéressantes et pertinentes soient-elles. Certes, cet échange d'informations est nécessaire mais il constitue vraiment le minimum de ce que l'on peut attendre d'un tel outil.

La dimension opérationnelle débouchant sur une analyse concrète et précise des points chauds de délinquance à La Garenne-Colombes et de leur localisation devait être un des objectifs concrets de cette institution. On ne peut se limiter à l'identification de zones turbulentes avec des jeunes commettant des incivilités au niveau – je cite – « de la résidence X pour des logements de tel secteur ». Il nous faut des éléments statistiques objectifs et croisés avec la localisation des actes perpétrés.

Simple suggestion dont le CLSPD pourrait se saisir : ne peut-on pas, sur la base des plaintes enregistrées par la police nationale au cours du premier semestre 2012, *via* le premier semestre 2011, établir une cartographie des plaintes en classant par catégorie : vols avec violence et leur localisation, cambriolages et leur localisation ?

Ce diagnostic, sur la base de données anonymes, pourrait nous aider à établir une véritable photographie de la répartition des faits de délinquance sur le territoire de La Garenne-Colombes. Ceci constituerait certainement un outil d'aide à la décision, pour adopter les mesures nécessaires nous permettant de répondre aux évolutions évoquées ci-dessus.

Je note, à ce jour, que dans le DLS ou le PV, il n'y a pas eu ce type de diagnostic réalisé.

Pourquoi cette analyse serait-elle pertinente ? Si nous constatons que 80 % des cambriolages se localisent sur des résidences privées, positionnées par exemple à La Garenne-Colombes Nord, il serait dommage de ne pas en tenir compte et de constater *a posteriori* que la solution proposée ne tient pas compte de la réalité du terrain. De même, si, dans le futur, cette délinquance se déplaçait dans des zones non pourvues de caméras, on aurait un outil pour le constater et éventuellement y remédier.

La police nationale, bien sûr, détient ces données et peut éventuellement les fournir, même de manière tronquée. Seuls la date, le lieu et la qualification nous intéressent, notamment dans l'optique de localiser les caméras.

Je rappelle que nous avons voté en février 2012 la création d'un poste de coordinateur pour les CLSPD. Il est certain que ce travail de cartographie et de traitement des données anonymes est plus que nécessaire. Nous attendons fortement cette dimension opérationnelle de coordination entre les services de police nationale, de police municipale et de toute autre instance, pour aboutir à un diagnostic approfondi de la réalité de la délinquance à La Garenne-Colombes. Nous ne pouvons nous limiter à une présentation de l'activité de chacun sans véritable synergie et échange de valeur ajoutée entre les services, et ce, avec des résultats et livrables concrets.

Cette cartographie avec localisation des faits est un livrable qui pourrait mener le groupe de travail issu du CLSPD, et ce, dans des délais très rapides. Cela permettrait à la Ville d'établir son dispositif de vidéoprotection dans les meilleures conditions.

Maintenant, pour ce qui est du projet de vidéoprotection lui-même, il y a des zones d'ombres qui sont trop nombreuses.

En effet, il y a de nombreuses zones d'ombre que je ne peux laisser passer, au regard du coût important que ce dispositif constitue. Je vous rappelle qu'en situation de crise et de budgets contraints, même si le FIPD et le Conseil général pourraient y contribuer de manière importante, il est de mon devoir d'être particulièrement exigeant sur la définition du périmètre de ce projet.

Tout d'abord, je souhaite évoquer les objectifs poursuivis par ce projet. Ils sont au nombre de cinq :

- dissuader par la présence d'une surveillance visible,
- surveiller les grands axes routiers,
- constater les infractions aux règles de circulation,
- prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens,
- protéger les établissements scolaires, bâtiments et installations publiques.

Je viens de citer mot pour mot les objectifs que vous avez mentionnés dans le rapport.

Je pense que ces objectifs font certainement l'unanimité. On ne peut être que d'accord, en tout cas à ce stade.

Le souci, hormis le manque de diagnostic cartographié de la délinquance, vient de la solution que vous proposez.

Il est évoqué un dispositif de 45 caméras HD couvrant les points les plus critiques : établissements scolaires, zones commerçantes, gares. Ce qui est préoccupant, c'est que vous ne précisez à aucun moment, sauf erreur de ma part, si ce dispositif comporte, oui ou non, un Centre de Supervision Urbain (CSU), comme peuvent en disposer des villes comme Courbevoie et Levallois.

La logique de la vidéoprotection n'est pas la même si le projet comporte ce CSU et le coût associé également.

Pour faire vite, une simple vidéoprotection à usage différé des images et sans supervision humaine en temps réel contribue au mieux à l'élucidation des faits de délinquance. Concrètement, 99,90 % des images ne seront jamais visionnées ou utilisées. C'est uniquement dans l'optique d'un événement que la police nationale contactera la Mairie pour consulter les données stockées.

Il est évident que, dans cette configuration, la promesse de protéger les établissements scolaires, de surveiller les grands axes routiers ne tient pas la route.

Un projet dont la configuration n'est pas recommandée.

Je tiens à vous alerter que ce type de configuration, sans CSU, ne bénéficie pas de la meilleure participation du FIPD. Je cite le préfet lui-même dans sa note de cadrage : « *Les aides du FIPD privilégieront les projets les plus aboutis qui, loin de reposer sur la seule technique, intègrent véritablement la vidéoprotection parmi un ensemble organisationnel cohérent et associant la présence humaine au service de la sécurisation des espaces publics.* » Si votre projet ne comporte pas de CSU, comme semble l'indiquer le rapport du bureau d'études et contrairement à ses recommandations, vous vous doutez bien que vous ne disposerez pas non plus d'une subvention maximale.

Donc, au-delà du financement, ce sont les objectifs, que vous mettez en avant dans votre prestation, qui ne seraient simplement pas atteints. Comment promettre aux Garennois les bénéfices d'une vidéoprotection sans s'assurer que les objectifs seront atteints ? Le dispositif proposé avec un simple stockage des images pendant quinze jours ne les atteint certainement pas.

Je tiens d'ailleurs à vous alerter sur les expériences délicates de certaines communes auxquelles il a été promis une capacité de stockage de quinze jours des images avec, dans la réalité, des résultats proches de cinq à six jours. Le temps que la police nationale fasse la requête auprès des services concernés, les images étaient écrasées. Je ne voudrais pas que nous arrivions à une telle situation où le système non seulement ne répond pas aux objectifs mais ne délivre même pas le minimum auquel nous pourrions accéder, et ce, pour un coût initial mentionné de 1,4 million d'euros, sans compter les coûts de maintenance et les abonnements à ErDF pour alimenter les caméras.

L'utilisation de la vidéo peut être un outil complémentaire pertinent, en l'incluant dans un dispositif global permettant aux forces de l'ordre d'agir en temps réel, mais ce n'est manifestement pas l'option retenue.

En conséquence, je voudrais simplement que vous clarifiiez votre position, à savoir : maintenez-vous les objectifs que vous assignez à ce projet ? Auquel cas, il est nécessaire de revoir la solution que vous proposez. Ou bien vous conservez le dispositif minimal, mais je vous demande, dans ces conditions, de revoir de manière adaptée vos objectifs. Vous ne pouvez promettre les bénéfices que vous évoquez alors que votre solution ne contribue qu'à l'élucidation des faits de délinquance et ne les prévient ni ne les dissuade.

Enfin, au regard du coût de 1,4 million d'euros et des coûts annuels de fonctionnement que cela génère, il est légitime de s'interroger sur le retour sur investissement d'un tel objectif. La mise en place d'indicateurs (impacts sur le taux d'élucidation, nombre de flagrants délits) et d'une évaluation très stricte de tout dispositif dans la configuration retenue est également nécessaire. À aucun moment, nous n'avons d'information de votre part sur une démarche méthodologique permettant une évaluation de votre dispositif. À budget contraint, il est d'autant plus légitime d'être exigeant sur ces aspects.

Je vous remercie d'apporter les clarifications nécessaires sur l'ensemble de ces points.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques, après l'intervention de M. Conway ?

Monsieur Gizardin, voulez-vous prendre la parole et répondre ?

#### **M. Gizardin**

Bonsoir, mes chers collègues.

Monsieur Conway, dans le premier point, vous parlez des statistiques qui ont été prises en référence dans cette étude.

Je vous rappelle tout simplement que l'on se base sur « l'état 4001 », qui est l'état du ministère de l'Intérieur et que l'état 4001, jusqu'à preuve du contraire, n'est édité qu'au mois de mars de l'année d'après ou au mois d'avril de l'année d'après. À l'heure actuelle, on ne pouvait que prendre les chiffres de 2011 et de 2010, voire de 2008. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose : sur la cartographie de la délinquance, il est évident que cet état 4001, il est fait par rapport à des plaintes qui sont déposées et ce ne sont pas que les plaintes de la circonscription. Cela peut être des plaintes de faits qui ont eu lieu ailleurs.

Donc, on ne pouvait pas, en partant des chiffres de l'état 4001, faire une cartographie fidèle de la délinquance. Il fallait et... comment dire ? À chaque occasion, à chaque plainte, elle est enregistrée informatiquement et il est évident qu'elle n'est pas analysée sur le plan de l'adresse sur le site personnel, elle est analysée de façon quantitative.

Le problème que nous avons eu sur la cartographie, c'est qu'il a fallu faire un état au fur et à mesure depuis... je pense qu'on a commencé au mois de septembre. Si je dis une bêtise, M. Sammut va m'arrêter ! On a commencé au mois de septembre, pour avoir les faits... la commission... comment dire... la commission des faits, l'endroit de commission des faits, le lieu de commission des

faits. Ce qui veut dire qu'à l'heure actuelle, on n'a pas, pour l'instant, une période qui est importante et qui peut donner une image très fidèle de ce qu'il se passe à La Garenne-Colombes parce que, sur un délai très court, on ne peut pas dire que c'est fidèle à la réalité.

En tout cas, sur la méthodologie, on a fait comme partout, on n'a rien inventé du tout. La Garenne-Colombes s'insère dans des dispositifs complètement éprouvés et on a pris comme base toutes les zones qui sont vidéosurveillées, qu'on peut appeler des zones sensibles. Qu'est-ce que c'est que les zones sensibles ? Ce sont, d'une part, les zones où il y a de l'activité et où il y a des risques d'agression. Cela veut dire qu'effectivement, les zones qui sont partout choisies, et il n'y a pas qu'à La Garenne-Colombes, ce sont les abords des établissements scolaires, ce sont les zones commerçantes. Ça, ce sont les zones de commission des faits avec les grands axes.

Ensuite, qu'est-ce qu'on fait pour avoir un dispositif cohérent de façon opérationnelle ? On va, entre guillemets, « boucler la ville », c'est-à-dire qu'on va faire les sorties de ville, les grands axes, pour voir quoi ? Pour voir les itinéraires de fuite. Ça, ce sont les principes généraux qu'on applique à la vidéoprotection.

Sur la méthodologie et sur la cartographie, je pense vous avoir répondu.

Il est évident que nous sommes en rapport constant avec la police nationale, que, justement, vous parlez du poste de coordonnateur CLSPD : c'est cette personne qui s'occupe et qui a fait un travail formidable depuis qu'elle est là. Elle a fait un travail extraordinaire, d'une précision remarquable et elle est en train d'établir cette cartographie ; mais on veut aller jusqu'au... comment dire... au maximum dans la durée pour avoir un reflet qui soit exact et plus fidèle à la réalité.

Ceci dit, vous parliez ensuite du CSU et de la création d'un CSU. Lors de l'assemblée plénière du CLSPD, M. le Maire a demandé que notre vidéoprotection soit sur une architecture qui aille sur un enregistrement avec un dépôt police nationale. Ça, c'est une phase.

On a indiqué en groupe de travail de CLSPD que cette phase ferait l'objet d'un bilan et que, ensuite, évidemment, la décision, je ne sais pas ce qu'elle sera, sera prise ou non de faire un CSU ou non.

Il faut savoir quand même que, si on veut être un peu lucide, la création d'un CSU s'accompagne de l'évolution de notre structure de police municipale, avec toutes les implications budgétaires que cela implique. Tout cela ne se fera pas d'un jour à l'autre et ne se fera pas sur un mois. Cela se fera sur une observation et sur des critères qui permettront de dire si vraiment on en a besoin, si, dans les années à venir, on est obligé d'évoluer.

Enfin, sur la pertinence de la vidéoprotection, juste un petit rappel que j'avais énoncé en CLSPD, au groupe : La Garenne-Colombes est la seule commune à l'heure actuelle qui n'a pas la vidéoprotection. Toutes les communes limitrophes l'ont, à ma connaissance. Bois-Colombes l'a, Colombes l'a, Courbevoie l'a.

**M<sup>lle</sup> Naturel et M. Macé**

Nanterre, non.

**M. Gizardin**

Nanterre, non, mais je veux dire... bon, OK !

Mais on ne peut pas rester dans cette configuration et c'est vrai que c'est un outil qui permet de faire une bonne prévention.

Je pense que je vous ai répondu sur pas mal de points. Qu'est-ce que je peux vous... ?

Sur la subvention du FIPD, je suis un peu étonné de ce que vous nous dites, vraiment étonné. Je ne sais pas, je parle sous le contrôle du Directeur général des services. Vraiment, je suis un peu étonné qu'on puisse nous...

**M. Conway**

Non, c'est en gras en bas de la page.

*(M. Conway remet un document à M. Gizardin qui en prend connaissance.)*

**M. le Maire**

Monsieur Gizardin, vous avez terminé ou pas ?

**M. Gizardin**

Oui, alors, en fait, notre projet est cohérent parce que la présence humaine sera... comment dire... par nature, assurée par la police nationale, qu'il y aura un dépôt police nationale. Cela veut dire que les caméras seront vues quand même en direct. Je ne dis pas que ce sera le même travail qu'un CSU, mais je veux dire qu'elles seront vues en direct. Il y aura un dépôt des caméras au centre... comment dire...

**M. Conway**

Je ne l'ai pas vu dans le rapport.

**M. Gizardin**

Si, si, regardez bien !

Regardez bien : il y a la délocalisation au commissariat et c'est cela qui nous permettra, dans un premier temps, d'avoir une présence humaine, justement pour peut-être aussi avoir un bon bilan de notre première phase d'installation.

Voilà !

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Gizardin.

Mes amis, l'affaire est la suivante : les villes voisines s'équipent de vidéosurveillance.

Deuxièmement, la vidéosurveillance a montré son efficacité en matière de prévention de la délinquance et de résolution d'un certain nombre de faits. Cela a été montré ailleurs et on ne va pas réinventer ce qui a été montré ailleurs.

Troisièmement, la question est de savoir... La question clé aujourd'hui est de savoir si nous mettons ou pas un centre de surveillance, un CSU. Si on met le centre de surveillance, il faut le construire, le sécuriser et évidemment, bien sûr, en supporter les coûts de fonctionnement, puisqu'il faut, par définition, quelqu'un en permanence devant.

Donc, il y a deux hypothèses. En réalité, il y en a trois.

La première hypothèse, c'est sans CSU. On stocke les images et s'il y a une plainte, la police et le juge ont accès aux bandes et peuvent aller demander à chercher la bande et la visualiser, avec un débat qui est de savoir si on garde la bande sept jours, quinze jours, trois semaines, un mois. Le procureur de la République nous a expliqué que quinze jours étaient suffisants mais qu'on pouvait monter à un mois. Après, c'est une solution technique. Quand on demande quinze jours ou un mois, ce n'est qu'un problème de capacité de stockage. C'est un problème de détail technique mais cela reste un point de détail.

Deuxième hypothèse : on crée un CSU, c'est-à-dire que les images sont en permanence regardées par quelqu'un dont c'est la seule tâche, qui est devant ses caméras en permanence. Là, cela signifie que vous avez tout le temps quelqu'un devant et cela nécessite d'avoir le CSU lui-même, équipé, sécurisé avec quelqu'un dedans. C'est un coût de fonctionnement important. Voilà, c'est le coût de la personne et du fonctionnement de celui-ci, sachant que l'audit a bien montré que le local actuel de police municipale n'était pas du tout conforme et adapté à l'usage d'un CSU, ce qui signifie qu'il faudra en trouver un, l'acheter, etc.

Et puis, il y a une hypothèse intermédiaire, que nous vous soumettons et que nous envisageons, avec Jean-François Gizardin, de soumettre dans l'appel d'offres : c'est d'installer un système de vidéosurveillance qui aura à la fois la propriété de stocker ces images, d'être à la disposition de la justice et de la police, et, en même temps, un dépôt permanent, donc en direct, au commissariat de La Garenne-Colombes. Puisque nous avons un commissariat de police de plein exercice, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, autant s'en servir comme CSU. Cela n'a pas tous les avantages du CSU, parce que le gardien de la paix qui sera devant aura évidemment d'autres tâches, mais cela aura plus d'avantages qu'un système pur de stockage et cela a aussi des avantages supérieurs au CSU dans certains domaines : c'est que la police nationale a la capacité de zoomer, de tourner l'image dès qu'un appel serait fait, pour observer ce qu'il se passe et éventuellement déclencher les secours directement, sans que nous ayons nous-mêmes à les appeler pour qu'ils déclenchent les secours.

Cette situation intermédiaire est une situation qui est efficace, selon les dires des spécialistes, est évidemment moins coûteuse que de créer un CSU et, enfin, je veux le dire, peut n'être qu'une première étape si, quelques mois ou quelques années après, nous décidons ou d'étendre le système ou de le doter d'un CSU, est une étape intermédiaire éventuellement vers la création de ce CSU qui reste, pour le coup, toujours possible.

Voilà, c'est l'hypothèse que nous vous faisons, que nous vous soumettons : c'est qu'à l'issue de ce travail que vous avez tous lu, vous pourrez observer que nous allons donc lancer un appel d'offres sur la base de caméras et sur la base de capacités de stockage et d'un dépôt permanent vers le commissariat de police de La Garenne-Colombes.

Très bien. Je vous propose de passer au vote sur cet élément-là.

Dernier point, pardon, sur la cartographie : objectivement, nous connaissons tous La Garenne-Colombes, imaginer qu'il y a une cartographie qui donne des résultats positifs signifierait quoi en pratique ? Signifierait qu'il y aurait à La Garenne-Colombes des quartiers criminogènes plus qu'ailleurs. Or, vous savez très bien que la délinquance de La Garenne-Colombes, sur la base de cambriolages ou de vols de biens, c'est une délinquance de passage, de gens qui passent, qui entrent, qui volent. Le territoire, malheureusement, est ainsi visité par les cambrioleurs d'une manière homogène. Il n'y a pas de zone particulièrement criminogène.

Ce n'est pas la situation... et il ne faut pas comparer La Garenne-Colombes à d'autres villes, j'ai entendu ce que vous disiez, Monsieur Conway, mais votre discours aurait été très bien dans des villes plus grandes, avec des quartiers identifiés comme étant criminogènes.

À La Garenne-Colombes, ce n'est pas le cas, il n'y a pas une zone où on sait qu'on va se faire cambrioler et une zone où on sait qu'on ne va pas se faire cambrioler. C'est vrai que certaines villes ont des quartiers, entre guillemets, « à risque ». Ce n'est pas notre cas à La Garenne-Colombes, nous avons une certaine homogénéité des choses, donc il ne faut pas aussi trop en faire sur l'affaire de la cartographie. Cartographie signifie qu'il y a des zones à risque.

Vous habitez tous dans La Garenne-Colombes, vous couvrez tous... tous les gens qui sont là au Conseil Municipal couvrent le territoire entier de La Garenne-Colombes. Est-ce qu'il y en a un qui croit qu'il vit dans un quartier criminogène ? Objectivement, non.

Il faut quand même relativiser les choses.

Bien. Pas de questions ?

Bien, nous passons au vote. Qui est contre ? Une voix contre, très bien !

**M. Conway**

Je donne une explication maintenant ?

*(Protestations.)*

**M. le Maire**

Vous avez donné un quart d'heure d'explication de vote.

**M. Conway**

C'est deux lignes.

**M. le Maire**

Alors, allez-y, donnez-le avant ! Allez-y, c'est vrai que ce n'était pas très clair, on ne savait pas si vous alliez voter pour ou contre !

**M. Conway**

Vous persistez dans un dispositif sans supervision humaine, quoi que vous en disiez, ...

**M. le Maire**

Mais non !

**M. Conway.**- ... et sans intégration organisationnelle avec les services de police municipaux et nationaux, donc ce projet est trop incohérent, en l'état des éléments qui nous sont présentés, et en contre-indications substantielles avec les recommandations du préfet et du bureau d'études.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Honnêtement, Monsieur Conway, je crois que, pour préparer le Conseil Municipal, c'est bien que vous le prépariez et que vous ayez vos papiers à lire, mais quand je vous donne une information, modifiez le papier que vous avez à lire !

Je viens de vous expliquer, justement, que nous nous déportons sur la police nationale et que nous étions en train de travailler avec la police nationale. Et vous nous lisez le papier en disant : « Non, je ne veux pas parce qu'il n'y a pas de collaboration avec la police nationale. » Votre papier, il faut l'actualiser en fonction de ce qu'on vous dit. N'arrivez pas avec votre truc à lire ! Franchement !

Bon, alors, vous êtes contre. Un contre.

**M. Conway**

Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais si vous voulez, quand vous dites : « il n'y a pas de zones criminogènes, ce n'est pas la peine de faire une cartographie », c'est l'inverse. Il faut faire une cartographie pour dire : « Effectivement, il n'y a pas de zones criminogènes. »

**M. le Maire**

Très bien ! Merci, Monsieur Conway.

Très bien. Donc, une voix contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie : 34.

Merci, Monsieur Gizardin.

## **1.2 - Demande globale de subventions pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune.**

**M. le Maire**

Ensuite, Monsieur Gizardin, vous allez demander de l'argent : demande globale de subventions pour l'installation du système en question.

Je vous rappelle que le bureau d'études a estimé que l'installation dudit dispositif, c'est 1,4 million d'euros. On verra l'appel d'offres, bien sûr.

Et le FIPD peut subventionner la réalisation pour un taux de 20 à 50 %.

Donc, je vous propose de demander cela.

D'autre part, il y a une subvention possible du Conseil général, avec 19 % du coût total et un maximum de 500 000 euros pour cinq ans. Le Conseil général pourrait contribuer au financement. On a fait une évaluation de 266 000 euros. Cela signifie que, si on avait le FIPD plein, ce serait quoi ? 700 000 euros. Et le Conseil général plein ? 266 000.

C'est cela, Monsieur Gizardin ? On est à 966 000 au maximum, c'est cela ?

**M. Gizardin**

Au maximum.

**M. le Maire**

Franchement, si on arrive à 966 000 euros pour 1,4 million, il faut en faire tous les jours !

Pas de questions, pas de remarques à M. Gizardin sur ces subventions ? C'est bon ? On passe au vote.

Oui, je vous en prie, Monsieur Ranji, allez-y !

**M. Ranji**

Bonsoir à tous. Bonne année à tous pour ceux que je n'ai pas encore vus !

**M. le Maire**

Bonne année !

**M. Ranji**

J'ai plusieurs questions, d'abord.

Par rapport à l'étude de faisabilité qui nous a été proposée... qui nous a été présentée par rapport à la vidéosurveillance, je voulais savoir, en fait, puisqu'il y a plusieurs projets qui nous sont proposés, lequel avez-vous choisi ? En fait, en termes de coût, ce n'est pas tout à fait pareil.

**M. le Maire**

Monsieur, c'était la question précédente.



**M. Ranji**

Oui, justement !

**M. le Maire**

Monsieur Gizardin, répondez, puisque M. Ranji a oublié de poser sa question tout à l'heure. Allez-y !

**M. Ranji**

Je n'ai pas oublié.

**M. Gizardin**

Nous positionnons l'ensemble du dispositif avec un stockage et un déport, donc pour l'instant, c'est cela : l'ensemble du dispositif avec un stockage et un déport, 1,4 million d'euros.

**M. Ranji**

J'ai bien compris.

**M. Gizardin**

Après, quand on aura... on va faire des appels d'offres, il y aura un marché à bons de commande. On verra les bordereaux de prix et on réajustera le budget au fur et à mesure... en dernier... en fin de programme.

**M. Ranji**

Pourquoi je pose cette question ? Pourquoi je n'ai pas posé mes questions tout à l'heure au point n° 1 ?

Parce que, comme l'a rappelé très justement Christophe Macé, on a voté pour parce que, sur le principe, on n'y est pas opposés.

**M. le Maire**

C'est logique, jusqu'ici !

*(Rires.)*

Vous avez voté pour parce que vous étiez pour !

*(Rires.)*

**M. Ranji**

Exactement !

**M. le Maire**

Vous nous dites : « Parce qu'on n'était pas opposés. » Mais lâchez-vous, dites que vous étiez pour. Vous voyez, c'est peut-être douloureux mais vous pouvez le dire !

*(Rires.)*

**M. Ranji**

Je ne vais pas revenir sur les éléments qu'à rappelés Christophe Macé. Je pense qu'ils étaient suffisamment clairs.

Par exemple, je prends l'estimation de coût... la première estimation de coût qui nous est faite dans la solution n° 1. On voit, on a un coût de un million... Enfin, en HT, on a un coût de 855 000. Donc, cela, c'est le coût d'installation et, après, un coût de maintenance qui est, pour une année, par exemple, de 34 000.

Alors que, sur d'autres éléments... je ne vais pas tous les citer, mais sur le deuxième, par exemple, on a 1 353 000 et 54 000 de coûts d'entretien, donc ce n'est pas neutre.

On peut même aller jusqu'à 400 000 euros de coûts d'entretien chaque année.

C'est pour cela que je pose ma question et c'est pour cela que... mais bon, apparemment, c'est quelque chose que vous n'avez pas encore décidé. Donc, voilà !

Ensuite, j'ai une deuxième question...

**M. Gizardin**

Attendez, Monsieur Ranji, je ne sais pas : ou je me suis vraiment mal expliqué...

**M. le Maire**

Il faut répondre, là. On avait déjà répondu mais allez-y. Répondez en une phrase parce qu'on lui a déjà répondu tout à l'heure. Allez-y !

**M. Gizardin**

Je répète : on fait le dispositif de caméra, des 45 caméras, avec le stockage et le déport police nationale, point !

**M. le Maire**

C'est ce qu'on vous a dit tout à l'heure.

**M. Gizardin**

Je ne sais pas comment je peux vous le dire mieux. Je vous l'ai déjà dit en groupe de travail du CLSPD. Après, je ne peux pas vous dire autre chose. C'est marqué. On a mis une masse d'argent, on n'a pas mis 1 353 000, on a mis 1 400 000. Je veux dire, pour l'instant, on est dans cette optique-là.

**M. le Maire**

OK. Merci, Monsieur Gizardin.

Ça va, Monsieur ? Vous avez la réponse ?

**M. Ranji**

Je pense qu'on ne s'est pas compris, mais ce n'est pas grave.

**M. le Maire**

Alors, quelle est votre question ?

**M. Ranji**

La question était simple. C'était : il y a plusieurs solutions qui sont envisagées dans l'étude de faisabilité. Maintenant, ...

**M. le Maire**

Il vient de vous répondre.

**M. Ranji**

... les coûts sont différents selon les études de faisabilité... enfin, selon les solutions qu'on choisit. Donc laquelle avez-vous choisi ?

M. Gizardin me répond qu'à l'heure actuelle, il y a simplement... il n'y a pas de CSU prévu, enfin, avec la mise en place de la vidéosurveillance, etc. Très bien, mais je n'ai pas concrètement la réponse pour savoir quelle solution vous avez choisie.

**M. le Maire**

Monsieur, attendez...

**M. Ranji**

C'est simple.

**M. le Maire**

C'est très simple, mais le problème, c'est qu'il vous a répondu : la solution, c'est, un, 45 caméras plus local technique de stockage. Il vous l'a dit.

Je vous l'ai dit, il vous l'a dit. Qu'est-ce que vous voulez de plus comme information ?

**M. Ranji**

Ce n'est pas grave.

**M. le Maire**

Oui, Monsieur Ranji, il faut lire le document.

**M. Ranji**

Je l'ai lu, je vous remercie.

**M. Macé**

Si je puis me permettre ?

**M. le Maire**

Oui, allez-y !

**M. Macé**

Dans l'étude de faisabilité, à partir de la page 58, pour être précis, du document, nous sont proposées des enveloppes financières avec des solutions numérotées. La question que nous vous posons, c'est : quelle solution vous avez arrêtée ?

Quand je vois l'enveloppe financière n° 2, c'est pour, *a priori*, préciser à M. Gizardin notre questionnement, je vois « local technique de stockage, plus 45 caméras » et je vois « report d'images au commissariat police nationale ». J'en déduis que ce doit être cette solution-là...

**M. le Maire**

Eh bien, voilà !

**M. Macé**

... sauf que je vois des montants qui ne sont pas des montants que vous nous proposez ce soir.

Donc, je voudrais comprendre la cohérence par rapport à cette solution technique envisagée et la délibération que vous nous proposez, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, vous êtes un homme intelligent et vous venez à propos au secours de M. Ranji.

**M. Macé**

En complément.

**M. le Maire**

C'est très bien. Oui, oui, c'est votre job de patron de l'Opposition. C'est du professionnalisme.

Objectivement, cela fait 10 minutes qu'on explique à M. Ranji qu'on va prendre la solution avec, un, local technique de stockage et, deux, 45 caméras.

On va faire un exercice : quand vous lisez le document, vous lisez « première solution : local technique de stockage et 22 caméras » Est-ce que, à votre avis, cela correspond ? Non, puisque j'ai dit 45.

Deuxième option, on lit : « local technique de stockage et 45 caméras ». Est-ce que ça correspond ? Oui ! C'est celui-là.

Quand vous continuez, vous vous apercevez que, effectivement, c'était la solution 2, donc c'était une devinette. On vous avait dit : « solution : 45 caméras, local technique de stockage », cela correspond à la solution n° 2.

Alors, vous nous dites, d'une manière...

**M. Ranji**

Oui, mais enfin, on peut faire le calcul ensemble, d'ailleurs, c'est...

**M. Conway**

C'est la n° 4.

**M. le Maire**

Vous nous dites 1,353 million, c'est cela ? Et on est à 1,4 million, en fait. Voilà !

**M. Ranji**

Non, justement. Si on parle de la solution dont parle M. Gizardin, c'est la n° 4.

**M. le Maire**

Non, mais on est à 1,353 million.

**M. Ranji**

C'est pour cela, je vous dis : on ne se comprend pas.

**M. le Maire**

En fait, 1,353 million, c'est 1,4 million, vous voyez.

Vous voyez ce que je veux dire.

**M. Conway**

Non, mais il y a deux solutions qui sont retenues.

**M. Macé**

Non, c'est la 2, parce que la 4, c'est avec CSU, donc ce n'est pas avec CSU.

**M. le Maire**

Très bien, Monsieur Macé. La sagesse vient de l'expérience !

*(Rires.)*

**M. Macé**

Je ne suis quand même pas si vieux que cela, rassure-moi !

**M. le Maire**

Mais j'ai dit « l'expérience » ! On a le même âge, arrêtez !

Bon, très bien. Tout le monde est d'accord ?

Merci, Monsieur Macé.

**M. Ranji**

Je vais pouvoir peut-être intervenir sur la deuxième question.

**M. le Maire**

Ah bon !

**M. Ranji**

Sur les différents éléments que vous nous envoyez, vous avez transmis un certain nombre de noms sur les personnes qui visionneront ces bandes. Je voulais savoir, sans avoir les noms, les fonctions des personnes qui visionneront ces bandes, si vous les avez maintenant.

**M. le Maire**

Monsieur Gizardin, répondez à cette question : qui regardera les bandes ?

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

La police nationale.

*(Rires.)*

**M. Macé**

Les fonctions des personnes.

**M. Gizardin**

Les fonctions des personnes : il est prévu dans le dispositif, en fait, que la police nationale puisse intervenir en temps réel pendant quatre heures après la séquence incriminée pour pouvoir chercher sur l'ensemble du dispositif.

Voilà, dans le premier dispositif en exploitation, ce qu'il se passera.

Sur le visionnage des caméras, le déport sera mis au centre opérationnel du commissariat et c'est la permanence du commissariat qui aura vue constante de la mosaïque des caméras. Parce que la convention déterminera les caméras qui seront déportées au fur et à mesure et elles défileront et, à la demande, on peut les voir.

**M. Ranji**

Oui, mais concernant le lieu de stockage qui est prévu, justement, à la Mairie.

**M. Gizardin**

J'y viens : pour voir le stockage des images et avoir accès aux images. Pour les personnes, vous voulez dire, les personnes qui demandent l'accès aux images ?

**M. Ranji**

Non, pas du tout, je ne sais pas, les fonctionnaires ou... je ne sais pas, n'importe quel...

**M. Gizardin**

Ah ! Tout simplement ?

**M. Ranji**

Voilà !

**M. Gizardin**

Lorsque c'est une réquisition judiciaire, c'est-à-dire que, lorsqu'il y aura eu l'exploitation en temps réel et qu'on aura déterminé la séquence, après, l'extrait ne peut plus se faire que sur réquisition judiciaire.

**M. Ranji**

Cela veut donc dire que les membres de la police municipale ne pourront pas aller dans la salle de stockage qui se trouvera en dessous et visionner les images ?

**M. Gizardin**

Si, parce qu'il y aura une procédure pour que ce soit...

Parce que nous, nous sommes la collectivité territoriale et son maire est responsable des images, et l'extraction se fera sous la responsabilité de la police municipale. D'accord ?

**M. Ranji**

Donc, vous n'avez pas totalement répondu à ma question. Décidément, ce soir, on n'arrivera pas à se comprendre !

Vous dites qu'il y a une salle de... enfin, il y a un poste sur lequel, à la police nationale, un gardien de la paix ou autre pourra visionner ces images. Donc, là, on est d'accord.

En revanche, sur le lieu de stockage en dessous de la Mairie, il est prévu qu'il y ait un poste de relecture, on est d'accord ?

**M. Gizardin**

Oui.

**M. Ranji**

Sur ce poste-là, pour les personnes qui... Quelles sont les personnes qui pourront le visionner en direct ?

**M. Gizardin**

Les personnes habilitées.

En direct, il n'y aura pas de visionnage direct, puisqu'on a dit qu'on ne faisait pas de CSU, d'accord ? C'est le déport qui sera du visionnage direct. Il n'y aura pas quelqu'un qui ira en direct dans le local informatique.

**M. Ranji**

Le seul endroit à partir duquel il sera possible de visualiser en direct, c'est bien le commissariat de la police nationale ? C'est ce que vous dites ?

**M. Ranji**

Pour l'instant, oui.

**M. Ranji**

D'accord.

**M. Conway**

Ce n'est pas vraiment en direct, c'est du stockage.

**M. le Maire**

Personne de la Mairie, si c'est votre question, ne regardera les images. Ce sera seulement sur réquisition judiciaire que celles-ci pourront être vues. On pourra entrer dans le local pour l'entretenir, le nettoyer, enfin, tout ce que vous imaginez, mais les bandes ne seront pas accessibles sauf demande d'un officier de police judiciaire et évidemment un juge, mis à part la vision directe par le gardien de la paix.

Très bien.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Si vous voulez, sur les différentes solutions qui ont été évoquées, nous, ce qu'on a compris de l'étude de faisabilité...

**M. le Maire**

Nous, c'est qui ?

**M. Conway**

Moi et mon groupe de travail.

C'est que la solution n° 4, qui est celle qui est retenue...

**Plusieurs personnes**

Non, c'est la 2.

**M. Conway**

C'est la n° 2 ?

**M. Gizardin**

Monsieur Conway, je me suis encore mal expliqué ! C'est la 2.

**M. Conway**

Bon.

Donc, la n° 2.

La différence entre la... parce que la n° 2, il y a « local technique et 45 caméras ». La 4, il y a la CSU mais sans vision directe. La n° 2, il n'y a pas de CSU, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure.

La n° 4, il y a le CSU mais sans vision directe et la n° 6...

**M. Gizardin**

Monsieur Conway, s'il y a un CSU, vous savez comment cela fonctionne, puisque vous avez l'air très documenté ?

**M. Conway**

C'est marqué !

**M. Gizardin**

S'il y a CSU, il y a vision directe puisqu'il y aura des opérateurs derrière les images, derrière les caméras.

**M. Conway**

Non, attendez ! Parce que le CSU...

**M. Gizardin**

C'est nouveau, alors !

**M. Conway**

Je vais vous dire simplement : la n° 4, encore une fois, c'est ce que j'ai compris.

La n° 4, c'est marqué « CSU », mais c'est marqué « implantation à définir ». Alors que la n° 6, il y a « CSU », mais il y a tous les frais de fonctionnement qui augmentent parce qu'il y a la transmission directe des images. Dites-moi si je me trompe ou pas ?

**M. Gizardin**

Premièrement, ce n'est pas la solution préconisée.

Deuxièmement, M. le Maire vient de vous dire : l'implantation du CSU, il faut qu'on la détermine. Je ne peux pas vous dire mieux. Il y a marqué « implantation à définir » effectivement parce qu'on n'a pas dit à la société où on mettait le CSU pour l'instant.

**M. Conway**

D'accord.

**M. Gizardin**

Donc, en fait, l'estimation se fait, à l'heure actuelle, sur des ratios donnés, mais c'est tout. Il y a l'immobilier peut-être à ajouter, à ce moment-là, mais pour l'instant, on en est là.

Je ne sais pas si on se comprend ?

**M. Conway**

Oui, mais la n° 6, c'est celle où il y a la possibilité de visionner en direct les caméras ?

**M. le Maire**

En fait, Monsieur Conway, il n'y a pas de CSU. On ne met pas en place de système de vision directe par nous. En fait, c'est cela, la différence. C'est le gardien de la paix, il y a un déport au commissariat de police nationale. Il n'y a pas, comment dirais-je, de centre de contrôle municipal, ce qui existe, par exemple, à Bois-Colombes, à Courbevoie, je crois, à Colombes. Il y a un local où les images sont vues en permanence par quelqu'un dont le travail est devant des écrans.

Cela, c'est une solution que nous n'avons pas choisie pour des raisons de coûts, parce que c'est un fonctionnement considérable. Forcément, il faut payer beaucoup de gens en permanence.

Nous, ce que nous préconisons, c'est la situation qui consiste, la situation n° 2, à enregistrer les images et les stocker dans un local. Il est indiqué que c'est au sous-sol de la Mairie, parce que... voilà ! Cela peut être au sous-sol du cadastre, cela peut être dans un endroit, en tout cas, sécurisé.

**M. Conway**

Pas de souci.

**M. le Maire**

En même temps, comme vous l'a expliqué M. Gizardin, cette image, qui est stockée, par exemple, au sous-sol de la Mairie, est visionnée en direct, selon un système d'écrans situés au commissariat de La Garenne-Colombes. Nous avons l'accord de la police nationale, qui est d'accord pour faire ce travail.

En fait, c'est une manière pour nous, difficile de le dire, comme cela, en procès-verbal, mais c'est une manière pour nous de faire porter le coût de la surveillance en direct par la police nationale. C'est cela, en réalité !

Cela a des avantages de coûts considérables.

Et un deuxième avantage opérationnel, qui est souvent oublié, c'est que, si nous avons un centre de surveillance municipale, on va l'appeler comme cela pour être compris, et que nous observions un fait en train de se dérouler, il faut que nous appelions la police nationale et lui demander d'intervenir. Donc, là, pour le coup, ils ont la vision directe, ils ont la possibilité de zoomer éventuellement sur un fait qui leur paraît suspect et de déclencher eux-mêmes directement des moyens.

Voilà, en fait, nous avons voulu une solution la plus légère possible.

Maintenant, dans un second temps, après que nous l'ayons installé, fait fonctionner, etc., si nous considérons, vous, la police, nous, s'il s'avère qu'il vaudrait mieux avoir, d'abord, plus de caméras, on pourra toujours en rajouter. S'il faut avoir un centre de surveillance permanente, ce qui a aussi des avantages parce que, là, pour le coup, comme la personne est seule et que son seul travail, c'est de regarder les caméras, elle les regarde, par définition, plus attentivement qu'un gardien de la paix qui a d'autres tâches en même temps à faire, eh bien, nous pourrions toujours le faire. C'est-à-dire que nous ne nous empêchons pas de demander une évolution du système.

Vous voyez ?

**M. Conway**

On est d'accord.

Quand vous dites « une évolution du système », ce serait pour passer de la solution n° 2 à la solution n° 6 ?

**M. le Maire**

Ce serait passer d'une solution sans centrale de surveillance à une solution avec centrale de surveillance.

**M. Gizardin**

C'est passer de la solution n° 2 à la solution n° 4.

La solution n° 6, Monsieur Conway, c'est tout simplement la fibre optique et la façon de la déployer. C'est si elle est opérée ou non, c'est cela ?

**M. Sammut**

C'est exactement cela, la différence entre la 4 et la 6.

**M. Gizardin**

En fait, c'est tout. On a demandé, pour qu'on puisse bien voir les coûts, on a demandé différentes possibilités de déploiement de fibre optique : soit de la fibre à nous, soit de la fibre par opérateur. C'est cette solution-là.

**M. Conway**

Parce que, entre la n° 2 et la n° 4, c'est le même investissement et c'est le même coût de fonctionnement. Je ne comprends pas pourquoi vous ne prenez pas la 4, alors !

**M. le Maire**

C'est bon ? Merci beaucoup.

On va passer au vote, si vous le voulez bien. Là, nous sommes sur les subventions.

Monsieur Ranji, une dernière chose très rapide, allez-y !

**M. Ranji**

Je n'ai pas fini.

**M. le Maire**

Allez-y, Monsieur Ranji, je vous en prie !

**M. Ranji**

Justement, tout à l'heure, je ne faisais que poser des questions.

**M. le Maire**

Allez-y !

**M. Ranji**

Comme je le disais tout à l'heure, sur le premier point, on a voté pour les raisons sur lesquelles on ne va pas revenir.

Bref, sur cette délibération, le projet que vous nous présentez concernant la mise en place de 45 caméras ne nous semble pas judicieux pour plusieurs raisons.

D'abord, concernant son dimensionnement, car, en effet, 45 caméras est quelque peu disproportionné comparé aux éléments fournis dans le Diagnostic Local de Sécurité qui établit que la ville de La Garenne-Colombes est une ville relativement calme, alors que, dans les villes aussi grandes que, par exemple, Colombes ou Levallois, avec lesquelles on a une population au moins trois fois moins importantes pour La Garenne-Colombes, si on compare, elles ont respectivement 61 et 50 caméras.

Alors, revenons à la raison car, si on compare avec une ville d'une taille et d'un nombre d'habitants à peu près similaires à la nôtre et avec un maire UMP, comme Vanves, par exemple, il n'y a que 10 caméras, malgré la proximité avec Paris. Premier point.

Ensuite, concernant le coût : 1 400 000 payés par nos impôts, ce qui est tout simplement choquant quand vous refusez d'élargir l'enveloppe pour le quotient familial ou encore quand voit la vétusté de nos installations culturelles et sportives.

*(Protestations.)*

Même si cela vous dérange ! Il n'y a que la vérité qui blesse, il paraît !

Enfin, par rapport à ces objectifs, depuis maintenant dix ans, les effectifs de la police nationale diminuent du fait de la volonté de l'ancienne majorité de droite. Heureusement pour nous, la nouvelle Majorité, issue des dernières élections, envisage d'augmenter de 60 000 le nombre de fonctionnaires de police sur les cinq prochaines années.

Nous, pour ce qui est de la police municipale, aujourd'hui, on a un fort *turn over* des directeurs. Peut-être là, avez-vous une piste à creuser pour l'amélioration de la sécurité des Garennois ?

Enfin, parce que, comme vous l'avez sous-entendu une fois, lors d'un précédent Conseil Municipal, sur le fait que je soutiendrais plus ou moins une certaine délinquance, ici, j'ai le meilleur des arguments : un rapport de la Cour des comptes qui date de juillet 2011 et qui dit – je peux vous le communiquer, si vous voulez –, qui critique l'utilité de la vidéosurveillance par rapport à son coût et à une efficacité qui ne fait pas, justement, ses preuves et qui fait référence à plusieurs rapports et d'expériences de l'étranger.

Donc, voilà, aujourd'hui, moi, ce que je constate, c'est la mise en place d'un système qui est fait un an avant l'élection municipale, donc je ne peux pas m'empêcher d'y voir une simple manœuvre électoraliste.

Je vous remercie.

*(Brouhaha.)*

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il d'autres observations de ce niveau ?

Oui, Monsieur Conway ?

**M. Ranji**

Cela va être dur d'arriver à mon niveau, je vous rassure. C'est un niveau trop haut pour vous !

**M. Conway**

Ce soir, j'ai un petit doute sur ce qu'on est en train de voter parce qu'en point 1.1, vous avez démarré en disant : « On parle des 45 caméras, telle solution, telle autre. »

Dans le projet de délibération, vous dites et demandez au Conseil « de bien vouloir approuver le principe d'installation d'un dispositif de vidéoprotection ».

Moi, personnellement, j'ai voté contre le fait des 45.

Le point 1.2, c'est le vote de la subvention. Et nulle part, entre ces deux-là, vous avez le vote sur la solution que vous semblez retenir.

Donc, je vous pose la solution : n'y a-t-il pas un point qui est oublié ?

**M. le Maire**

Non, Monsieur Conway, vous regarderez : dans le rapport de présentation du premier point, on parle des 45 caméras.

Là-dessus, c'est bon.

Monsieur Ranji, j'observe... j'ai un peu de mal à comprendre ! Vous avez un peu tout mélangé, la vie politique nationale, locale. Bon, quand on mélange tout cela, je crois comprendre que vous êtes plutôt pour la vidéosurveillance, puisque vous avez voté pour, mais que vous ne voulez pas de la vidéosurveillance quand il s'agit de payer, donc, en fait, vous la voudriez gratuite. Et que, troisièmement, vous brandissez un rapport de la Cour des comptes que, personnellement, je n'ai pas lu, j'avoue, et dans lequel, vous dites : « Au fond, la vidéosurveillance, ce n'est pas aussi efficace. »

Dans ce cas-là, il faut m'expliquer pourquoi vous avez voté pour, au premier point ? Vous voyez, il y a une sorte de difficulté, là !

C'est efficace ou pas, Monsieur Ranji ? Je ne comprends pas.

Dites-moi !

**M. Ranji**

Justement, je pense que vous n'avez pas suffisamment écouté ce que je disais.

La vidéosurveillance, sur certains points précis, elle peut être efficace.

Maintenant, aujourd'hui, quadriller la ville... parce que là, ici, je n'ai pas la carte, mais on nous l'a présentée en CLSPD, la carte de La Garenne-Colombes, avec des points rouges qui représentaient l'ensemble des endroits dans lesquels il y aurait une caméra de surveillance. On voit que toute La Garenne-Colombes est quadrillée.

Aujourd'hui, on a un DLS qui nous dit que, finalement, même s'il y aurait beaucoup à dire sur ce DLS, comme l'a rappelé très justement Christophe Conway tout à l'heure, qui nous dit : « La ville de La Garenne-Colombes est très calme. »

Donc, aujourd'hui, on met des caméras partout avec une... D'ailleurs, on en a même rigolé au dernier CLSPD, enfin, le groupe de travail sur les abords des entrées de ville dans lesquelles on met un accent particulier, comme si je ne sais pas qui est-ce qu'on attendait, qui allait débarquer dans notre ville !

Aujourd'hui, je dis simplement : oui, la caméra de vidéosurveillance, très bien, dans certains endroits précis, comme, par exemple, les abords des écoles qui sont des lieux qui peuvent être critiques, mais de là à mettre 45 caméras, avec un coût aussi important, là où justement on devrait mettre des moyens dans l'humain ! Parce que je ne l'ai pas dit, mais le budget de fonctionnement de la police municipale, enfin, petit rappel, c'est 428 000 euros. Aujourd'hui, on a 1,4 million. Donc on met, dans les vidéosurveillances, trois fois plus que budget annuel de la police municipale.

Enfin, excusez-moi, mais moi, je pense aujourd'hui que c'est là qu'il y aurait un travail, notamment sur l'amplitude horaire de la police municipale. Et je pense que c'est là qu'il y aurait justement des pistes à creuser.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Oui, Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Merci, Monsieur le Président.

Mais, Monsieur Ranji, vous êtes complètement hors sujet ! Il faut suivre un peu le Conseil Municipal. On est au point 1.2. Vous venez de voter le point 1.1, donc, on ne va pas repartir sur des élucubrations sur le bien-fondé de l'installation d'une vidéosurveillance. On est au 1.2, c'est une demande pour savoir si, oui ou non, vous autorisez le Maire à faire des demandes de subvention.

Le principe d'une subvention, c'est que, quand on l'obtient, cela coûte moins cher pour le contribuable garennois. Alors, est-ce que, oui ou non, on n'a pas besoin de passer un quart d'heure là-dessus ! Est-ce que, oui ou non, vous êtes d'accord pour que le Maire fasse une demande pour avoir des subventions ? Vous pouvez parfaitement dire non, alors que vous venez de nous plaider autre chose, puisque vous venez de nous dire que cela coûte trop cher.

Donc, *a priori*, moi, je pense que, logiquement, si vous êtes logique avec vous-même et avec ce qu'on vient d'entendre, vous devez voter « oui », mais restez-en au point sur lequel on est, Monsieur.

**M. le Maire**

Très bien.

**M. Ranji**

Justement, je reste sur le point sur lequel on est. On a, sur la délibération 1.1...

Je vous reconnais bien là dans votre descendance...

**M. le Maire**

Monsieur Ranji, est-ce que vous voulez une subvention ou pas ?

**M. Ranji**

Sur le point 1.1, on a voté le principe de vidéosurveillance, auquel on est favorable pour différentes raisons sur lesquelles je ne vais pas revenir.

Sur le point 1.2, on nous présente un projet et donc une demande de subvention par rapport à ce projet-là.

Enfin, je suis désolé, Madame Juvin-Marleix, mais c'est peut-être vous qui n'avez pas compris, justement, ce qu'on votait ce soir et c'est vous qui devez suivre !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, je suis très bête, Monsieur.

**M. le Maire**

Merci.

Merci, Monsieur.

**M. Ranji**

Sur le point 1.2, on vote, justement, une demande de subvention par rapport à un projet. Nous, on se dit que, par rapport à ce projet pour La Garenne-Colombes, on n'est pas d'accord.

**M. le Maire**

Très bien, Monsieur Ranji.

On va revenir au calme.

Donc, vous avez voté le point 1.1 dans lequel il était dit 45 caméras. Vous l'avez voté. 45 caméras, vous l'avez voté. Donc, vous n'allez pas y revenir ? Enfin, vous pouvez toujours, je veux dire : vous avez le droit d'y revenir, mais il y a un quart d'heure, vous nous avez dit : « Le point 1.1, 45 caméras, cela me va. » C'est vous qui l'avez dit, vous l'avez voté.

Donc, ne dites pas que c'est quadriller la ville, etc., ou alors il ne fallait pas voter pour. Cette notion de quadrillage de la ville est, d'abord, extrêmement désobligeante. Je ne sais pas ce que cela veut dire « quadriller ». C'est dans les régimes policiers qu'on quadrille et je ne crois pas savoir qu'on « quadrille » la ville. D'ailleurs, c'est un peu compliqué de nous dire qu'on quadrille la ville et qu'on n'a pas assez de policiers. Vous voyez, c'est curieux quand même, comme discours.

Maintenant, si vous trouvez que nous n'avons pas assez de policiers, Monsieur Ranji, je vous engage à faire une chose : vous écrivez à M. Valls et vous lui demandez des effectifs supplémentaires. Je serais ravi si vous obtenez cela ! Ne vous gênez surtout pas !

**M. Ranji**



Je vous donnerai le programme de François Hollande la prochaine fois.

**M. le Maire**

Mais, voyez-vous, Monsieur Ranji, mon problème, c'est que je pense que M. Valls ne va pas augmenter le nombre de policiers à La Garenne-Colombes. Vous voyez, j'ai cette impression-là ! J'ai cette impression embêtante !

Donc, je me dis qu'on a intérêt à investir dans des moyens qui nous permettraient de compenser, si une décision malheureuse était prise. Il ne faut pas l'exclure, cette décision malheureuse !

Maintenant, 45 caméras, cela vous paraît énorme. Je répète que, un, vous avez voté pour, qu'il ne fallait pas voter pour il y a dix minutes, je suis désolé ! Il faut être logique avec soi-même.

Maintenant, 45 caméras, c'est quoi ? C'est : voulez-vous des caméras devant les écoles, les sorties d'école ? Pour surveiller quand les enfants sont tout seuls, que les parents mettent un peu de temps à arriver. Moi, je pense que cela sécurise tout le monde. Premièrement !

Voulez-vous des caméras devant les sorties des équipements sportifs ? Où, comme par hasard, aussi, des enfants attendent leurs parents à la sortie du Foyer des Arts et Loisirs, du conservatoire, à l'extérieur. La réponse, ce qu'on a dit : « Oui, il en fallait ».

Voulez-vous devant les gares ? Oui. Les gares, il y a des mouvements, c'est là qu'on peut avoir des pickpockets, etc.

Voulez-vous aussi quelques sorties de ville ? Je vous le dis, Monsieur Ranji, je suis désolé de vous le dire : ce n'est peut-être pas politiquement correct, mais nous souffrons d'une délinquance de passage aussi, délinquance qui vient à La Garenne-Colombes et qui repart. Elle est bien identifiée, celle-ci. Cela ne fait pas plaisir, mais c'est ainsi. Donc, il y a deux, trois endroits qu'il serait bon de surveiller et nous allons les surveiller. Alors, cela vous ennuie peut-être mais c'est ainsi.

Ensuite, les commerçants : nous prenons l'exemple de la rue Voltaire. Oui, nous allons surveiller la rue Voltaire. Cela permettra aux commerçants d'être plus tranquilles, au marché de se faire plus tranquillement.

Avec cela, nous arrivons à 45, c'est aussi simple que cela. Et les 45 que vous avez votées, je vous le rappelle !

Maintenant, la seule question qui vous est posée, comme l'a dit Isabelle Juvin-Marleix, c'est : je vous demande si vous m'autorisez à demander une subvention. Pas plus, pas moins !

Donc, qui est pour le vote des subventions ?

Monsieur Macé, on va avancer, parce que...

Non, mais, allez-y !

**M. Macé**

J'interviens parce que vous déformez les votes.

Le premier point : que, sinon, il fallait écrire votre délibération différemment. Moi, je lis très attentivement tous les documents qui nous sont envoyés. Je lis le projet de « délib' ». Dans le projet de « délib' », dans les considérants, il n'est aucunement indiqué le projet des 45 caméras et il est indiqué... Je le lis parce que c'est ce que vous nous avez envoyé : « Article premier : approuvent le principe d'installation d'un dispositif de vidéoprotection urbaine sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes. » C'est cela que vous nous avez fait voter, ce n'est pas le rapport, c'est la délibération et c'est la délibération qui fait foi dans nos séances de travail. C'est ce que vous nous avez fait voter ce soir. On vote des délibérations, on ne vote pas des rapports.

Voilà ! Si vous aviez voulu faire autrement, il fallait, à ce moment-là, compléter avec un autre article en disant que vous demandiez aussi au Conseil d'approuver le projet avec 45 caméras. Ce n'est pas le cas.

En revanche, sur le deuxième rapport, vous vous basez sur un projet qui est celui des 45 caméras, par contre, là, pour demander des subventions, parce que vous vous basez bien sur un projet pour demander des subventions. Sinon, je ne vois pas comment vous obtiendrez satisfaction auprès du Conseil général.

Donc, là, on est effectivement sur le projet, et on est dans le sujet quand on dit que nous ne sommes pas d'accord sur le projet que vous proposez des 45 caméras qui nous semblent, pour La Garenne-Colombes, en fonction du Diagnostic Local de Sécurité, un peu disproportionné par rapport aux besoins.

D'ailleurs, j'en tiens pour preuve que, dans l'étude de faisabilité, il était indiqué éventuellement, dans leurs propositions, « tranche 1 et tranche 2 », c'est-à-dire la moitié de caméras dans la tranche 1 que vous vouliez aujourd'hui mettre en place par rapport aux 45. Donc, on est dans cette logique que vous avez tout pris, mais cela, c'est votre proposition. Nous, nous estimons ce soir que, par rapport au coût, que, par rapport aux besoins de la ville issus de ce diagnostic local, nous pouvons faire autrement pour un coût moindre ; et quand on sait les attentes que nos concitoyens ont, à juste titre, par rapport à d'autres domaines d'intervention, et tout aussi importants que la sécurité, il nous semble que nous n'avons pas besoin, dans un premier temps en tout cas, de mettre tous ces moyens financiers.

C'est la raison pour laquelle, en toute logique, nous n'approuverons pas ce soir ce deuxième rapport qui concerne les subventions que vous nous proposez.

Je terminerai par rapport à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix où je suis étonné, en disant « cela ne va coûter que » aux contribuables garennois.

J'imagine que vous payez des impôts à La Garenne-Colombes, Madame Juvin-Marleix ?

Confirmez-moi ce point-là !

**M. le Maire**

Oui, comme M. Fouliard.

**M. Macé**

Vous payez bien des impôts à La Garenne-Colombes ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

M. le Maire vient de vous répondre, Monsieur. Vous avez entendu ?

**M. Macé**

Moi, je préfère avoir votre réponse, à vous.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Eh bien, M. le Maire vient de vous répondre.

**M. Macé**

Donc, c'est M. le Maire qui répond à votre place sur ce type de question ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Ce n'est pas très grave, je peux vous dire « oui », et c'est pareil, Monsieur.

**M. Macé**

D'accord, mais je préfère vous entendre, vous.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Voilà, vous m'entendez. C'est vrai que ma voix est charmante !

**M. Macé**

Donc, vous payez des impôts locaux à La Garenne-Colombes.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, Monsieur.

Comme vous, Monsieur ?

**M. Macé**

Moi aussi, oui, oui, mais je n'ai pas de souci. Je paie des impôts à La Garenne-Colombes.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

D'accord. Comme l'ensemble des membres de votre équipe ?

**M. Macé**

Oui.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

D'accord, très bien !

**M. Macé**

Oui, effectivement, il n'y a pas de souci de ce point de vue-là.

**M. Ranji**

Les impôts coûtent cher à La Garenne-Colombes.

**M. Macé**

Ça, on en parlera tout à l'heure, il n'y a pas de souci, comme quoi cela coûte cher.

Donc, si vous payez vos impôts à La Garenne-Colombes, vous devez vous rendre compte qu'il y a une colonne « Conseil général », donc ne dites pas que les Garennois, en demandant de l'argent au Conseil général, ne paient pas aussi cet argent-là. Ce sont bien les Garennois qui paient aussi, entre autres par leurs impôts locaux, les subventions que vous obtenez par le Conseil général. Donc, rétablissons la vérité aussi sur ce point-là.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est votre vérité, Monsieur Macé.

C'est curieux, pour quelqu'un de tatillon, que vous n'ayez pas pris la parole tout à l'heure avant de voter. Cela me semble assez curieux, alors que le rapport est très clair. Il vous parle de 45 caméras mobiles, c'est le dernier paragraphe, il suffit d'ouvrir ces yeux et c'est curieux, Monsieur, qu'avant de voter, au lieu...

D'abord, le plus simple eut été de voter « non », si vous n'étiez pas d'accord avec cela, et de ne pas reprendre la parole après pour essayer de rectifier le tir.

**M. le Maire**

Très bien. Merci beaucoup.

**M. Macé**

Ce soir, je comprends très bien que vous soyez ennuyés par votre position parce que vous pensiez que nous allions voter contre. Donc, une nouvelle fois, vous vous êtes trompés.

Donc, nous sommes, et je le répète, pour le principe de la vidéoprotection. Vous nous avez fait approuver une délibération...

Là, vous vous rendez compte que vous l'avez mal rédigée, Madame Juvin-Marleix. C'est tant pis pour vous ! La prochaine fois, vous ferez plus attention. Ce n'est pas la première fois que les choses ne sont pas bien rédigées ou que vous vous trompez. C'est une nouvelle fois. Vous ferez attention la prochaine fois.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Ne critiquez pas le travail de l'administration !

**M. le Maire**

Merci, Isabelle.

**M. Macé**

Ce n'est pas l'administration.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Ce n'est pas bien, Monsieur, pas bien.

**M. le Maire**

Allez, Monsieur Macé, ne vous énervez pas.

Isabelle, c'est bon !

**M. Macé**

C'est intéressant ce que vous êtes en train de dire : vous ne relisez rien de l'administration ? C'est surprenant comme type de méthode. Vous n'êtes responsables de rien, dans cette ville ? Vous avez été élus pourquoi, alors ?

**M. le Maire**

Monsieur Macé, calmez-vous, tout va bien.

*(Brouhaha.)*

**M. Macé**

Je ne m'énerve pas, je pose des questions.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, la réalité des choses...

**M. Macé**

Comme d'habitude, vous fuyez vos responsabilités.

*(Entrée en séance de M. Christian Bande à 21 heures 8.)*

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé !

**M. Macé**

Maintenant, vous portez la responsabilité sur l'administration.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, calmez-vous !

**M. Macé**

Faites attention et dites à votre sœur de ne pas dire n'importe quoi !

**M. le Maire**

Calmez-vous !

Monsieur Macé, dans le point 1 que vous avez voté, il est écrit la chose suivante, dans le rapport : « Selon les conclusions du bureau d'études...

**M. Macé**

Dans la délibération, c'est la délibération qui compte.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, vous permettez, je ne vous ai pas interrompu !

**M. Macé**

C'est la délibération qui compte. Vous nous faites approuver des délibérations.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, s'il vous plaît, laissez-moi parler !

**M. Macé**

Non, en droit, ce n'est pas bon, ce que vous venez de dire.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, vous me laissez parler !

Laissez-moi parler, Monsieur Macé !

**M. Macé**

Allez-y, ce n'est pas bon.

**M. le Maire**

Laissez-moi parler !

**M. Macé**

Cela va durer longtemps, la soirée.

**M. le Maire**

Vous êtes venu au secours de M. Ranji qui s'était embourbé.

**M. Ranji**

Pas du tout, je ne suis pas du tout embourbé !

**M. le Maire**

La réalité, c'est la chose suivante : « *Selon les conclusions du bureau d'études, un total de 45 caméras mobiles – un total de 45 caméras mobiles – à haute définition serait nécessaire* » et patati et patata. Voilà, c'est cela, la réalité qui a été votée. Je comprends que cela puisse embêter maintenant. En réalité, la réalité, c'est que vous ne voulez pas de caméras de vidéosurveillance. Vous êtes très embêtés avec cette affaire-là.

Donc, on va voter sur la demande de subventions.

**M. Macé**

Vous êtes embêtés sur notre vote ? Vous attendiez un autre vote de nous ?

**M. le Maire**

Manifestement, on va l'avoir et l'explication était très claire : vous n'en voulez pas.

**M. Macé**

Manque de chance pour vous, nous, nous sommes pour, mais on n'est pas sur votre projet.

**M. le Maire**

Manifestement, vous n'en voulez pas.

**M. Macé**

Ce n'est pas cela, on n'est pas sur votre projet, c'est tout.

**M. le Maire**

Qui est contre la subvention ? Quatre.

**M. Ranji**

Contre la demande globale de subvention pour l'installation d'un système.

**M. le Maire**

Vous êtes contre la subvention, je suis désolé, cela s'appelle comme ça.

**M. Ranji**

Ce n'est pas tout à fait pareil. Parce qu'on ne vote pas la subvention, ce soir, on ne donne de subvention à personne.

**M. le Maire**

Monsieur Ranji, calmez-vous.

Qui est contre la subvention ?

Qui est contre la subvention : je dis bien cela.

**M. Macé**

La demande de subvention par rapport aux 45 caméras, il faut être précis.

**M. le Maire**

Absolument.

Qui est contre cette demande globale de subventions ? Quatre, très bien, n'ayez pas honte. Qui s'abstient ? Un. Qui est pour ? Je vous remercie.

Très bien.

### *Secrétariat Général*

#### **1.3 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

**M. le Maire**

Comme vous le savez, malheureusement, nous avons perdu Michel Nau, qui était membre du CCSPL. Il convient de le remplacer à la CCSPL. Je propose la candidature de Caroline Bordet, que vous connaissez également, qui est la présidente de la Scena Befana.

Est-ce que vous avez des remarques particulières ou des questions particulières ? Pas de questions ? Très bien.

Nous passons donc au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci infiniment.

## **II - Pôle Services Techniques**

### *Voirie, Propreté, espaces verts*

#### **2.1 - Rapport commun :**

- **Avenant n° 1 à la convention financière avec le SIPPAREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques NC NUMERICABLE, rue Raymond Ridet, rue Crémieux, rue Jeanne d'Arc (entre la rue Raymond Ridet et la**

rue Pierre Brossolette), rue Georges (entre la rue du Château et la rue Raymond Ridel), rue Gindre, rue de Plaisance (entre la rue Raymond Ridel et la rue Pierre Brossolette) et rue Sartoris (entre la rue Voltaire et le rond-point Valpaços).

- Avenant n° 1 à la convention financière avec le SIPPAREC relative à l'enfouissement de réseaux propres à la collectivité rue Raymond Ridel, rue Crémieux, rue Jeanne d'Arc (entre la rue Raymond Ridel et la rue Pierre Brossolette), rue Georges (entre la rue du Château et la rue Raymond Ridel), rue Gindre, rue de Plaisance (entre la rue Raymond Ridel et la rue Pierre Brossolette) et rue Sartoris (entre la rue Voltaire et le rond-point Valpaços).

**M. le Maire**

Est-ce que vous avez des questions à M<sup>me</sup> Gaillabaud ? Pas de questions à M<sup>me</sup> Gaillabaud ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

#### *Urbanisme*

**2.2 - Acquisition des lots 1, 12 et 13 de la copropriété sise 53, rue de l'Aigle - Locaux actuellement occupés par la police municipale.**

**M. le Maire**

Est-ce que vous avez des questions particulières à poser afin d'installer la police municipale ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**2.3 - Autorisation donnée à M. le Maire de déposer une demande de permis de démolir sur la parcelle cadastrée section F n° 172.**

**M. le Maire**

Avez-vous des questions particulières sur ce projet ? Pas de questions ?

Qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Donc, 31 pour.

#### *Aménagement urbain*

**2.4 - Rapport commun :**

- Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - Résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- Approbation du principe de la résolution amiable de la concession d'aménagement conclue entre la commune et la SEM 92, le 20 décembre 2004, en vue de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe.

- Approbation du principe du transfert à la commune des biens immobiliers (terrains bâtis et non bâtis, délaissés) détenus par la SEM 92.

- Approbation du principe du transfert à la commune des volumes à destination publique détenus par la SEM 92.

- Approbation du principe du transfert à la commune des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une ordonnance d'expropriation au nom de la SEM 92 mais pour lesquels le jugement en fixation d'indemnités n'est pas intervenu.

- Approbation du protocole d'accord de résolution amiable de la concession conclue entre la commune et la SEM 92, le 20 décembre 2004, en vue de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe et ses annexes.

- Autorisation donnée à M. le Maire de signer le protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement conclue entre la commune et la SEM 92, le 20 décembre 2004, en vue de l'aménagement du quartier des Champs-Philippe et d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications d'ordre purement technique.

**2.5 - Rapport commun :**

- Opération d'aménagement des Champs-Philippe - Résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92 le 20 décembre 2004.

- Îlot opérationnel S11-L1.

- Abrogation de la délibération n° DE-280611-091 en date du 28 juin 2011 relative à la vente des parcelles communales de l'îlot S10-L1 et S11-L1 de la ZAC des Champs-Philippe en ce qu'elle a approuvé la cession par la Ville à la SEM 92 des parcelles cadastrées section D n° 119, 120, 121, 122, 123, 126 p, 127 p, 128 p, 129, 130, 131, 134, 136, 141, en vue de leur rétrocession à SNC Marignan Résidences.

- Transfert à la Ville de la promesse de vente, consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences, relative à la cession des parcelles cadastrées section D n° 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 141, 188, 189, 203, 248 et 249 et des droits à construire qui y sont attachés, ainsi qu'à l'acquisition en état futur d'achèvement auprès de SNC Marignan Résidences d'un volume brut de béton fluide en attente.

- Cession par la Ville des parcelles cadastrées section D n° 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 141, 188, 189, 203, 248 et 249 et des droits à construire qui y sont attachés, aux conditions définies par la promesse de vente consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences.

- **Acquisition en état futur d'achèvement par la Ville d'un volume brut de béton fluide en attente à destination de crèche publique municipale aux conditions définies par la promesse de vente consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences.**

- **Approbation des conditions suspensives prévues à la promesse de vente consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences.**

- **Approbation de l'avenant n° 2 à la promesse de vente consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences.**

- **Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 2 à la promesse de vente consentie le 19 juillet 2010 par la SEM 92 à SNC Marignan Résidences ainsi que l'acte authentique en résultant et tout autre acte y afférent.**

**M. le Maire**

Enfin, nous allons désormais passer au point suivant qui est la résolution de la concession d'aménagement, qui se passe en plusieurs délibérations.

Jean-Pierre Hervo en est le rapporteur et nous aurons ensuite le budget. Il y aura à la fois les aspects budgétaires Ville et les aspects budgétaires assainissement, comme d'habitude, mais aussi les aspects budgétaires ZAC des Champs-Philippe. Il s'agit donc de délibérations qu'il convient, je crois, de discuter, au moins pour ce qui est de la résolution de la concession d'aménagement, d'une manière globale.

Nous avons le plaisir d'accueillir Christian Bande, qui est l'expert-comptable qui a suivi cette affaire.

Bonsoir, Monsieur, bienvenue. Vous avez pu échapper au trafic de la gare de l'Est, je vous en félicite, pour arriver jusqu'à chez nous.

Je pense qu'il est très utile de vous entendre pour savoir la méthodologie que vous avez utilisée, ainsi que les résultats auxquels vous êtes parvenu.

Donc, vous étiez chargé, par la SEM 92 ainsi que par la Ville de La Garenne-Colombes, de faire l'état des comptes, en réalité, qui nous permettent de nous aider à signer cette résolution.

Alors, il est nécessaire, pour un grand formalisme tout à fait normal, parce que vous ne pouvez pas prendre la parole, Monsieur l'expert-comptable, au sein du Conseil Municipal, c'est la loi. Donc, je suis obligé de suspendre officiellement la séance. Donc de considérer que c'est une suspension de séance pendant laquelle nous allons vous entendre, éventuellement vous poser des questions, discuter entre nous. Une fois que nous en aurons terminé, nous pourrions passer formellement aux différents sujets qui sont à l'ordre du jour et qui seront éclairés par la discussion que nous aurons eue préalablement avec vous.

Donc, je suspends officiellement la séance et je passe la parole à vous, Monsieur l'expert-comptable.

*(La séance est suspendue à 21 heures 14.)*

**M. le Maire**

Je vous en prie, vous avez la parole. Vous la voulez pour combien de temps ?

**M. Bande**

Je vais essayer de me limiter à 10 minutes, un quart d'heure, si cela vous convient.

**M. le Maire**

C'est parfait. Dans un cette enceinte, 10 minutes est un temps tout à fait acceptable !

*(Rires.)*

**M. Bande**

Je vous en remercie.

Tout d'abord, je vous remercie vivement de m'accueillir ce soir et je vous prie aussi de bien vouloir m'excuser quand même du retard, parce que j'avais prévu d'arriver un petit peu avant.

Ceci étant, je vois que vous avez eu pas mal de sujets à évoquer préalablement.

**M. le Maire**

Nous sommes occupés !

*(Rires.)*

**M. Bande**

Je n'en doutais pas un instant.

Je crois que des documents peuvent être projetés ?

*(M. Boulard sort de séance pour chercher le document à projeter.)*

On a fait bien évidemment une synthèse des travaux que nous avons réalisés, puisque nous avons rendu un rapport le 10 décembre 2012, constitué de deux volumes : un volume déjà de description des travaux réalisés et puis un volume qui contient toutes les annexes qu'il nous paraissait utile, pour ne pas dire nécessaire, de produire dans le cadre de la mission qui nous a été confiée.

Tout d'abord, pour débiter sur le cadre de notre mission, je suis Christian Bande, associé du cabinet Grant Thornton, cabinet qui a été choisi, on va voir dans quelles conditions. Responsable du département économie mixte et logement social au sein du cabinet Grant Thornton. Et notre intervention, c'est bien évidemment inscrit dans le sujet qui est à l'ordre du jour de votre Conseil ce soir, est

dans le cadre de la résolution de la concession de l'aménagement dénommé ZAC des Champs-Philippe, opération d'aménagement donc confiée, comme vous l'avez rappelé, à la SEM 92 en 2004.

Cette concession d'aménagement a fait l'objet d'un recours devant la justice en 2010 et, par un jugement notifié en juillet 2012, donc à l'été dernier, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a enjoint la commune de procéder, si elle pouvait obtenir la résolution amiable de ladite concession, de saisir le tribunal... enfin, le juge du contrat pour conclure ou prononcer la nullité de cette convention.

Tirant les conséquences de ce jugement, la commune de La Garenne-Colombes a décidé de conclure avec la SEM 92, et en accord avec celle-ci, un protocole d'accord de résolution amiable de ladite concession d'aménagement, protocole qui avait deux objets : tout d'abord, de procéder à la résolution amiable de la concession d'aménagement en tant que telle et de régler, bien évidemment, les conséquences et les incidences financières qui découlaient de cette résolution.

Dans le but d'établir cette situation financière et comptable de l'opération et de déterminer ses différents éléments financiers, la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 sont convenues d'avoir recours à un expert financier et une convention de groupement de commande a été conclue entre votre collectivité et la SEM 92, la collectivité ayant d'ailleurs été désignée comme coordonnateur de ce groupement, et un marché a été lancé en octobre, le 15 octobre 2012, pour déterminer le cabinet qui interviendrait pour cette mission.

Nous avons eu le plaisir et l'honneur d'être désignés à l'issue de cette procédure. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 08 novembre a rendu un avis favorable à la proposition que nous avons effectuée.

*(M. le Maire quitte la salle.)*

La mission qui nous a été confiée est une mission d'expertise financière et d'expertise comptable, en vue de la résolution de la concession de l'aménagement évoqué. Elle consiste, en fait, en deux phases successives.

La première, c'est la validation d'un arrêté des comptes de l'opération établie par la SEM 92 en date du 31 octobre 2012 et présentant les montants prévisionnels en recettes et en dépenses restant à réaliser jusqu'à la date de la résolution amiable.

On parlait tout à l'heure un peu des dates. La décision du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a été rendue le 12 juillet et donc la date officielle de résolution en tant que telle est le 12 janvier 2013 puisqu'on avait six mois. Le tribunal avait octroyé six mois pour réaliser cette résolution amiable. On va le voir après dans la méthodologie, mais on a projeté les montants de recettes et dépenses prévisionnelles jusqu'à cette date du 12 janvier 2013. C'est la première étape : c'était donc de valider cet arrêté des comptes au 31 octobre 2012, projeté à la date de résolution.

Le deuxième, c'était l'établissement de la reddition des comptes dans le cadre de cette résolution amiable.

En termes de conditions d'intervention, nous sommes un cabinet d'audit et d'expertise comptable. La mission relève d'une mission de conseil et d'expertise comptable en tant que telle, donc elle a été réalisée en conformité de nos normes d'exercice professionnel édictées par l'Ordre des experts-comptables. Nous nous sommes assurés, préalablement à l'acceptation de cette mission, de notre parfaite indépendance à l'égard des deux parties. C'est une condition, bien évidemment, essentielle qui résultait d'ailleurs du cahier des charges. De toutes les façons, dans le cadre d'une telle mission, quel que soit le cabinet, il lui incombait, bien évidemment, de s'assurer que nous étions indépendants, ce que nous sommes.

Notre intervention a débuté le 12 novembre 2012 et s'est achevée le 10 décembre 2012, qui était bien la date butoir, par la remise de votre rapport, comme je l'évoquais, un rapport constitué de deux modules que nous avons remis à la Ville et à la SEM 92.

Je précise également, dans le cadre des modalités d'intervention, des conditions d'intervention, que nous avons eu accès, sans restriction aucune, à l'ensemble des personnes, des documents et informations que nous avons jugés utiles, voire nécessaires, bien évidemment, à la réalisation de notre mission.

En ce qui concerne les principes méthodologiques, sur la partie arrêté des comptes au 31 octobre et projeté au 12 janvier 2013, l'arrêté des comptes a donc été établi par la SEM 92, qui était l'opérateur qui a travaillé sur cette concession, sur la base des montants, je l'ai dit, arrêtés au 31 octobre 2012 sur la base des montants prévisionnels, donc projetés et restant à réaliser jusqu'à la résolution, soit le 12 janvier 2013. Et un tableau, qui est en annexe à notre rapport, fait apparaître les montants en hors taxes, hors TVA, et bien évidemment en TTC, pour mettre en évidence le solde de l'opération réalisée à l'issue de ces différentes dates.

L'arrêté des comptes a été établi en respectant un certain nombre de principes. Nous avons listé les grands principes qui ont présidé à l'élaboration, à l'établissement de cet arrêté des comptes.

Premièrement, il y a eu respect des grands principes de la jurisprudence administrative en matière de résolution des contrats publics ; je reviendrai dessus parce que c'est un point, en effet, extrêmement important dans le cadre de cette résolution.

Le deuxième point, c'est l'incorporation au bilan de l'opération, à cet arrêté, de toutes les factures et situations de travaux reçues jusqu'au 30 novembre 2012. Nous sommes donc intervenus depuis la mi-novembre jusqu'au 10 décembre. Il a fallu déterminer une date d'arrêté de réception des factures, de comptabilisation de ces factures. Nous nous sommes assurés que l'ensemble des éléments étaient bien comptabilisés dans l'opération.

Un provisionnement de tous les engagements résiduels qui pouvaient être connus et devant être pris en compte jusqu'à la date de réalisation, donc, encore une fois, le 12 janvier 2013.

L'incorporation au bilan de la rémunération de la SEM 92 ; je m'arrêterai également sur ce point.

*(M. Boulard revient dans la salle.)*

*(Projection d'un diaporama.)*

Là, on est déjà aux conclusions mais on va y arriver assez vite par la suite.

Provisionnement forfaitaire de certaines dépenses et recettes qui ne peuvent pas être évaluées de façon précise mais dont le versement ou l'encaissement était probable à la date de nos travaux.

J'en suis à la page 3, un peu plus bas.

Et d'un volant de dépenses imprévues.

Dans le cadre d'une telle opération, il y avait, bien évidemment, des questionnements sur tout ce qui pouvait toucher aux résiliations des marchés qui liaient, bien évidemment, la SEM 92 aux différentes entreprises qui interviennent, puisqu'on est dans le cadre d'une opération qui n'était pas terminée physiquement à la date de résolution et qui se poursuit, et la collectivité va reprendre cela en main.

Absence, en fait, d'indemnités de résiliation du marché, puisqu'il y a eu un mécanisme qui permettait de transférer les marchés à la collectivité qui reprend l'opération. Dans d'autres circonstances, on aurait pu être confrontés à des éventuelles indemnités de résiliation à verser à cette entreprise. La banque, à présent, et nous l'avons validé au vu, bien évidemment, de la procédure et du process qui a été retenu : l'absence d'indemnités de résiliation dans la situation arrêtée, telle que nous l'avons validée.

*(M. le Maire revient dans la salle.)*

Absence également de prise en compte d'indemnités à verser ultérieurement sur les biens acquis par ordonnance d'expropriation, compte tenu là aussi des modalités de transfert entre la SEM et la collectivité.

Également absence de prise en compte des incidences de clause de retour à meilleure fortune prévue dans certains actes de vente et d'acquisition, les montants n'étant pas déterminables. Là, je m'arrête juste deux secondes. Nous avons, en effet, des actes de vente, dans le cadre d'opérations de vente à des promoteurs et autres, qui prévoient qu'en fonction d'atteinte d'objectifs liés aux ventes qu'eux-mêmes vont réaliser ou aux locations qu'ils vont réaliser par la suite, il puisse y avoir une clause de variabilité du prix de cession et il y avait un acte d'acquisition de terrain où la clause de variabilité jouait dans l'autre sens, liée avec une clause de variabilité sur les produits. Il est évident qu'au moment où nous intervenons et même aujourd'hui, on ne connaît pas, bien évidemment, quelle peut être demain la réalisation ou non de ces clauses de variabilité. Tout dépendra, à l'issue du plan d'affaires, de la matérialité des ventes ou des locations réalisées par les promoteurs.

Donc on note, bien évidemment, on a validé ce point-là. Nous nous sommes assurés qu'il était correctement traité et donc, aujourd'hui, il n'y a pas, dans les comptes en tant que tels, d'incidences liées à ces clauses de retour à meilleure fortune.

Transfert de l'opération ou dispense de TVA : en effet, là, il y avait aussi, bien évidemment, un sujet en ce qui concerne la fiscalité sur tout ce qui touche à la TVA, on va dire, immobilière dans le cadre de ces opérations. Donc, il y a un transfert de l'opération en dispense de TVA par application, on l'a noté, des dispositions de l'article 257 bis du CGI, dans la mesure où il est réalisé au bénéfice de la commune qui va reprendre cette opération d'aménagement et constituera, en cas de besoin de la TVA, un secteur distinct assujéti à la TVA.

On rappelle quand même qu'à titre conservatoire, la DLF, donc la Direction de la législation fiscale, a été saisie d'une demande de rescrit tendant à confirmer que le transfert de ladite opération d'aménagement entre effectivement dans le champ de l'article 257 bis précité.

Voilà les grands principes qui ont présidé à l'élaboration de cet arrêté des comptes.

Sur ces bases, les travaux que nous avons réalisés, nous les avons synthétisés ici.

Nous nous sommes assurés de l'existence, de la matérialité, de l'exhaustivité, de la correcte imputation, ce que l'on appelle la justification sur pièce, des enregistrements comptables. Nous avons, bien évidemment, procédé à un rapprochement entre le logiciel de gestion utilisé par la SEM 92 et différents documents comptables qui étaient mis à notre disposition. Nous avons également, bien évidemment, rapproché les éléments comptables avec la trésorerie de l'opération aux dates qui nous intéressaient. Nous avons validé la pertinence des principes que je viens d'énoncer et leur correcte application, de la ... (*inaudible*) du principe, c'était aussi la correcte application. Nous avons aussi validé formellement l'arrêté des comptes parce que, on le verra, nous avions à nous engager par un visa sur ces comptes tels qu'ils ont été présentés. Cela, c'est sur la première phase de notre intervention.

Sur la partie reddition des comptes de la résolution, nous rappelons, en effet, tout d'abord, qu'il convenait de déterminer les incidences financières découlant de la résolution de la concession d'aménagement. C'est-à-dire qu'on a, avec cette phase, un arrêté des comptes qui donne, je dirais, la vision des recettes, des dépenses, à un instant et avec une projection à court terme, mais là, on est en train de regarder quelles seront les incidences de la résolution en tant que telle, qui pouvait éventuellement être différente de cet arrêté des comptes.

En conséquence, là aussi, nous indiquons ce que nous avons fait, la méthodologie. Nous avons, tout d'abord, procédé à une analyse précise de la jurisprudence administrative spécifique à la résolution des contrats publics et des principaux textes traitant de ce sujet. Également analysé les particularités comptables et financières des opérations d'aménagement, puisqu'on est, en effet, dans un cadre, au travers de la SEM 92 et de toute SEM, dans le cadre d'une opération d'aménagement, pour lesquelles il y a des réglementations comptables spécifiques. Nous avons, bien évidemment, également validé la notion de rémunération de l'opérateur, à savoir la SEM 92, et déterminé le montant de celle-ci. Et enfin déterminé les montants de la reddition des comptes, dans le cadre de cette résolution de l'opération d'aménagement.

Nous arrivons à la partie « conclusion de nos travaux ».

Sur l'arrêté des comptes, sur la base des travaux que nous avons réalisés, nous avons validé, puisque c'est fait, bien évidemment, à ce jour, l'arrêté des comptes qui nous a été produit et sur lequel nous avons travaillé. Et cet arrêté des comptes, nous le jugeons de nature à donner une image fidèle, sincère et précise de l'avancée financière et comptable de l'opération d'aménagement.

Cet arrêté des comptes se caractérise – il y a, bien évidemment, les données comptables qui en résultent –, d'une part, par les principaux éléments financiers suivants :



- des recettes TTC d'un montant de 128 772 688 euros. Alors, nous n'avons pris que les montants en arrondi, mais derrière, il y a les centimes.
- et des dépenses, TTC également, d'un montant de 107 698 365 euros.

Soit un résultat, que nous avons dit prévisionnel, puisque, comme je viens de l'expliquer, il y a des montants qui étaient arrêtés à une date donnée le 31 octobre et, après, tout ce qui allait tomber entre le 31 octobre et le 12 janvier 2013. Nous sommes aujourd'hui seulement le 10, donc il y a encore deux ou trois jours. En tout cas, c'est bien la projection qui nous paraissait la plus fiable de l'ensemble de ces opérations, ce résultat prévisionnel étant constitutif, quand même, de la trésorerie qui sera dégagée par l'opération, au vu des différents éléments que nous avons validés. Donc, ce résultat apparaît, par différence, à hauteur de 21 074 324 euros. Là aussi, le montant est, bien évidemment, arrondi.

Ce résultat, c'est de la trésorerie qu'à un instant donné, la SEM 92 aura et restituera à la collectivité. Mais en plus de cette trésorerie, dans le cadre de l'opération – et là aussi, nous avons, bien évidemment, validé tous les flux qui en résultaient –, la trésorerie réellement à reverser par la SEM 92 à la Ville de La Garenne-Colombes s'élève, en fait, à 31 732 783 euros puisque, en plus de ce résultat des 21 millions d'euros que je viens d'évoquer, la Ville avait versé par anticipation, dans le cadre classique de ce type d'opération d'aménagement, ce qu'on appelle une participation qui n'était pas encore affectée. À partir du moment où l'opération trouve un terme, cette participation doit être, bien évidemment, reversée par la SEM 92 à la collectivité.

Donc, nous avons un montant de 9 001 474 euros qui vient se rajouter en termes de trésorerie. Ce n'est pas un produit réalisé par l'opération, c'est une restitution d'avances effectuées par la collectivité.

Il y a aussi un montant de 1 558 500 euros qui sera reversé par la SEM 92 à la Ville et qui correspond à un acompte perçu par la SEM 92 au moment de la signature, donc le 19 juillet 2010 – nous l'avons rappelé –, d'une promesse de vente avec un des promoteurs, donc SNC Marignan. Là, c'est la SEM qui avait perçu cette avance, dans le cadre classique d'une vente à un promoteur. Nous avons regardé, bien évidemment, si la Ville pouvait récupérer directement, etc. C'est bien, en fait, la SEM qui l'a perçue, donc elle reverse à la Ville puisque c'est la Ville qui reprend l'opération.

Et puis, on l'a noté puisque cela fait partie quand même de l'arrêté des comptes en tant que tel, il y avait à rembourser, pour le coup à la SEM 92, un dépôt de garantie résiduel concernant la Société SOBGEA\*. Il y avait 7 515 euros qui viennent en moins.

Voilà, donc on a un résultat de 21 millions d'euros, que nous avons validé, et il y a une trésorerie globale à reverser d'un peu plus de 31 millions d'euros, qui résulte des différents éléments que nous avons rappelés ici.

Sur la reddition des comptes en tant que telle, je l'ai indiqué, nous avons passé beaucoup de temps sur tout ce qui touchait à l'existence de la jurisprudence en matière de résolution des contrats publics. C'est une matière extrêmement intéressante mais un peu aride quelquefois.

Ceci étant, aujourd'hui, en l'état actuel du droit français, il n'existe pas de jurisprudence administrative spécifique à la résolution d'une concession d'aménagement. C'est la première fois qu'il y a cette situation-là. Donc, il n'y a pas de jurisprudence en tant que telle sur ce point spécifique.

Ceci étant, en l'absence d'une telle jurisprudence, qui est d'ailleurs une autre **adresse** (?)\* technique – il n'y a pas non plus d'écrits ni de confrères experts-comptables, etc., sur ce sujet-là –, compte tenu quand même de la volonté des parties, à savoir votre collectivité et la SEM 92, de procéder à une résolution amiable de la concession d'aménagement considérée, notre analyse du cas présent nous a conduits à prendre en considération, pour arriver à cette reddition des comptes, les grands principes de la jurisprudence administrative en matière de résolution des contrats publics, donc on va dire toutes les autres jurisprudences qui peuvent exister et qui, en fait, renvoient à ce qu'on appelle la notion de responsabilité quasi contractuelle de la collectivité, avec la prise en compte de la notion de dépenses utiles à la collectivité. Je reviendrai un petit peu là-dessus.

Deuxième point, c'est regarder aussi la notion de responsabilité quasi délictuelle.

Et enfin, on vérifie le plafonnement de la responsabilité extracontractuelle de la collectivité, avec l'analyse de la rémunération de l'aménageur. Je vais revenir un petit peu là-dessus.

Deuxième grand point pris en compte, c'est la notion d'universalité de patrimoine, telle qu'elle résulte du protocole de résolution amiable de la concession d'aménagement considéré et surtout de la réalité de cette opération. C'est-à-dire que nous sommes vraiment dans une opération d'aménagement lourde, en plus, c'est quand même une très grosse opération d'aménagement, et on ne peut pas dissocier tel ou tel élément. C'est bien une universalité de patrimoine qui est prise en considération et c'est, en tout cas, l'analyse que nous avons faite de cette opération.

Enfin, je le rappelais tout à l'heure, nous avons aussi, bien évidemment, pris en considération les particularités comptables des opérations d'aménagement qui, encore une fois, sont issues de textes très particuliers également.

Au vu de ces différents éléments et des travaux que nous avons réalisés, nous concluons, dans le cadre de la reddition des comptes, que la commune de La Garenne-Colombes ne pouvant s'enrichir sans cause... alors, on a mis entre parenthèses parce que c'est la formule consacrée, c'est-à-dire qu'en fait, quand on parle de notion de dépenses utiles à la collectivité dans le cadre de résolution de contrat public, il est évident que la collectivité ne doit pas s'appauvrir, mais ne doit pas non plus s'enrichir sans cause au détriment du prestataire, quel qu'il soit. Donc, c'est bien cela qui fonde la jurisprudence actuelle. Donc, par analogie aux grands principes issus de la jurisprudence évoquée précédemment, le mécanisme de remboursement des dépenses utilement exposées par la SEM 92 au profit de la commune trouve à s'appliquer, c'est-à-dire que nous avons validé le fait que c'était bien par analogie, avec les particularités, encore une fois, de cette opération, c'était bien ce principe qui était appliqué. On aurait pu conclure peut-être à autre chose si, en effet, nos travaux avaient conduit à dire : ce n'est pas du tout ce qu'il faut retenir.

Aussi, selon les analyses que nous avons réalisées, toutes les dépenses engagées par la SEM 92, depuis le début de la réalisation de l'opération d'aménagement et jusqu'à la date de résolution amiable évoquée précédemment, doivent être considérées comme des

dépenses utiles pour la commune de La Garenne-Colombes et donc le montant de ces dépenses utiles s'élève aux 107 698 365 euros TTC que j'ai repris tout à l'heure.

Dans le cadre de la détermination des dépenses utiles, je l'ai rappelé, nous avons fait un focus tout particulier sur la rémunération de l'aménageur, donc les modalités de détermination de la rémunération de la SEM 92, et nous en avons conclu, encore une fois au vu de tous les travaux que nous avons réalisés, que c'étaient les modalités, je dirais, de la convention d'origine qui trouvaient à s'appliquer, à l'exception d'un certain nombre de termes de cette rémunération qu'il ne nous semble pas fondés d'être retenus pour la détermination de cette rémunération.

Nous l'avons rappelé : les clauses relatives au rachat anticipé, à la résiliation anticipée ou à la cessation anticipée de contrat, qui étaient prévues dans la convention de l'aménagement d'origine, ne trouvent pas à s'appliquer dans le cas présent, puisque nous sommes dans le cadre d'une résolution de cette convention, donc ce n'était pas prévu au contrat, donc nous avons « rejeté », entre guillemets, le fait que ces parties de la rémunération puissent être prises en compte.

La rémunération perçue par la SEM 92 jusqu'à la date de résolution amiable et ainsi imputée à l'opération constitue le plafond de sa rémunération. Je renvoie à ce qu'on avait écrit précédemment. On doit, en effet, s'assurer que l'aménageur, avec tout ce que la collectivité pourrait être appelée à lui verser, ne dépasse pas, de toute façon, dans le cadre d'une résolution de contrat, ne dépasse pas la rémunération à laquelle cet aménageur, cet opérateur aurait eu droit. Là, on est bien dans ce cas-là et nous l'avons validé.

Enfin, pour parler des dépenses jugées utiles à la collectivité, mais il ne faut pas oublier que, là aussi, dans le cadre d'une opération d'aménagement, une des particularités, c'est qu'il y a eu aussi des recettes réalisées dans le cadre de cette opération auprès, on l'a vu, d'opérateurs, bien évidemment, privés, des promoteurs, etc., et donc, là, nous concluons aussi que les recettes définitivement perçues à la date de la résolution amiable au titre des cessions, participations, produits divers, doivent s'imputer sur les dépenses dites utiles. Et, donc, le montant des recettes où on retrouve le montant de 128 772 688 euros et qui font bien le résultat des 21 millions d'euros que nous avons évoqué.

Pour faire simple, les dépenses utiles à la collectivité que la collectivité aurait à rembourser, c'est déjà fait, mais aurait à rembourser à la SEM 92, c'est 107 millions. Mais on vient imputer les recettes perçues par l'opération, qui viennent s'imputer sur ces dépenses utiles, et donc il y a 128 millions d'euros de recettes qui viennent s'imputer. La SEM doit donc restituer les 21 millions d'euros.

C'est donc la conclusion à laquelle nous arrivons : que, dans le cadre de la reddition des comptes de la résolution de la ZAC des Champs-Philippe, la SEM 92 doit être reversée à la commune de La Garenne-Colombes la somme de 21 074 324 euros – encore une fois, le montant est arrondi –, telle qu'évoquée précédemment et donc incluse dans le montant des 31 millions d'euros que j'évoquais également tout à l'heure, qui incluent le reversement de la participation.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la présentation que je pouvais faire.

#### **M. le Maire**

Merci infiniment, Monsieur, pour cette présentation très claire, très logique.

Ce que je vous propose, comme méthode, Mesdames et Messieurs, est la chose suivante.

Nous avons donc, vous le verrez quand je rouvrirai le Conseil Municipal, des délibérations – la délibération 2.4 si je ne me trompe pas – qui sont toutes les délibérations d'approbation du principe de résolution amiable, du principe du transfert à la commune des biens immobiliers, les transferts des volumes, etc., bref, la résolution elle-même et ses conséquences techniques, financières, etc. Donc, nous aurons à voter là-dessus. On ne va pas les discuter une à une, c'est absurde, puisque c'est, en fait, un paquet commun d'une même démarche, toutes créées par la nécessité de résoudre.

Donc, je vous propose de lancer la discussion et le débat sur ce sujet, officiellement hors Conseil Municipal, puisque, si nous voulons que vous puissiez répondre à nos questions, nous devons rester en dehors du Conseil Municipal, ce qui ne change strictement rien, évidemment, à la qualité du débat. C'est au moment où nous estimerons que le débat est suffisant, que chacun est informé comme il le doit, que l'on rouvrira le Conseil Municipal et que nous passerons au vote.

Donc, qui veut prendre la parole, poser des questions à M. l'expert-comptable ?

Je vous en prie, Monsieur Macé, allez-y ?

#### **M. Macé**

Je voudrais, tout d'abord, remercier M. Christian Bande pour cette présentation et remercier M. Boulard et sa collègue pour le travail effectué dans le cadre de la résolution de la convention publique d'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe.

Je voudrais, tout d'abord, poser quelques questions par rapport au document qui s'intitule « *Mission d'analyses financières et comptables en vue de la résolution de la concession d'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes, volumes 1-2, rapport de l'expert* », pour être précis.

Je voudrais savoir, tout d'abord, c'est page 7 de ce document, dans quel cadre est intervenu le cabinet d'expert-comptable SEMPAOR, j'espère ne pas me tromper sur l'appellation, réunion indiquée le 23 novembre 2012. Ils sont intervenus à quel titre et mandatés par qui ?

#### **M. Bande**

Je réponds ?

#### **M. le Maire**

Je vous en prie !

#### **M. Bande**

En fait, il s'agit du cabinet Semafor.

**M. Macé**

D'accord.

**M. Bande**

En fait, Semafor est la structure de cabinet d'expertise comptable et d'audit du groupe Alpha qui a été, à une époque, filiale du groupe de la Caisse de Dépôts et Consignations. Semafor est, en fait, le cabinet d'expertise comptable de la SEM 92. Dans ce cadre-là, nous avons souhaité, bien évidemment, rencontrer l'expert-comptable de la société pour aussi voir quels étaient les travaux que lui-même réalisait et sur quelles bases nous pouvions appréhender un certain nombre de ses travaux pour réaliser les nôtres.

**M. Macé**

Très bien. Je vous remercie.

Ensuite, vous citez vos différents interlocuteurs dont M. Boulard. J'imagine qu'à l'époque où vous l'avez vu, comme vous avez lancé votre étude à partir du 12 novembre 2012, M. Boulard n'était plus, si je ne m'abuse, Directeur de l'urbanisme mais chargé de la reprise en régie directe de cette opération. Je pense que c'est plutôt dans ce cadre-là.

Ensuite, est-ce que vous pouvez me confirmer que Me Cyrille Lelong, qui travaille à l'office notarial de Colombes, est le notaire de la Ville dans toutes ses transactions que la Ville effectue ?

**M. Boulard**

Pour la Ville, oui, bien sûr. Il y a aussi le notaire de la SEM 92 à Courbevoie, donc l'étude Seyewetz qui intervient pour la SEM et, effectivement, pour la commune, c'est bien effectivement l'office de Colombes.

**M. Macé**

D'accord. Je vous remercie, Monsieur Boulard.

Page 9 maintenant du document, il est indiqué que l'opération devrait se terminer en 2018, tandis que, pour l'instant, les documents contractuels qui avaient été signés indiquaient 2015. Qui peut indiquer pourquoi on est passé de 2015 à 2018, dans ce cadre-là ?

**M. Boulard**

En fait, vous avez vu effectivement que la convention qui est résolue ce soir avait une durée de vie de 10 ans puisqu'à partir de janvier 2005 à janvier 2015. C'est généralement la durée, à vrai dire, classique de ce genre de contrat, étant entendu qu'il n'est pas rare qu'il y ait des avenants de prolongation de prorogation du contrat. En fait, on a toujours eu à l'esprit qu'on pouvait... effectivement que cela pouvait se prolonger jusqu'en 2017-2018, puisqu'on avait des délais de livraison d'équipements publics tels que les écoles et que les gens allaient arriver au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Donc, on avait prévu 10 ans parce que c'est une durée classique, en ayant toujours à l'esprit qu'on serait amenés sans doute à travailler sur une durée de 12 à 13 ans, sans compter les vicissitudes administratives toujours possibles, comme on le voit.

Donc, ce n'est pas forcément lié en soi à la résolution, mais c'est une durée classique de ce type d'opération dans le cadre réglementaire dans lequel on doit opérer.

Voilà ce que je peux vous répondre.

**M. Macé**

Merci, Monsieur Boulard.

Maintenant, je passe à la page 15 du document, il est indiqué qu'*a priori*, il devrait être fait un nouveau compte définitif avant la fin de l'année 2014. Je ne vois pas *a priori* apparaître cet élément dans le projet que vous nous soumettez ce soir, le protocole d'accord de résolution amiable. Pour quelle raison cela n'apparaît-il pas ?

**M. Boulard**

Je revérifie, mais normalement, on a une phrase qui l'indique. Je recherche.

**M. Macé**

D'accord.

En attendant, est-ce que je dois bien comprendre que, toujours page 15 de votre document, Monsieur Bande, où il était indiqué le reversement de cette trésorerie avec, en ce qui concerne le reversement d'une somme de 10 991 597 euros qui, dans votre document, était indiqué « sera reversée selon les termes dudit protocole » que, effectivement, dans ledit protocole, page 12, 5.3, la date est fixée au 31 janvier 2013. Est-ce que cela correspond bien à cela ?

**M. Bande**

Sur la date, je pense qu'en effet, cela a été indiqué sur le protocole et, à l'époque, nous n'avions pas la date ; c'est pour cela que nous avons renvoyé au protocole.

Juste pour éclairer tout le monde sur ces sujets-là, nous avons une trésorerie de 31 732 783 euros à reverser. Il y en a eu 13 500 000 reversés avant le 31 décembre, en tout cas le 31 décembre. Et, après, en effet, le solde devait être réparti sur les 18 millions et quelques, puisque les 7 241 186 seront des sommes encaissables, enfin, encaissées postérieurement. Donc, à la date à laquelle nous avons produit notre rapport, il n'est pas possible, on le voit aujourd'hui, de le déterminer précisément. En fait, l'essentiel vient, on l'a noté, d'un solde de prix de vente que doit verser là aussi un promoteur privé, Marignan Résidences. Et, juridiquement, nous l'avons bien revalidé, ce promoteur ne peut pas verser le solde à la commune, mais doit le verser à la SEM, compte tenu des relations contractuelles qui lient les deux parties.

Bien évidemment, la SEM 92 n'a pas vocation à conserver cette trésorerie et va la reverser dans le montant global. Donc, les 7,241 millions, c'est bien la résultante de toutes les sommes, essentiellement celles-ci, encaissables postérieurement au 12 janvier 2013 et donc, par différence, il a été convenu qu'en effet, les 10 991 597 soient versés dans les meilleurs délais, en fonction là aussi

de l'apurement d'un certain nombre de dépenses et recettes qui tombaient entre le 10 décembre, date de remise de notre rapport, et fin janvier puisque c'est la date qui a été retenue.

**M. Boulard**

J'ai retrouvé le passage, page 13, au 5.4 : c'est intitulé « reddition définitive des comptes ».

**M. Macé**

Cela correspondait à ce point-là, d'accord. OK, très bien.

**M. Boulard**

C'est cela.

**M. Macé**

Pour revenir deux minutes sur les 7 241 186 euros, j'ai bien compris l'explication et les relations contractuelles entre la SNC Marignan Résidences et la SEM 92. Toutefois, j'imagine que, dans les documents contractuels signés entre la SEM 92 et ce promoteur, sont précisées les modalités de reversement de ce solde à la SEM 92. Pourquoi on ne les retrouve pas dans le projet de protocole d'accord ? Il est juste indiqué « sera versé dans les 15 jours, au fur et à mesure de chaque encaissement effectif par la SEM 92 ». Pourquoi il n'y a pas un calendrier plus précis que cela, puisque je suppose qu'il existe ?

**M. Bande**

Au moins en partie pour répondre, si j'ai bien compris la question : en fait, ces 7,241 millions ne sont pas constitués que par ce solde de prix de vente. D'accord ? Il y a d'autres sommes de moindre importance. Vous l'avez dans l'annexe 7, au volume 2 de notre rapport. Je n'ai pas le souvenir de l'ensemble des sommes, mais il y a 1 million d'euros encore, je n'ose pas le dire, mais qui traînent. Donc je pense que la formule retenue avait justement pour vocation de couvrir l'ensemble de ces sommes. Mais il est évident que, dans l'acte de cession avec Marignan, sont prévues les modalités, en effet, de paiement du prix et autres, donc il y a une date qui a été arrêtée.

**M. Macé**

Sur ce document, je n'ai pas d'autres questions.

J'ai des questions sur d'autres documents mais pas sur celui-ci.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé. Si vous me permettez, Monsieur Macé, comme il s'agit, en fait, d'un débat global, parce que « la résolution et ses conséquences », je vous suggère, si vous le voulez bien, et chacun prendra la parole, que vous continuiez sur votre lancée.

Allez-y, je vous en prie !

**M. Macé**

Je voulais juste, s'il y avait des collègues qui voulaient intervenir sur le document qui nous a été présenté. Après... !

**M. le Maire**

Je vous offre de continuer, si vous voulez, sur les autres documents. Ainsi, vous serez complètement informé.

Après, nous passerons la parole aux autres collègues.

**M. Macé**

Alors, je prends le document qui s'intitule « Bilan financier réalisé et prévisionnel - version du 10 décembre 2012 », hors secteur RATP.

**M. le Maire**

Annexe 7, c'est cela ?

**M. Macé**

Je ne peux pas vous dire.

**M. le Maire**

D'accord, bon, c'est l'annexe.

**M. Macé**

C'est une annexe mais je n'ai pas...

*(M. Sammut montre le document.)*

**M. le Maire**

Un papier A3.

**M. Macé**

C'est cela.

**M. Bande**

Il s'agit bien de l'annexe 7 de notre rapport.

**M. Macé**

Donc, annexe 7.

J'ai plusieurs questions par rapport à cette annexe.

Tout d'abord, en ce qui concerne la mise en état des sols, si j'ai bien compris, on a le bilan qui nous a été présenté dans le cadre du CRFA 2011 pour un montant, sur ces dépenses, de 5 141 169 euros. Dans le bilan arrêté au 12 janvier 2013, donc, c'est-à-dire dans le

cadre de la fin de la convention, est indiqué un bilan de 5 569 739 euros. Est-ce qu'il y a des éléments qui pourraient nous être indiqués sur les raisons de cette augmentation entre 2011 et le projet d'aujourd'hui, qui fait plus de 10 %, à peu près 10 % d'augmentation ? Est-ce qu'on a des éléments par rapport à ces dépenses supplémentaires ?

**M. Hervo**

Je peux répondre, si vous m'autorisez, Monsieur le Maire.

Il s'agit tout simplement – tout simplement ! La somme n'est pas négligeable ! – de l'ajustement des dépenses de traitement des terres polluées. Je vous avais exposé, quand je vous avais présenté le CRFA qu'il s'agissait, pour l'essentiel, à l'époque, de provisions. Depuis, les choses se sont affinées puisque les terrassements ont été faits, donc les quantités ont un peu évolué. De surcroît, les normes se sont renforcées et, du coup, maintenant, un terrain qui a été... Enfin, à titre d'exemple, par exemple, caractéristique dans les Champs-Philippe, où les terrains ont appartenu, pour beaucoup d'entre eux, à la SNCF, un terrain qui a été remblayé avec du mâchefer, ce qui était classique jusque dans les années 50 et 60, maintenant est considéré comme un terrain pollué. On a été à deux doigts de devoir excaver tout le terrain intérieur à l'opération de La Sablière pour y faire le jardin parce que c'était réputé pollué par un remblai en mâchefer, ce qui n'est quand même pas une matière dont la nocivité est bien grande.

Donc, le renforcement des normes et l'ajustement des quantités expliquent cette évolution de montant, dont une partie encore reste prévisionnelle, puisque les décomptes ne sont pas finis et il en reste à faire, bien évidemment. Le raidissement des normes n'arrange pas la situation, de ce point de vue-là. C'est tout simplement une évolution technique.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Macé, je vous en prie ?

**M. Macé**

Je vous remercie, Monsieur Hervo, pour cette explication qui va entraîner une autre question : pourquoi ce type de dépenses n'apparaît-elle pas, à ce moment-là, sur la dépollution des sols ? Parce qu'on a un intitulé aussi dans ce qui nous est présenté ce soir « dépollution des sols ».

Je comprends votre explication et elle semble logique par rapport à des terrains pollués, mais on a aussi une catégorie, en termes de dépenses, qui est « dépollution des sols » pour un montant, à l'époque, en 2011, de 6,4 millions et pour des dépenses aujourd'hui qu'on nous indique à 1,6 million. Et pourquoi, à ce moment-là,...

**M. Hervo**

Précisez votre question, j'ai du mal à vous suivre.

**M. Macé**

Comme vous nous parlez de dépollution des sols, pourquoi... Ce que vous êtes en train de dire, pour moi, c'était « mise en état des sols », donc un petit peu différent, peut-être, je ne sais pas. Pourquoi cela n'apparaît pas, à ce moment-là, sur cette rubrique-là ?

**M. le Maire**

Monsieur Boulard ?

**M. Boulard**

Déjà, « mise en état des sols », c'est un peu plus vaste que l'aspect purement dépollution puisque, en fait, cela concerne essentiellement la démolition, la viabilisation des terrains et pas *stricto sensu* la dépollution. En fait, c'est deux notions différentes. Par exemple, « mise en état des sols », s'il y a des réseaux actifs sur la parcelle, il va falloir désactiver ces réseaux, les supprimer, enfin, je dis n'importe quoi : s'il y a une cave, vous voyez, la démolir, excaver. « Mise en état des sols », cela correspond à cela.

**M. Hervo**

Au temps pour moi, Monsieur Macé, j'ai confondu, lors de votre première question « dépollution » et « mise en état des sols ». La « mise en état des sols », c'est démolition. Mais je n'ai jamais obtenu de la SEM qu'ils appellent la démolition « démolition » dans leur tableau. Voilà peut-être une excuse de mon incompréhension.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Macé, allez-y, je vous en prie !

**M. Macé**

Est-ce que l'on doit bien comprendre, dans ce qui nous est indiqué sur « rémunération aménageur indexée », donc c'est la rémunération de la SEM 92 ? Est-ce que c'est bien cela ? Et sur un montant pour l'année 2012 de, j'espère ne pas me tromper, 535 092 euros.

**M. Hervo**

C'est le montant de la rémunération selon les termes de la convention publique d'aménagement et validée par l'expert financier, si j'ai bien compris.

**M. Bande**

Oui, pour précision, c'est la rémunération sur les équipements dits publics, qui sont rétrocédés. Vous avez une ligne, un petit peu plus bas, de la rémunération société sur l'ensemble des autres termes qui fondent la rémunération de la SEM 92 : nous avons un montant de 6 025 000.

**M. Macé**

D'accord.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

OK. Donc cette rémunération a été calculée jusqu'au 12 janvier 2013, on est bien d'accord ?

(*M. Boulard et M. Bande acquiescent.*)

C'est ce qu'il me semblait.

Est-ce que l'on a une idée... Je pose après une question sur les frais de communication. Il reste *a priori* 140 000 euros par rapport à la prévision de 2011. Est-ce qu'on a une idée de l'utilisation de ce montant qui reste ? Et, par rapport... À ce moment-là, si on a une idée, sur quels supports il y a des projets par rapport à la communication ? Ou pas du tout ?

**M. Boulard**

En fait, vous connaissez les outils qui sont déjà mis... enfin, qui sont déjà déployés. On devrait continuer sur les mêmes, à savoir *La Lettre d'information des Champs-Philippe* et le support bulle de présentation du projet avec des actualisations au fur et à mesure de l'avancée des choses. Donc, pour l'instant, on n'a pas décidé d'utiliser d'autres outils, mais on veut rester dans cette logique, je pense.

**M. le Maire**

Merci.

**M. Macé**

Très bien.

Comme vous parlez de cela, Monsieur Boulard, mais là, évidemment, je m'adresse à M. le Maire, vous n'oubliez pas que, comme toute communication qui est effectuée, d'autant plus, là, non plus *via* la SEM mais directement par la Ville, l'Opposition – les oppositions, avec notre collègue Christophe Conway – a la possibilité et même le droit de s'exprimer dans ce type de document.

En ce qui concerne les frais de contentieux maintenant : ils sont en augmentation. Est-ce qu'on a une idée de l'évolution pour l'année qui vient et les années à venir ? On est passés de 262 000 à une proposition maintenant à 301 000. Est-ce qu'on a une idée ou, en fonction des contentieux connus, cette enveloppe est maîtrisée ?

**M. le Maire**

Écoutez, les contentieux, par définition, dépendent de parties futures dont nous ignorons aujourd'hui l'existence, puisque, par définition, elles seront dans le futur. Je crois qu'ont été provisionnés 82 000 euros pour 2013, au cas où. Je crois que c'est cela, Monsieur Noual ou Monsieur Boulard ?

J'entends bien, dans un monde idéal, ne pas avoir à les dépenser. En clair, cela ne dépend pas de nous, comme vous le savez.

**M. Macé**

Cela dépendra quand même en partie de l'approche que nous aurons sur un certain nombre de sujets.

Dernier point, est-ce que, réglementairement, il y aura une présentation par la Ville et aussi par la SEM 92 du CRFA en 2012 ou pas du tout ? Qu'est-ce qu'on est tenus et qu'est-ce qu'ils sont tenus de faire ?

**M. le Maire**

Monsieur Boulard, répondez !

Je crois qu'il a la réponse.

**M. Boulard**

En fait, on s'est posé la question pour laquelle la réponse n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Il nous semblait logique, au départ, effectivement, de présenter le document CRFA comme c'est l'obligation. Mais là, pour le coup, la SEM 92 ne sera plus aménageur et est censée ne pas l'avoir été, comme c'est une résolution. Donc, il n'y aura pas de CRFA approuvé en tant que tel, mais on peut très bien envisager une présentation des choses en Conseil Municipal pour présenter. En plus, soit, effectivement, on a la possibilité de présenter un document type CRFA, sans que cela en soit un *stricto sensu*. Et, de toute façon, on reviendra devant vous dans le cadre de la reddition définitive des comptes au courant de l'année. Donc, cela devrait, entre guillemets, être un « simili-CRFA ».

**M. le Maire**

Merci.

Et puis, on peut ajouter qu'au moment de la discussion budgétaire, ce sera le moyen aussi d'avoir une vision plus globale, c'est-à-dire du budget à terme.

Je vous en prie, Monsieur Macé. Vous avez terminé ?

**M. Macé**

Oui, sur ce document.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Qui veut prendre la parole ? Qui souhaite prendre la parole ?

Dois-je considérer que nous n'avons plus besoin, sur cet ensemble de délibérations, qui s'appelle 2.4 dans votre dossier, nous n'avons plus besoin de précisions de M. l'expert, ainsi que de M. Boulard et que, donc, nous allons pouvoir passer au vote ?

Je me permettrais, Monsieur l'expert, de vous demander de rester encore, puisqu'après, nous avons un exercice passionnant qui consiste à voter le budget de la Ville mais aussi, en l'occurrence, de la ZAC des Champs-Philippe, donc il est possible que nous ayons aussi besoin de vos lumières à ce moment-là.

**M. Bande**

Avec grand plaisir.

**M. le Maire**

En tout cas, merci infiniment pour votre parfaite précision dans l'exposé de ce travail, qui a été mené en six mois – tout le monde en est conscient –, avec M. Boulard qui a joué un rôle vraiment moteur. Je veux vraiment le remercier. Sans lui, je pense que les choses n'auraient pas pu se dérouler aussi bien qu'elles se sont déroulées.

Monsieur Conway, vous voulez... ? Parce que j'allais rouvrir la séance.

**M. Conway**

Oui, vous avez rouvert la séance, donc moi, je n'ai pas...

**M. le Maire**

Non, je n'ai pas encore rouvert la séance.

**M. Conway**

D'accord, parce que vous disiez : « On passe au vote. »

**M. le Maire**

Non, je vais rouvrir la séance quand je serai certain qu'il n'y a plus de questions à M. l'expert pour qu'il puisse s'exprimer.

Dois-je considérer que vous avez une question à M. l'expert ?

**M. Conway**

Non, justement, mais j'ai quelque chose à faire avant le vote.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Vous faites ce que vous voulez, Monsieur Conway, mais ce n'est pas un petit jeu, vous voyez !

**M. Conway**

Ce n'est pas un petit jeu. C'était simplement : je n'ai pas de questions relatives à l'expert, mais j'ai d'autres questions.

**M. le Maire**

Nous n'aurons pas besoin, en clair, de demander à M. l'expert une précision ?

**M. Conway**

Non, j'ai d'autres questions, mais pas à l'expert.

**M. le Maire**

Peut-être, peut-on imaginer que M. l'expert puisse nous aider à éclairer les choses ?

**M. Conway**

Oui, en l'occurrence, ce n'est pas le cas. C'est simplement que, dans le rapport, il est mis que vous avez appris récemment qu'il y avait un recours contre l'arrêté de cessibilité et que vous avez appris cela, donc je fais le rapprochement, lors de la réunion avec le cabinet Semafor.

**M. Boulard**

Non.

**M. le Maire**

Attendez...

**M. Conway**

Le 23 novembre.

**M. le Maire**

La séance n'est pas rouverte, ce qui nous permet de donner la parole à M. Boulard.

Je vous en prie, allez-y !

**M. Boulard**

Sur les recours arrêté de cessibilité, effectivement, nous n'avons pas eu de notification puisque, comme vous le savez, ce sont des arrêtés préfectoraux et c'est donc l'État. Donc, les requérants n'ont pas jugé bon, mais ils n'en ont pas l'obligation, d'en avvertir la commune. Le greffe du tribunal, qui est sans doute très chargé, nous a simplement oubliés. C'est dans une réunion en préfecture, à propos du dossier de résolution, qu'on nous a parlé effectivement de deux recours sur cet arrêté de cessibilité, encore une fois des recours dirigés contre le préfet des Hauts-de-Seine, enfin contre l'État.

À ce jour, la Ville n'est pas intervenue dans ce contentieux. Elle va le faire, elle va se joindre effectivement aux services de l'État, mais qui sont les défenseurs principaux dans l'affaire. C'est le 21 novembre, comme on l'a dit, au cours de la réunion en préfecture, que nous avons effectivement eu cette information. Les services de l'État pensaient que nous avions déjà été informés par le tribunal, tout simplement, ce qui n'a pas été le cas. Après, effectivement, le tribunal s'en est aperçu, une fois que la préfecture les a contactés, et nous avons reçu, il y a une dizaine de jours, officiellement la copie du recours par le tribunal de grande instance.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Boulard.

Avez-vous d'autres questions, Monsieur Conway ? Non, c'est tout ? Merci beaucoup.

Je vais rouvrir la séance.

*(La séance est reprise à 22 heures 5.)*

Je vous propose de passer au vote.

Il s'agit du vote, vous avez bien compris, sur la résolution de la concession d'aménagement, l'approbation du principe de la résolution amiable et tous les éléments que, j'imagine, je ne suis pas obligé de citer, puisque chacun les a sous les yeux, les a reçus en temps utile, etc., n'est-ce pas, qui vont avec cette résolution.

Nous allons passer au vote.

Monsieur Boulard ou Monsieur Sammut, c'est un vote point par point ou global ?

**M. Boulard**

En bloc. Une délibération, un vote.

**M. le Maire**

C'est deux éléments globalement, on est bien d'accord ?

*(Aparté entre M. Sammut et M. le Maire.)*

Ah ? Deux éléments séparément mais un seul vote ?

Ce n'est pas très clair, Monsieur Sammut.

**M. Boulard**

Il y a une délibération sur la résolution et un vote pour la 2.4.

**M. le Maire**

On vote pour la 2.4, d'abord : qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Je vous remercie.

C'était la 2.4.

Nous allons maintenant passer à la suivante : qui est contre ? Pareil. Contre : 4.

*(Aparté entre M. Sammut et M. le Maire.)*

Mais la 2.5 ?

**M. Boulard**

C'est le transfert de promesse de vente.

**M. le Maire**

Excusez-moi, mais je vous ai dit tout à l'heure que les deux délibérations faisaient l'objet d'une discussion ici, que les gens pouvaient poser leurs questions. Je veux bien qu'on s'arrête, qu'on rouvre...

Voulez-vous rouvrir la discussion sur ce point-là ? Mais enfin, excusez-moi, on en a largement parlé, tout cela est lié. Est-ce que quelqu'un a une question sur la 2.5, c'est cela ? Quelqu'un a des questions sur la 2.5 ? Non, le débat a été ouvert. Merci.

Donc, on passe au vote sur la 2.5 : qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Donc, c'est adopté.

Nous passons au point 3.1, si je ne me trompe pas, sur les budgets.

### **III - Pôle Ressources**

#### **Finances**

##### **3.1. Rapport commun :**

###### **- Création du Budget annexe : ZAC des Champs-Philippe.**

**M. le Maire**

Tout d'abord, la création du budget annexe : il va être nécessaire de gérer l'opération en *in house*, comme on dit, et nous avons besoin d'un budget spécifique que nous avons appelé « budget annexe ».

*(Sortie de M. Conway.)*

Je pense que vous n'avez pas de questions sur ce point précis ? Sur ce point précis-là ?

**M. Macé**

Quel point ?

**M. le Maire**

Sur le fait de créer.

On va peut-être voter point par point.

Voulez-vous que nous votions point par point, Monsieur Sammut, s'il vous plaît ?



*(M. Sammut acquiesce.)*

Oui, point par point.

Très bien, donc ce premier point, qui est contre la création ? 4. Très bien. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. 29.

Monsieur Conway reprendra part au vote tout à l'heure.

#### **- Refacturation des charges de fonctionnement au Budget Annexe.**

##### **M. le Maire**

Avez-vous des remarques particulières sur ce point précis ? On est encore dans la ZAC, dans la technique. Non, pas de questions ?

Vous le trouverez dans le budget, sur les 600 000 euros, si je ne me trompe pas, Monsieur Boulard, qui sont au BP pour financer le fonctionnement, donc cela pourra être discuté tout à l'heure.

Qui est contre ce point-là ? 4, on est d'accord ! Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

#### **- Reversement du Budget Annexe ZAC au Budget Principal.**

##### **M. le Maire**

C'est ce qui vous a été présenté largement par M. l'expert, M. Boulard, ainsi que M. Hervo.

Sur ce reversement du budget annexe ZAC au budget principal, je pense que vous n'avez pas de questions, puisque le débat a eu lieu, mais je vous demande formellement : pas de questions ? Non, donc on va passer au vote : qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Je vous remercie.

#### **- Vote du Budget Primitif 2013 – Ville.**

##### **M. le Maire**

Le vote du BP de la Ville nécessite une présentation, comme nous le faisons traditionnellement, donc je vais passer la parole aux maires adjoints successivement en charge de leur domaine, qui vont vous présenter leur projet de budget.

*(M. Conway revient dans la salle.)*

Je vous suggère ensuite de lancer la discussion, une fois que chacun aura pris la parole. Vous poserez la question aux uns et aux autres. Nous passerons ensuite au vote de ce budget.

Je passe la parole peut-être à M. Perrée ?

Très bien, Monsieur Perrée, ouvrez le bal ! Vous avez 3 heures devant vous.

*(Rires.)*

##### **M. Perrée**

C'est exactement ce qui correspond à mes papiers !

En 2012, tout le monde s'est accordé pour dire que la médiathèque a eu un rôle moteur dans la politique culturelle de la Ville avec ses trois entités : la médiathèque, la salle d'exposition et l'auditorium.

Pour faire court, la médiathèque en 2013 développera ses ressources pluridisciplinaires, un budget de 107 310 euros en 2013 pour un budget de 99 520 euros en 2012. Outre les frais de fonctionnement de l'établissement, elle va accentuer sa politique d'acquisition pour 74 000 euros, 39 000 pour le fonds de littérature jeunesse, 13 000 pour les revues et quotidiens, 12 000 pour la discothèque, l'enrichissement régulier du fonds de référence et elle portera le développement de l'offre Arte VOD pour 10 000 euros.

Elle maintiendra, donc la médiathèque maintiendra évidemment les salles de travail sept jours sur sept, de 18 heures 30 à 23 heures tous les jours et le dimanche de 13 heures à 18 heures 30.

Enfin, elle reprendra les animations pour 7 000 euros, les animations qui existaient déjà à l'ancienne bibliothèque : l'heure du conte, l'intervention de conteurs professionnels, le « défi lecture » et des actions diverses, comme « la science se livre » ou un partenariat avec le Salon du livre garennois, comme celui qui a eu lieu le week-end dernier et qui a été un franc succès. J'espère que tout le monde y est allé.

Dans les autres espaces, la programmation culturelle abonde, tant dans la salle d'exposition que dans l'auditorium. Le système de réservation reste un bon système et tous les spectateurs s'y retrouvent, aussi bien pour les concerts de jazz que les pièces de théâtre, les conférences, le club cinéma.

Autre lieu de diffusion que la cinémathèque : le Mastaba. En 2013, les visites continueront pour les étudiants. Les jours fériés seront maintenus ouverts. Les nouvelles dispositions seront prises pour accentuer le rayonnement de cette maison-musée ; nous allons faire... elle est faite déjà, que vous allez recevoir certainement dans vos boîtes à lettres prochainement, ou demain ou prochainement, une nouvelle plaquette à large tirage, et qui est très jolie d'ailleurs, qui est ici ; je ne sais pas si vous l'avez déjà eue, vous allez l'avoir.

Une refonte du site Internet et une création de vente de produits dérivés, dont tee-shirts, cartes postales, marque-pages, etc.

Enfin, une programmation culturelle un peu plus élargie.

Autre sujet : les événements en ville. Alors, les animations vont continuer : la ferme dans la ville, la Fête de La Garenne et la Fête de la musique, le bal des pompiers, le forum des associations, les vide-greniers des Vallées et la patinoire en décembre, mais cela, notre ami Jean-François nous en parlera.

Autre lieu culturel : le Foyer des Arts et Loisirs, comme vous le savez, va laisser un peu de place aux gens qui refont les sièges, les fauteuils, etc., et une place assez conséquente pour le conservatoire. Quant à l'ancienne bibliothèque, vu le succès qu'ont remporté les salles réservées aux étudiants à la médiathèque, nous allons faire des travaux pour rénover entièrement cette bibliothèque et la consacrer également à des lieux d'étude.

Les échanges internationaux, donc les jumelages : ils sont continus et vous savez qu'on a cinq villes jumelées, cinq villes avec lesquelles nous avons des relations excellentes. La chorale « Voix-si Voix-la » se rendra à Valpaços au Portugal au printemps 2013. Les invitations habituelles ont été envoyées aux cinq villes jumelles pour les participations à « La Garenne en fête » et la fête de la musique. Des groupes musicaux sont attendus, notamment pour la prochaine fête de La Garenne-Colombes, une chorale de 90 personnes de Wangen. Des échanges avec les scouts libanais sont en cours de réalisation. Des contacts scolaires sont déjà commencés à l'école Voltaire avec une classe de la ville Daroun-Harissa.

Et, enfin, pour la troisième année, il y aura une réunion par la francophonie au Sud Liban. Vous savez que nous recevons tous les ans l'école qui a remporté le premier prix, donc un séjour de cinq jours à La Garenne-Colombes pour tous ces enfants.

Nous avons, pour finir, la poursuite des échanges linguistiques avec Clarksville et Wangen, que vous connaissez.

Pour vous donner quelques chiffres :

- la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque, c'est un gros chiffre, 960 000 euros, mais il y avait énormément de choses à faire pour pouvoir accueillir les jeunes pour ces salles de travail ;
- le remplacement du plancher au Mastaba, pour 116 000 euros, ce qu'on appelle le platelage ;
- la réfection des sous-sols du Foyer des Arts et Loisirs, pour 46 000 euros ;
- la reprise des eaux fluviales et des stores à la médiathèque parce que le soleil gênait un petit peu les jeunes ;
- et divers mobiliers dans les équipements, 16 500 euros.

Quant au mobilier pour la future salle des fêtes, ce sera de 260 000 euros.

Juste le dernier chiffre, et puis je ne vous embêterai plus avec tout cela, j'espère que vous les avez tous bien notés : les espaces verts, il y aura 2 000 euros d'espaces verts pour le Mastaba et 1 500 euros d'espaces verts pour la médiathèque. Voilà !

#### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Perrée.

Je passe la parole à M<sup>me</sup> Labrousse pour l'hygiène.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse**

L'hygiène et le logement.

#### **M. le Maire**

L'hygiène et le logement, bien sûr.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse**

En ce qui concerne l'hygiène et la sécurité, en dépenses de fonctionnement, 62 500 euros, qui se décomposent ainsi :

- les contrats dératisation, désinfection, désinsectisation, pour 9 000 euros ;
- le contrat SACPA pour la capture et la mise en fourrière des animaux errants et capture des pigeons, pour 19 200 euros ;
- la mesure de la qualité des eaux souterraines, 5 000 euros ;
- opération santé publique, air, analyses d'air, pollution, 4 000 euros ;
- et analyses bactériologiques, notamment pour les cantines scolaires, pour 1 000 euros.

Je laisse la sécurité du travail à Isabelle Juvin-Marleix.

Isabelle, je vous le laisse ?

Ensuite, la sécurité dans les établissements recevant du public, le budget de fonctionnement sécurité correspond aux dépenses liées aux vérifications réglementaires obligatoires lors de manifestations exceptionnelles. Nous avons prévu un bureau de contrôle et une fonction... une dépense de 3 300 euros. La sécurité civile, c'est la pharmacie de premier secours pour les PPMS, 500 euros.

Voilà donc pour les dépenses de fonctionnement qui sont, à quelque chose près, identiques au budget de 2012.

Dépenses d'investissement, un budget de 40 000 euros qui se décompose ainsi :

- l'acquisition de petits matériels techniques, pour 2 000 euros ;
- les travaux d'office pour compte de tiers en cas de péril dans les immeubles, donc 25 000 euros ;
- nettoyage d'office pour le compte de tiers, 5 000 euros ;
- et achat d'un défibrillateur, pour 3 000 euros.

En sécurité établissements recevant du public : achat de panneaux points de rassemblement, notamment pour la colonie de Houlgate, 3 000 euros.

Sécurité civile, achat de matériels pour les PPMS : 2 000 euros.

Le budget investissement est même inférieur à 25 200 euros par rapport à 2012. Ceci s'explique par les travaux d'office. Nous avions prévu l'année dernière 50 000 euros et nous n'avons mis au budget que 25 000 cette année.

Les recettes : pour un budget de 66 225 euros, nous retrouvons les 25 000 euros pour les travaux d'office pour compte de tiers, les 5 000 euros de nettoyage d'office et la dotation générale de décentralisation de 36 225 euros.

Et la sécurité du travail pour M<sup>me</sup> Isabelle Juvin-Marleix.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Merci.

**M<sup>me</sup> Labrousse**

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire pour l'hygiène et la sécurité.

Maintenant, en ce qui concerne le logement, vous le savez, l'action de la commune en matière foncière l'a conduite à disposer d'un parc de logements privés dont elle assure une gestion saine mais mesurée, en pratiquant des niveaux de loyer équilibrés par rapport à la bonne gestion de ces biens, tout en veillant à leur conservation en réalisant les travaux qui sont nécessaires. En fonction des disponibilités, elle n'hésite pas à recourir à cet outil pour la prise en compte des situations urgentes auxquelles peuvent être confrontés les demandeurs de logements sociaux.

En dépenses : 212 000 euros. Ceux-ci représentent :

- les locations immobilières, pour 63 000 euros ;
- les charges de copropriété, pour 72 000 euros ;
- les honoraires de gestion, 30 000 euros ;
- et la maintenance des équipements et petites rénovations, 47 000 euros.

En recettes, 512 000 euros, qui se décomposent ainsi :

- les loyers des immeubles, pour 415 000 euros ;
- les charges locatives, 52 000 euros ;
- les commerces, 15 000 euros ;
- les parkings, 30 000 euros.

En investissement, pour un budget de 202 000 euros :

- une intervention sur l'hôtel de l'Arche ; des désordres de structure ont été constatés, donc pour 40 000 euros ;
- l'intervention au 15 bis, rue Etienne-Marcel ; c'est de la rénovation, pour 70 000 euros ;
- des réfections de toitures, pour 40 000 euros ;
- et les réfections d'appartement, pour 52 000 euros.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais vous dire.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Madame Labrousse.

Monsieur Hervo, le budget habituel plus, cette année, un peu plus.

**M. Hervo**

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, budget habituel, donc le budget de l'urbanisme qui, cette année, en fonctionnement, s'établit en dépense à 283 000 euros, dont la plus grande part constitue de la taxe foncière sur les propriétés de la Ville. En recettes, 1 700 000 euros, exclusivement constitués d'une prévision de la taxe additionnelle sur les droits de mutation dont, je crois, l'année dernière, on nous avait reproché d'être trop prudents. J'espère qu'on ne nous reprochera pas cette année d'avoir été excessifs !

**M. Conway**

Oui. Je vous remercie de le reconnaître.

**M. Hervo**

Oui, parce que la réalité a été meilleure que la prévision l'année dernière, c'est vrai.

En investissement, en matière d'urbanisme, des dépenses inscrites au budget à hauteur d'un peu plus de 2 500 000 euros, constitués pour la plus grande part de provisions pour des acquisitions d'opportunité. Il y en a très peu de ciblées, mais il y en a quand même une qui est certaine : c'est celle sur laquelle nous venons de délibérer, c'est l'acquisition du 53, rue de l'Aigle, le local de la police municipale.

Et en investissement, des recettes constituées de taxes et la quasi-totalité est constituée, d'une part, à hauteur d'un peu plus de 3 400 000 euros, constitués presque entièrement du versement pour dépassement de PLD, à hauteur d'un peu plus de 3,1 millions, et de la taxe locale d'équipement, à hauteur d'un peu plus de 200 000 euros.

Voilà pour l'urbanisme.

Un mot des grands projets maintenant, qui sont les suivants : en voirie, le projet de réfection d'un tronçon de l'Avenue Foch, à hauteur de 950 000 euros, et de la première tranche d'aménagement de la place de la Gare, c'est-à-dire essentiellement les démolitions dont on a parlé tout à l'heure, qui ne sont pas des démolitions d'ailleurs parce que les boutiques servent de murs de soutènement, donc la démolition, c'est une opération complexe de reprise de soutènement, accompagnée de la démolition, à hauteur de 400 000 euros.

*(M. le Maire quitte la salle.)*

Et puis, des dépenses pour la salle des spectacles en vue de sa mise en service, les dépenses d'aménagement du matériel d'exploitation du parking, et je rappelle qu'Yves Perrée, tout à l'heure, nous a également rappelé... qui s'élève à 480 000 euros, pardon, et Yves Perrée, tout à l'heure, nous a indiqué qu'il y aurait aussi des mobiliers pour la future salle de spectacles, à hauteur de 260 000 euros. Il ne s'agit, bien évidemment, que des petits mobiliers légers et pas du tout des gradins escamotables qui, eux, sont dans le montant du bâtiment et donc dans le budget de la ZAC.

Pour ce qui est de la ZAC, je vais vous présenter globalement l'ensemble des dépenses et recettes ZAC qui sont dans les budgets cette année, étant entendu que, comme on l'a évoqué tout à l'heure, ils sont ventilés, selon leur nature et selon des règles subtiles d'instructions M14 – sur laquelle je n'accepterai aucune question, étant strictement incapable d'y répondre ! –, qui se répartissent donc entre le budget de la Ville proprement dit et le budget annexe dont nous avons approuvé la création il y a quelques minutes.

La totalité des dépenses prévisionnelles inscrites pour la ZAC sur l'ensemble de ces deux budgets s'élève, je fais des arrondis, même si les chiffres sont importants, à environ 51 200 000 euros, répartis :

- en 19,6 millions sur le budget de la Ville ; il s'agit de superstructures ;
- et de 30,6 millions sur le budget annexe.

*(M. le Maire revient dans la salle.)*

De quoi sont constitués ces 51,2 millions ? Ce qui répond en partie, Monsieur Macé... enfin, ce qui est une composante de la réponse à la question que vous avez posée tout à l'heure :

- des études générales, à hauteur de 240 000 euros ;
- des acquisitions à faire, à hauteur de près de 14 300 000 euros, dont la composante essentielle, c'est l'acquisition de l'immeuble de La Sablière de la rue du Mans, à hauteur de 6,250 millions, puisque la promesse d'acquisition signée par la SEM a été transférée à la Ville lors de notre précédent Conseil Municipal ;
- des travaux de mise en état des sols, et cette fois, je ne me trompe plus, c'est-à-dire de démolition pour l'essentiel, à hauteur d'un peu plus de 1 200 000 euros ;
- des travaux de VRD, là, le poste est très important, à hauteur d'un peu plus de 13 800 000 euros ;
- des travaux de bâtiments, pour un total d'un peu plus de 33 200 000 euros, se décomposant en 12 700 000 euros pour l'achèvement de la salle de spectacles, près de 3 700 000 euros pour la modification-modernisation-extension de l'école Guest, 150 000 euros pour la création du local administratif à vocation de mairie de quartier, 900 000 euros qui représentent l'acquisition du volume crèche dans le bâtiment Marignan, cœur de quartier, et 2 100 000 euros qui constituent le solde de la modernisation-remise en ordre de l'école Renan actuellement assez avancée, qui commence à prendre forme, sur l'ancienne place de Belgique.

D'autres petites sommes moins importantes : 40 000 euros pour des impôts et assurances, 40 000 euros pour des contentieux, 50 000 euros pour la communication, 30 000 euros pour des frais divers, dont je vais être embarrassé de vous dire en quoi ils consistent si vous me le demandez parce que je n'ai pas le document détaillé sous les yeux, et de l'ordre de 800 000 euros pour financer des honoraires d'assistants maître d'ouvrage, conducteurs d'opération, dont nous allons avoir besoin pour renforcer notre compétence et notre capacité à gérer cette opération.

En recettes de tout cela, n'est inscrite qu'une recette certaine de 250 000 euros qui est la participation aux équipements publics de la ZAC du propriétaire de la parcelle la plus extrême à la frontière de Nanterre, rue Veuve-Lacroix, qui a l'intention de construire un immeuble à la place de sa parcelle actuellement occupée par un entrepôt ou un bâtiment industriel plutôt... j'allais dire plutôt vétuste ! Non, à côté de ceux de Nanterre, il est luxueux, mais enfin, un peu obsolète, disons ! Mais enfin, comme il va construire environ 800 mètres carrés habitables, ce n'est pas cela qui va modifier profondément le paysage de la ZAC. Donc, une recette de 250 000 euros seulement, étant entendu que, par prudence, nous n'avons pas inscrit le solde à percevoir de la cession des droits à construire à Bouwfonds Marignan, cœur de quartier, pour cause disons d'obstruction juridique, pour ne pas dire plus, et qui s'élève à la modeste somme de 14 millions d'euros.

Voilà les dépenses globales de la ZAC qui se répartiront sur les deux budgets, comme je l'ai indiqué.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Madame Raimbault, puis ensuite, ce sera M. de Boutray.

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues.

Les affaires scolaires recouvrent la gestion des inscriptions des effectifs et des locaux scolaires, l'accompagnement y compris financier du service public de l'enseignement, tel que le service de restauration, financement des fournitures scolaires, les divers transports scolaires, ainsi que les prestations périscolaires, actions de prévention sur la sécurité routière et sur la santé, mais encore le contrôle de l'exécution du contrôle du BEA de l'école Jerphanion, la supervision des travaux au sein des écoles.

Les moyens engagés correspondent à l'accueil de 1 626 enfants en élémentaire et 1 140 en maternelle au sein des neuf écoles de la commune.

Le budget des affaires scolaires est essentiellement de fonctionnement, dont les dépenses s'élèvent à 2 337 900 euros, dont les opérations de fonctionnement du BEA pour 571 000 euros. C'est essentiellement des dépenses récurrentes, que l'on retrouve chaque année, comme la restauration pour 1 million d'euros, les fournitures scolaires pour 136 000 euros, classes d'environnement 215 000 euros et les subventions 110 000 euros.

En ce qui concerne le fonctionnement, au niveau des recettes, nous avons... elles correspondent essentiellement à la participation des familles, notamment pour la restauration et les classes d'environnement, et s'élèvent à environ 1 400 000 euros pour cette année.

En investissement, les dépenses sont assez stables, puisqu'elles s'élèvent, cette année comme l'année précédente, à 3 000 euros. Comme vous le savez, c'est un service qui ne perçoit pas de recettes d'investissement.

Je vais vous dire deux mots sur les bâtiments.

Là, nous avons des dépenses d'investissement prévues au sein des écoles pour 589 000 euros, qui correspondent :

- à des travaux de rénovation intérieure et de mise aux normes de sécurité, pour 416 000 euros ;
- acquisition de mobilier, pour 135 000 euros ;
- et les études de réfection du préau de l'école Marsault et des mises en accessibilité de l'école élémentaire Renan, pour 38 000 euros.

À savoir que, du côté de l'espace voirie, le budget, nous prévoyons aussi une grille et un cabanon pour l'école maternelle pour ranger les vélos, pour 15 000 euros, et du côté de l'école Marsault, 2 800 euros pour des corbeilles.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Madame.

Je passe la parole à M. de Boutray sur la question du commerce.

**M. de Boutray**

Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui me concerne, je vais vous parler donc du budget qui est alloué pour le commerce et l'artisanat qui, par rapport à tous les budgets que j'ai pu entendre jusqu'à maintenant, sont extrêmement modestes, puisque le budget s'élève à 15 000 euros et ce budget a principalement pour vocation à développer et à accompagner les associations commerçantes des trois quartiers principalement : quartier Voltaire, Les Vallées et la place du Général Leclerc et, demain, sûrement les Champs-Philippe. En tout cas, aujourd'hui, c'est trois associations qui sont extrêmement dynamiques et qui ont besoin donc du soutien de la Ville.

Le budget de 15 000 euros se répartit principalement sur un premier budget de 7 000 euros qui vient en support des associations, pour compléter le financement d'animations telles que le festival, le Loto'Val, « La Garenne-Colombes fait son cinéma » ou les animations de Noël, les très brillantes animations de Noël qu'on a eues récemment. Une deuxième partie du budget est consacrée à un budget de 5 000 euros qui... depuis de nombreuses années, nous soutenons principalement les artisans au travers de la charte qualité de service qui est mise en place par la CMA, donc la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, dont le but est effectivement de maintenir et de s'assurer que l'ensemble de nos artisans maintiennent une bonne qualité de service au profit de nos clients, donc 5 000 euros. Il y a 3 000 euros également qui est mis et donné aux associations pour les concours de vitrine de Noël. C'est quelque chose qu'on a mis en place il y a quatre ou cinq ans, qui marche très bien et qui fédère plus de 80 commerçants à chaque fois. Donc, 3 000 euros viennent soutenir cela.

Voilà pour ce budget.

Et nous avons provisionné aussi un budget de 150 000 euros. C'est dans le cadre de si nous avons à préempter un commerce, puisque nous avons la possibilité de le faire, donc nous avons provisionné un budget prévisionnel de 150 000 euros. Donc, voilà !

Bien sûr qu'il fait l'objet, derrière, de recettes puisqu'on recède ce commerce.

Voilà, j'en ai fini. Merci.

**M. Conway**

Monsieur le Maire, je peux juste intervenir ?

**M. le Maire**

Merci.

On fera les questions après, si vous me permettez.

**M. Conway**

C'est juste ponctuel.

**M. le Maire**

Non, mais on fera les questions après.

Madame Juvin-Marleix, je vous en prie ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je vous remercie.

Le budget que nous vous proposons aujourd'hui enregistre une progression de 4,85 % par rapport au budget primitif 2012.

C'est une progression qui nous permet d'assurer à la fois les embauches d'agents qui vont travailler sur la ZAC ; il y a quatre embauches prévues à la fois dans la voirie, les bâtiments, les finances et les marchés publics.

C'est un budget qui nous permet d'assurer également une participation active de la Ville à la mutuelle ; c'est un projet que nous souhaitons présenter en CTP au mois de février ou au mois de mars, je pense au mois de février prochain, et pour lequel nous budgétions environ 100 000 euros.

Cela nous permet également de cotiser au système d'assurance-chômage général, puisque nous y avons adhéré, d'assurer également l'augmentation de la cotisation du CNFPT, qui est le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, dont les cotisations ont augmenté pour toutes les collectivités territoriales.

Cela nous permet également de supporter la refiscalisation des heures supplémentaires et de poursuivre, enfin, notre politique de formation qui est une politique de formation, je pense, très appréciée des agents, puisque, cette année, c'est l'équivalent d'un peu plus de 4 équivalents temps plein, en termes de temps de formation mis bout à bout, qui représentent 926 heures de formation, 386 actions de formation et plus de 300 agents qui sont... largement plus !... qui sont partis en formation et également de poursuivre notre politique de titularisation.

Un mot pour compléter ce que M<sup>me</sup> Labrousse disait tout à l'heure... enfin, pour lequel elle m'a laissé la parole : nous enregistrons également une recette qui est une subvention... un acompte sur la subvention du Fonds national de prévention de 20 000 euros. C'est un acompte qui nous est versé dans le cadre de la refonte du document unique et sur lequel vous avez déjà eu à débattre.

Voilà pour ce budget.

Je voulais simplement saisir l'occasion qui m'était donnée de prendre la parole pour remercier l'ensemble de l'équipe de nos agents qui ont un dévouement tout à fait exemplaire et un amour du service public.

Je vous prie, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur Thierry Sammut, de bien vouloir recevoir mes remerciements pour tout le travail effectué durant cette année.

**M. le Maire**

Merci, Madame.

La parole est à M<sup>me</sup> Fommarty sur la petite enfance.

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Bonsoir.

Moi, je vais donc vous parler du budget des crèches et petite enfance.

La petite enfance, comme vous le savez, regroupe la gestion des demandes, attributions des places en crèche et doit gérer un budget, donc soit d'une partie des structures en régie, donc, à ce moment-là, on a une gestion totale avec l'alimentation, les fournitures d'hygiène, le petit équipement, la prévention sanitaire, les festivités. Et puis, il y a aussi le contrôle des DSP pour deux de nos structures et puis quelques berceaux en location dans une structure privée, qui est gérée par Peugeot.

Ce budget de fonctionnement est relativement important, puisqu'il est estimé à presque 7 millions d'euros, mais la plus grosse partie, en fait, je la repasse à Isabelle Juvin-Marleix, puisque c'est la masse salariale qui en fait le plus gros, puisqu'on est à peu près à 6 millions d'euros de masse salariale.

Pour moi, je me contenterai de 1 million, un petit peu plus de 1 million d'euros, pour gérer effectivement les charges à caractère général de la crèche, sachant que mon budget est en partie mutualisé avec le reste du service d'actions sociales et familiales.

Le budget reste assez stable par rapport à l'année dernière.

Au niveau des recettes, j'ai, bien sûr, toujours la participation familiale, que l'on estime un petit peu supérieure cette année par rapport aux années passées parce que nous avons, particulièrement cette année, essayé de développer les séjours à temps partiel, en regroupant les journées qui ne sont pas prises par des parents parce qu'une maman est à 4/5<sup>ème</sup>, parce qu'elle a un congé en semaine. On a essayé de regrouper toutes ces journées et de les proposer à des personnes qui n'avaient pas besoin d'un service à temps plein. Donc, par cela, nous avons pu optimiser le remplissage de la place en crèche et nous devrions donc avoir un taux de remplissage sur l'année globalement un petit peu plus important que les années passées.

La CAF : le CG nous subventionne toujours à hauteur d'un petit peu plus de 2 millions d'euros. Et puis, nous avons ensuite effectivement les retours avec les DSP.

En ce qui concerne le poste de dépenses, qui est un peu plus en investissement, il n'y a pas de recettes d'investissement. Par contre, au niveau des dépenses, cette année, nous avons estimé un budget travaux de 186 200 euros, en augmentation par rapport à l'année dernière.

Je remercie M. le Maire de me l'avoir accordée parce que, en fait, l'augmentation nous permettra de faire l'accessibilité et la mise en sécurité pour handicapés de la crèche des Vallées, puisque, progressivement, il va falloir le faire. Donc, nous avons un budget de

68 000 euros pour cette accessibilité. L'augmentation du budget me permet de garder un budget équivalent pour les travaux, remise en état, peinture, etc., changement de stores à la crèche familiale, etc., sur les autres crèches par rapport à l'année dernière.

Voilà, je pense avoir à peu près tout dit.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Madame Fommarty.

Je passe la parole à M<sup>me</sup> Gaillabaud, et ensuite ce sera M. Houtart.

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Merci bien, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne le domaine de la voirie, les dépenses de fonctionnement se situent... se placent sous le sceau de la continuité, puisqu'il y a poursuite des contrats signés.

En ce qui concerne les dépenses, nous avons un total d'un peu plus de 1 020 000 euros, essentiellement des contrats avec UFS pour la voirie, Aximum pour le marquage au sol, SPIE pour l'éclairage public, la signalisation et puis, nous continuons la mise en peinture du mobilier urbain. D'une année sur l'autre, nous avons une augmentation de 4,3 %, ce qui correspond grosso modo à la révision des contrats.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous avons une forte augmentation du total, puisque nous arrivons à la somme de 685 000 euros, plus grosso modo plus 27 % par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est due, pour la plus grande part, au droit d'occupation du domaine public, c'est-à-dire tout ce qui concerne les chantiers.

En ce qui concerne les investissements de voirie, cette année, nous avons fait un bond, puisque nous passons d'un peu plus de 2,3 millions à 4,7 millions. C'est pour... Comme M. Hervo l'a signalé tout à l'heure, nous avons évidemment les grands travaux faits sur la ZAC des Champs-Philippe et nous avons également des études concernant la maîtrise d'œuvre de l'avenue Marie-Juliette, la maîtrise d'œuvre également de la place de la gare. Nous avons des travaux sur... Nous avons :

- la vidéoprotection dont nous avons parlé tout à l'heure, pour 1,4 million ;
- des travaux SIPPAREC, pour 260 000 euros ;
- des travaux au cimetière : la réhabilitation d'une allée au cimetière pour 60 000, l'extension du columbarium au cimetière, pour 50 000 euros ;
- et également des travaux d'éclairage public, que ce soit moyenne ou basse tension ;
- et une politique de fournitures et de pose de nouveaux candélabres sur la ville.

Bien évidemment, nous continuons les travaux d'investissement de bail sur voirie avec la création de place PMR, des îlots pour les entrées charrières, sans oublier les travaux de résidentialisation du secteur Augustine-Groues-Puits-Fleuri, pour 300 000 euros.

Je termine avec les travaux de réfection des enrobés, place de la Colonne, prévus pour 75 000 euros, donc dans le quartier Sud.

Je rappellerai qu'il y a eu, au cours de l'année 2012, la création des stations Autolib', la maîtrise d'œuvre de Foch et puis la création de l'avenue du Général Leclerc qui a emporté de beaux succès.

En mobilier urbain, vous avez également des fournitures et pose pour 168 000 euros, que ce soit de la signalisation directionnelle, des barrières, des potelets, enfin tout ce qui correspond à l'entretien... enfin, l'investissement régulier de la Ville.

Voilà pour le pôle voirie.

En ce qui concerne le pôle propreté, là, également, nous avons la continuité des contrats en ce qui concerne Sita et Citec. L'augmentation enregistrée est due à la révision des contrats.

Petite nouveauté par rapport à l'année passée, c'est la mise en place d'un Plan local de prévention des déchets dont le but est de réduire de 7 % par habitant les ordures ménagères et assimilées. Pour ce faire, nous recevrons une subvention de l'ADEME, c'est-à-dire l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Donc, cette subvention sera de 40 000 euros pendant cinq ans, ce qui n'est pas rien. Et donc cette campagne de promotion de compostage sera lancée sur le premier semestre de 2013, avec des mises en place de composteurs, etc.

En ce qui concerne la propreté, je rajouterai que nous avons mis en place une cellule anti-tags qui fait l'unanimité.

Au niveau des recettes, nous avons la subvention de l'ADEME, pour 37 500 euros ; j'en ai parlé tout à l'heure.

Voilà !

**M. le Maire**

Merci, Madame Gaillabaud.

Monsieur Houtart ?

**M. Houtart**

Bonsoir.

Dans la délégation entreprises et emploi, c'est essentiellement voué au financement de la Maison de l'emploi, à hauteur de 16 900 euros. C'est la fonction 520 chapitre 011, sachant que tout ce qui est Missions locales, c'est dans le chapitre du CCAS. Donc, nous, c'est essentiellement le financement de la Maison de l'emploi.

À quoi sert la Maison de l'emploi ? Je voudrais vous faire juste un petit rappel. On organise des salons, des forums, des forums de l'emploi, mettant en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi ; aujourd'hui, c'est un sujet plus qu'important. D'autre part, on assure des formations, et en particulier aux créateurs d'entreprise ; beaucoup de formations sont données sur ce sujet. On oriente et on dirige les demandeurs d'emploi sur de nouveaux secteurs par des formations qui sont données, pour savoir quel secteur prendre plutôt que d'autres, ce qui est essentiel : savoir où et quelle est la visibilité pour un demandeur d'emploi. Donc, ce sont les fonctions essentielles de la Maison de l'emploi que nous finançons donc, je vous le répète, à hauteur de 16 900 euros.

Pour ce qui est des entreprises, maintenant on a un club qui s'appelle le « Synergie Entreprises » qui a plus de 60 membres, qui regroupe donc des PME évidemment de La Garenne-Colombes, qui est maintenant complètement autonome financièrement, sachant que, l'année dernière, on avait donné une subvention de la Mairie ; enfin, il y avait un financement de la Mairie. Cette année, il n'y en a pas parce qu'ils paient tous une cotisation. J'allais dire que l'entreprise aujourd'hui est complètement autonome en termes de financement. Évidemment, il y a certaines aides qui ont été données avant, mais aujourd'hui, ils sont autonomes.

Voilà, mes chers collègues, le budget financement emploi et entreprises.

#### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Houtart.

Je passe la parole à M. Dransart sur le sport et la jeunesse.

#### **M. Dransart**

Merci, Monsieur le Maire.

L'essentiel de l'action politique en matière de sport se retrouve sur les budgets de mes collègues, puisqu'on a beaucoup de travaux et de budgets qui se retrouvent... enfin, de dépenses qui sont sur le budget espaces verts.

Je vais quand même les détailler parce que tout le monde n'a pas pu le faire.

En effet, depuis 2011, la Ville a entamé, comme vous le savez, un grand chantier de rénovation et d'embellissement des installations sportives, et nous poursuivons ces efforts sur 2013, avec notamment :

- pour la piscine, la troisième tranche de travaux : en fait, on va refaire l'accueil, intervenir sur l'étanchéité, revoir les murs aussi extérieurs et puis quelques aspects techniques.
- pour les gymnases, on va améliorer les éclairages, rénover le terrain extérieur de Pierre-Denis et puis aussi intervenir sur un problème d'étanchéité du toit de Marcel-Payen.

D'autre part, nous allons procéder à des études : alors, une étude d'implantation de courts de tennis à Marcel-Payen. Nous allons réaliser une extension du *club house* sur Chedal-Anglay. Nous allons travailler sur la création d'un terrain extérieur polyvalent pour les jeunes. Nous allons intervenir sur les vestiaires du foot, suite à un problème d'infiltrations qui durent depuis quelque temps. Nous allons ensuite terminer la lice du terrain de foot qui nécessite quelques finitions. Nous allons créer un abri sommaire pour les spectateurs assistant aux matchs de foot et nous allons changer le système électrique des pistes d'escrime.

Donc, vous voyez, il y a encore beaucoup d'améliorations qui vont être apportées à nos installations sportives cette année... enfin, en 2013.

J'en profite pour remercier également Thierry Sammut et Fabrice Chaillet pour :

- l'ensemble des réalisations effectuées en 2012 ; elles ont été nombreuses sur les installations sportives ;
- la coordination, parce que ce n'était pas forcément simple de les faire dans des temps parfois très courts. Pour preuve, je reçois régulièrement des félicitations des usagers, des utilisateurs et puis des associations, encore hier soir, pour l'excellent niveau des installations aujourd'hui. Ils sont très, très satisfaits. Donc, on n'a plus qu'à améliorer encore pour faire de l'enchantement, maintenant !

Alors, pour ce qui est du budget proprement dit concernant le sport, c'est ce qui rentre dans le cadre du budget du sport : pour le fonctionnement, nous avons, et comme l'avait précisé M. Perrée, la patinoire, la fameuse patinoire qui vient juste de se terminer, qui a été très appréciée et qui a encore eu un grand succès. Donc, on prévoit de remettre 130 000 euros au budget pour 2013, donc l'équivalent, c'est-à-dire 120 000 plus les frais annexes.

Je vous informe, par ailleurs, que nous avons trouvé un accord avec le comité d'entreprise de la SNCF pour mettre en place une nouvelle convention de l'utilisation des terrains de la SNCF. Nous allons pouvoir profiter de plus d'espace, de plus de structures, de plus d'heures en tout cas ; cela va être très utile. Nous avons mis en place... enfin, nous allons mettre en place très, très prochainement cette convention qui aura un montant de 30 000 euros par an, qui, je vous en parlerai prochainement, apportera de nombreux choix supplémentaires pour les associations.

Nous avons mis en place, par contre, dernièrement une convention avec « Elite Soccer 5 », qui est située à Nanterre juste à côté du terrain de foot Marcel-Payen, juste derrière. Donc, cela, c'est les terrains de foot d'intérieur, donc *indoor*, selon l'expression, et qui permet aux jeunes d'utiliser une fois par semaine, quatre heures précisément, ces installations pour leur plaisir. Cela, c'est pour un montant de 15 000 euros par an.

Ensuite, nous avons le budget, effectivement, de fonctionnement de la piscine. Alors, dans les grandes lignes, nous avons 33 000 euros prévus pour 2013, avec, comme d'habitude, les produits pharmaceutiques et tous les nécessaires pour l'utilisation et le fonctionnement de la piscine.

En investissement, nous avons 1 400 euros sur nos petits appareillages, comme chaque année ; il n'y a pas de changement.

Et puis, nous espérons, comme d'habitude, avoir des recettes sur cette piscine, à hauteur de 42 000 euros.



Enfin, en parallèle, je vous rappelle que nous avons maintenu, et nous aurons bientôt une séance plénière du Congrès des associations garennoises, donc ce dispositif qui permet aux associations... donc, à la Ville, plutôt, d'aider les associations autrement que financièrement et par le prêt des installations, mais au quotidien dans leur gestion, sur des aspects très techniques, que ce soient juridiques, comptables, financiers. Donc, nous leur apportons formation et aide au quotidien pour améliorer et optimiser leur gestion.

Cela, c'était pour le sport.

Alors, je vais vous parler de la jeunesse puisque mon collègue Baptiste Dubois est souffrant.

Les éléments qui m'ont été communiqués sont les suivants : le budget des centres de loisirs et activités périscolaires représentant 404 850 euros, avec, dans le détail, en essentiel, ce sont deux postes qui sont importants, qui représentent plus de 90 % du budget, c'est-à-dire l'alimentation et le transport collectif, ce qui représente 211 000 et 130 000 euros à eux seuls ; donc, vous voyez, c'est l'essentiel.

Il y a un petit investissement de 800 euros qui est prévu sur ce même budget. Cela, c'était pour information.

Sur le budget Houlgate, on a un budget défini à 223 000 euros qui, là aussi, comprend de gros postes que sont :

- les postes énergétiques, les flux énergétiques, donc l'électricité, le gaz, le fuel, pour 40 000 euros ;
- l'alimentation, pour 87 000 euros ;
- et puis les transports, à 17 800 euros.

En ce qui concerne la partie investissement, là, comme pour le sport, il y a des opérations qui sont sur d'autres budgets mais qui représentent un montant global de 134 000 euros et qui sont, pour le centre de vacances d'Houlgate notamment :

- la réfection des toilettes « camp bleu » ; et cela, il y a seuls les anciens pensionnaires qui peuvent savoir de quoi il s'agit !
- les remplacements de panneaux de bois de tentes ;
- la mise en place d'une alarme ;
- et la restauration des balcons d'une villa.

Voilà pour l'essentiel.

Et puis, enfin, il y a un budget pour les séjours extérieurs, conséquent puisqu'il est de 226 300 euros et qui, si je ne me trompe pas – un peu de détail, je vais vous donner cela tout de suite ! –, est composé essentiellement des contrats de prestations puisqu'on a 221 000 euros, rien que pour les contrats de prestations.

Ensuite, il me reste à vous présenter le budget pour le Point Information Jeunesse qui est de 9 800 euros et le budget pour le Conseil des Jeunes qui est de 6 000 euros.

Voilà pour la partie jeunesse.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Dransart.

Je passe la parole à M<sup>me</sup> Lioret.

Nous passons aux espaces verts.

**M<sup>me</sup> Lioret**

Merci, Monsieur le Maire.

En fonctionnement pour le budget 2013, le montant est de 428 200 euros, soit une augmentation de 4,20 %. C'est un supplément qui est relatif à l'entretien des nouveaux espaces verts de Jean-Jerphanion et la prise en charge des nouveaux espaces verts du tramway.

Concernant les investissements, il est cette année de 851 500 euros. Il y a donc de nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes pour 86 000 euros, fournitures et pose de nouveaux jeux au square Boiselle pour 40 000 euros et la création de sanitaires au square Corvisart de 100 000 euros.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Merci.

Madame Vingerling, je vous en prie, vous avez la parole.

Après, je passerai la parole à M. Zacaropoulos.

**M<sup>me</sup> Vingerling**

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, pour le cimetière, nous avons prévu en 2013 la cotisation SIFUREP en dépenses de fonctionnement, pour 1 500 euros ; également, les reprises de concession pour 15 000 euros en 2013.

Et, en recettes, nous avons l'achat et le renouvellement des concessions pour 24 000 euros, ainsi que le versement des taxes funéraires pour 5 000 euros.

**M. le Maire**

Merci, Madame Vingering.

Donc, M. Zacaropoulos et ensuite M. Gizardin.

Monsieur Zacaropoulos, sur le CTM ?

**M. Zacaropoulos**

Alors, moi, je vais vous présenter donc le budget...

Déjà, bonsoir, mes chers collègues et Monsieur le Maire !

... budget sur le CTM et, après, sur les bâtiments communaux, l'entretien des bâtiments communaux et la gestion des fluides concernant le Centre Technique Municipal qui, vous le savez, est un élément essentiel pour le bon fonctionnement de la ville au quotidien, que ce soit sur les infrastructures, les bâtiments, la voirie, les espaces verts.

Nous avons inscrit en budget de fonctionnement un montant de 458 550 euros, qui se décompose :

- pour la partie ateliers, qui gèrent notamment les dépenses liées à l'entretien du patrimoine réalisé en régie et toute la partie événementielle : un montant de 202 350 euros ;
- sur la partie garage, qui correspond à toutes les dépenses liées à l'entretien du parc automobile, tous les matériels motorisés, des taxis et les dépenses de transport et de carburants : un montant de 156 900 euros ;
- la partie reprographie, un montant de 45 300 euros, qui correspond à peu près au budget qui était inscrit l'année dernière ;
- toute la partie achats : un montant de 54 000 euros ; ces achats correspondent à tout ce qui est la fourniture de l'achat de papier et de matériels annexes administratives ; à noter que, sur cette partie-là, il y a une augmentation par rapport au budget de l'année dernière, du fait de la reprise en gestion par le CTM des dépenses liées au papier et aux cartouches d'encre qui, avant, étaient gérés dans les écoles sur la partie budget scolaire.

Sur la partie investissement, au niveau des ateliers, nous avons inscrit un montant de 64 900 euros, qui correspond notamment à tout ce qui est aménagement et outillage, pour un montant de 38 000 euros, et à la partie événementielle, pour 26 900 euros.

Sur la partie garage, un montant de 71 000 euros, qui correspond notamment à l'achat de quatre véhicules de service pour 65 000 euros, le reste étant l'aménagement et l'outillage pour la réparation des véhicules.

Enfin, sur la partie reprographie, un montant de 12 000 euros en investissement, pour l'achat d'un appareil de découpe de feuilles de papier.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Zacaropoulos.

C'est bon ?

**M. Zacaropoulos**

Je vais continuer !

**M. le Maire**

Sur le CTM ?

**M. Zacaropoulos**

Sur le CTM, c'est bon, c'est fini.

**M. le Maire**

La deuxième partie, c'est sur les bâtiments.

**M. Zacaropoulos**

Voilà, sur l'entretien des bâtiments communaux, donc hors scolaires, centres de loisirs qui ont déjà été évoqués par mes collègues, lors de leur présentation de budget.

En dépenses de fonctionnement, donc ce qui compose l'ensemble des contrats d'entretien des bâtiments et de la maintenance de ceux-ci, nous avons inscrit un montant de 309 050 euros ; un montant des dépenses de fonctionnement qui est en diminution par rapport à l'année dernière, du fait d'un certain nombre d'économies, notamment sur le marché des contrôles techniques, où la renégociation du marché a permis d'économiser 20 000 euros en moyenne.

Sur la partie investissement, c'est principalement sur les bâtiments administratifs que l'investissement va se faire pour un montant de 217 500 euros, avec notamment :

- l'étude à la Mairie d'une restauration collective en annexe B ;
- l'aménagement du patio au rez-de-chaussée et de l'auvent de l'Hôtel de Ville ;
- l'aménagement de différents étages, pour un montant de 30 000 euros
- et les provisions pour mobilier des équipements de la Ville, pour un montant de 70 000 euros ;
- le reste étant des provisions pour des réparations et les travaux divers qui pourraient avoir lieu sur les bâtiments administratifs.

Enfin, je termine avec la gestion des fluides qui, pour les non-initiés, correspond à toutes les dépenses qui sont liées à la consommation d'eau, d'énergie, c'est-à-dire gaz et électricité, et les combustibles pour les installations de chauffage, ainsi que la maintenance de ces équipements.

Sur la partie dépenses de fonctionnement, on est donc à un budget de 1 477 150 euros, composé de :

- 316 800 euros pour la partie dépenses d'eau, qui correspond à peu près à 21,5 % du poste ;
- sur la partie énergie, 1 048 300 euros, 71 % du poste ;
- de combustibles, 12 150 euros
- et sur la partie maintenance, 99 900 euros.

À noter que la plupart des dépenses liées aux combustibles et puis à l'énergie ont fait l'objet d'une augmentation et on prévoit une augmentation également sur cette année, du fait du coût de l'énergie qui a augmenté un peu partout dans notre pays, mais augmentation qui a été compensée par un très bon travail des services de la Mairie, notamment pour la détection des fuites d'eau, ce qui permet de résorber un certain nombre de surconsommations liées à des fuites d'eau ; et également, travaux d'isolation dans les équipements publics qui permettent de dépenser moins d'énergie pour le chauffage.

J'en ai fini.

Merci.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Enfin, Monsieur Gizardin ?

On met cela une deuxième fois ? Sur la vidéosurveillance, est-ce qu'il faut le répéter ?

*(Rires.)*

C'était prévu, mais enfin, vous n'allez peut-être pas répéter ce qui a été dit.

Allez-y !

**M. Gizardin**

En ce qui concerne le budget de la police municipale, moi, je n'aborderai que les charges à caractère général. Je laisserai M<sup>me</sup> Juvineux parler des...

**M. le Maire**

Oui, elle a beaucoup de succès, mais en clair, effectivement, tout le monde est concerné par le personnel, vous avez raison, Monsieur Gizardin !

Alors, parlez-nous des charges à caractère général.

**M. Gizardin**

Le budget s'élève à 35 000 euros et il se répartit en 22 000 euros de fonctionnement général et 13 500 euros d'achats divers et de prestations :

- pour 10 000 euros, les enlèvements ;
- pour les radios : 1 000 euros,
- les timbres amendes : 1 000 euros ;
- les attestations d'accueil : 900 euros ;
- maintenance et contrats pour les radios : 500 euros ;
- et 120 euros de redevances pour les radios.

Voilà !

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Gizardin.

Merci, Mesdames et Messieurs, pour ces présentations très complètes.

Je vous propose maintenant de laisser la parole à ceux qui souhaitent poser des questions aux uns et autres. On va essayer de les grouper parce que, parfois, les questions se recoupent. Et, ensuite, une fois que chacun aura fait ses commentaires et posé ses questions, nous passerons au vote du BP.

Sur l'assainissement, je ne vous le présente pas. Honnêtement, le budget de l'assainissement, c'est le même que l'année dernière. C'est simple, donc on va le faire assez simple.

Qui veut la parole ?

Monsieur Macé, vous voulez ?

Je vous en prie, oui !

**M. Macé**

Écoutez, je vais reprendre la présentation collègue par collègue, quand j'ai des interventions à faire.

Tout d'abord, en ce qui concerne M. Perrée : qui pouvait douter un seul instant du succès de la médiathèque ? Nous le savions tous, c'est un outil, en termes de culture, indispensable. Je ne reviendrai pas, évidemment, sur les péripéties, mais vous n'en êtes pas responsable, Monsieur Perrée, de la réalisation de cette opération en termes de travaux, mais, en tout cas, en termes de fonctionnement, évidemment, cela ne pouvait être qu'un succès.

Je réitère notre demande, en ce qui concerne le fonctionnement de cet équipement, d'avoir un bilan complet d'utilisation *via* la commission culturelle, nous permettant de bien analyser le fonctionnement actuel, le développement futur, les besoins en personnel, si nécessaire, de cet équipement. Nous savons tous autour de cette table qu'il a fallu, et c'était normal aussi, accroître les moyens en personnel indispensable à un fonctionnement harmonieux de cet équipement.

En ce qui concerne maintenant le Foyer des Arts et Loisirs, je suis obligé de réitérer notre demande aussi de faire une étude non pas uniquement sur des travaux indispensables, mais une étude sur le devenir de ce bâtiment, étant donné, et vous le savez comme moi, Monsieur Perrée, que le conservatoire de musique devrait être dans des locaux nettement améliorés et plus dignes d'un enseignement de qualité que les professeurs donnent dans cet équipement et permettant aussi, évidemment, un accroissement de l'éducation musicale indispensable, en particulier vis-à-vis des jeunes Garennois.

Madame Labrousse, que je remercie de cette présentation, je constate, un peu avec tristesse en tout cas, qu'en 2013, il n'est pas prévu du tout d'action en ce qui concerne le logement à caractère social en particulier, permettant peut-être d'arriver un jour, dont on ne sait toujours pas d'ailleurs, aux 25 % prévus maintenant par la nouvelle loi votée par le Parlement tout dernièrement. Ce qui avait été fait dans la ZAC des Champs-Philippe était normal, en termes de nouvelles opérations. D'ailleurs, le pourcentage est juste aujourd'hui le pourcentage voulu par cette nouvelle réglementation, mais nous sommes loin, très loin d'accéder au pourcentage voulu par aussi bien la loi 2000 que la nouvelle loi.

En ce qui concerne maintenant la présentation du budget de la ZAC des Champs-Philippe, je voudrais, tout d'abord, moi, revenir sur les moyens octroyés par la collectivité au fonctionnement du service qui est obligé de reprendre cette activité, du fait, il faut le dire et le souligner une nouvelle fois, de l'erreur manifeste d'appréciation, mes chers collègues de la Majorité municipale, pour ceux qui étaient là à l'époque, pas les élus de 2008, les nouveaux élus de 2008, mais les anciens, donc cette erreur par rapport à la non-conformité à la loi sur cette opération.

Aujourd'hui, vous nous proposez un service réduit à deux agents qui sont, certes, d'une très grande qualité mais qui sont évidemment insuffisants par rapport à la réalisation correcte de cette opération. Faudrait-il rappeler qu'il reste 98 millions de dépenses à réaliser, 77 millions de recettes, qu'il reste 60 % des acquisitions foncières à réaliser sur cette opération d'urbanisme importante pour notre collectivité ? Et comment penser que deux agents, aussi capables et professionnels soient-ils, puissent réaliser toute cette opération, prendre en compte toutes les spécificités diverses et variées que nécessite une opération d'urbanisme d'une telle ampleur.

Et ce n'est pas ce que j'ai entendu tout à l'heure des quatre postes supplémentaires qui sont, d'ailleurs, si j'ai bien compris, intégrés dans les services et non pas dans le nouveau service, ce qui semble d'ailleurs un peu étonnant en termes de procédé parce que cela veut dire que le service qui sera, j'imagine, dirigé par M. Boulard, n'aura même pas l'emprise directe par rapport à ces quatre agents, permettant de mener à bien l'opération.

Faudrait-il d'ailleurs croire ce que vous nous mettez dans la page 6 du rapport qui nous est présenté ce soir sur le budget primitif, et en particulier sur le budget annexe de la ZAC des Champs-Philippe : « *La Ville envisage actuellement, au moins à titre temporaire, la mise en place d'une régie directe en vue de la poursuite de l'opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe.* » ? Que veut dire « au moins à titre temporaire » ? Faudrait-il penser que, effectivement, c'est à titre temporaire que vous envisagez ce soir de nous proposer de la reprise en régie directe, en attendant, j'imagine, si c'est à titre temporaire, de lancer à nouveau une procédure adéquate et conforme à la réglementation pour confier cette opération, en fin de compte, à un nouvel aménageur ? Et que vous attendez, évidemment, les élections municipales et après, pour remettre sur rail ce dispositif parce que personne ne peut croire autour de cette table, le Maire en tête, que l'on peut gérer ce type d'opération avec deux agents. Tout cela n'est pas très sérieux.

En ce qui concerne M<sup>me</sup> Raimbault, dont je remercie aussi la présentation, je suis étonné, Madame Raimbault, que, dans votre présentation, vous n'indiquiez aucun élément en ce qui concerne aujourd'hui un sujet qui fait débat, à juste titre d'ailleurs, mais dont nous avons d'ailleurs parlé et notre collègue Christophe Conway en a parlé, sur les rythmes scolaires prévus et aménagés par rapport à l'ensemble des discussions qui ont lieu aujourd'hui au ministère de l'Éducation nationale, y compris avec les syndicats d'enseignants et avec les fédérations de parents d'élèves. Donc, je suis un peu étonné que vous n'en parliez pas, que vous n'indiquiez pas votre position par rapport à ce dispositif et le calendrier que vous envisageriez de mettre en place. Et on a tous compris qu'une date était normalement, j'allais dire, fortement sollicitée, septembre 2013, et éventuellement, à titre dérogatoire, septembre 2014. Nous n'avons pas la position sur la ville.

En ce qui concerne maintenant l'intervention de notre collègue sur le personnel municipal, cette présentation angélique ne me semble pas totalement correspondre à la réalité de ce que vous nous proposez ce soir, en nous affirmant fièrement qu'il y a une augmentation. Moi, ce que je constate ce soir, c'est que, sur certaines dépenses qui me paraissent importantes, il y a diminution.

Je prends comme premier exemple la formation qui est en diminution par rapport à ce que vous nous proposez. Les vêtements de travail sont aussi en diminution.

Donc, comment pouvoir annoncer fièrement que le budget est en augmentation où, sur des postes dont nous avons déjà parlé, en particulier la formation du personnel, nous sommes, en fin de compte, en diminution clairement affichée dans vos propositions budgétaires de ce soir ?

Sur le personnel, je ne peux que me réjouir de votre prise de position sur la prise en compte d'une aide éventuelle sur la mutuelle. J'attends évidemment de voir les modalités précises de cette mise en application et donc d'une prochaine délibération du Conseil Municipal, suite à votre proposition que vous ferez au Comité Technique Paritaire.

Je constate aussi, par rapport au tableau du personnel qui se trouve pages 90 et 91 et 92 du document budgétaire que, même s'il y a eu une amélioration du nombre d'emplois par rapport à l'année 2012, nous nous retrouvons quand même au chiffre de l'année 2011 en termes de nombre de postes pourvus, ce qui prouve que nous sommes toujours, par rapport aux équipements ouverts, entre autres, en diminution réelle, en fin de compte, de postes pour pourvoir à l'ensemble des missions à accomplir par les différents services municipaux, dont je ne peux que me féliciter, comme je le fais à chaque présentation du budget, sur le professionnalisme, le dévouement aux Garennoises et aux Garennois et leur attachement à notre ville.

En ce qui concerne la petite enfance, chère collègue, Madame Fommarty, je suis un petit peu inquiet, si vous me permettez, pour continuer toujours sur la présentation du personnel, sur les chiffres qui nous sont indiqués sur le secteur social et le secteur médicosocial, et en particulier sur le nombre en diminution des postes d'auxiliaires de puériculture. Quand je vois cette situation : nous avons, par exemple, 36 auxiliaires de puériculture de première classe en postes budgétaires ; nous n'en avons que 26 de pourvus. Quand on sait, et vous le savez, j'allais dire, mieux que nous tous autour de cette table, l'importance des missions confiées aux auxiliaires de puériculture dans les différentes structures d'accueil de la petite enfance, je crois qu'il y a une inquiétude à avoir, sur le recrutement, *a priori* que nous n'avons pas de personnels qualifiés dans nos différentes structures, quand je vois les chiffres en tout cas.

En ce qui concerne maintenant M<sup>me</sup> Gaillabaud et la propreté en particulier, nous ne pouvons que nous réjouir de la mise en place d'un Plan de prévention de diminution des déchets. Enfin, allez-vous comprendre qu'il faut réellement agir dans ce domaine-là et permettre enfin de diminuer le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères où je rappellerai que, pour l'instant, nous avons, je crois, l'un des plus hauts taux, voire le plus haut taux, du département ! Donc, je pense qu'il y a une nécessité d'agir rapidement dans ce domaine-là et, d'ailleurs, d'avoir peut-être encore un plan plus ambitieux que vous nous avez indiqué, que de diminuer de 7 % les déchets.

En ce qui concerne la cellule anti-graffitis, je souhaiterais que vous nous présentiez, à la commission municipale, évidemment, un bilan d'activité de la mise en place de cette cellule.

Monsieur Dransart, quelques mots : nous ne pouvons, évidemment, que nous réjouir de ce que vous avez, j'allais dire, pris en compte nos différentes demandes, en particulier sur les rénovations des équipements sportifs et en particulier de celui du gymnase Pierre-Denis. Cela ne retire pas, évidemment, notre demande où nous considérons que nous sommes en sous-capacité d'équipements d'accueil pour effectuer les pratiques sportives sur notre ville et nous sommes en demande de continuer à travailler sur un projet totalement ambitieux de construction d'équipements sportifs sur l'emplacement actuel du gymnase Pierre-Denis.

Nous ne pouvons aussi que nous réjouir de l'accord intervenu avec la SNCF dont, j'imagine, vous présenterez dans le détail, lors d'un prochain Conseil Municipal, la convention précise entre la Ville et notre partenaire de l'ASCO par rapport à cette utilisation.

En ce qui concerne notre collègue qui nous a présenté le budget du garage municipal, du garage et du CTM, je réitérerai la même demande que nous faisons depuis des années, et on nous dit : « Oui, ne vous inquiétez pas, cette année, vous aurez enfin le bilan que vous demandez », sur l'utilisation, pareil, du CTM, des heures passées entre Bezons et La Garenne-Colombes qui nous privent obligatoirement d'heures d'intervention, au profit de l'entretien des différents bâtiments et l'organisation des manifestations publiques.

Dernier point que je constate que personne n'a présenté, Monsieur le Maire, c'est ce que vous nous proposez sur les impôts. Donc, je vous laisse le soin de nous faire une présentation, et certainement que j'interviendrai ensuite.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Donc, on a noté toutes vos questions. On va les prendre globalement.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut poser des questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie, allez-y !

**M. Conway**

Je ne vais pas tout reprendre parce qu'il y en a beaucoup qui se rejoignent, mais je vais ajouter.

**M. le Maire**

Non, mais prenez les questions spécifiques, peut-être, puisque je passerai la parole à chacun après.

**M. Conway**

Je souhaiterais que... M. Girardin n'a parlé que des charges à caractère général...

**M. le Maire**

Girardin, il y a un « z ».

**M. Conway**

Pardon, Girardin !

Mais vous n'avez pas parlé des recettes.

**M. Girardin**

Pardon ?

**M. Conway**

Vous n'avez pas parlé des recettes.

En ce qui concerne la médiathèque, on en a parlé.

En ce qui concerne la ZAC, on en a parlé.

La semaine des quatre jours, on en a parlé ; je rajoute le fait qu'on était intervenus longuement dans le débat d'orientations budgétaires et je me demande donc à quoi sert un débat d'orientations budgétaires, puisqu'il n'a rien orienté du tout !

Sur la voirie, j'aimerais avoir des détails sur, notamment, la signalisation directionnelle et quel plan vous faites pour la circulation à vélo.

Pour les courts de tennis, l'étude courts de tennis au stade Marcel-Payen, j'aimerais bien savoir quel est l'objectif de cette étude.

Les taxes d'ordures ménagères, on en a parlé.

Pour l'action économique, je voulais juste signaler qu'il y avait un changement de présentation qui était le fait qu'on mettait bien dans ce domaine-là les frais de personnel. Donc, je pense qu'on a fait la répartition de la personne qui était dédiée à cette animation-là.

Et puis, au niveau de la petite enfance, je voulais attirer l'attention aussi sur un souci qu'il peut y avoir suite au changement de réglementation de la CAF qui relie ses subventions au temps de présence réelle des enfants. Donc, on a plusieurs options qui se présentent : une qui est logique, qui est de profiter de ces enfants absents occasionnellement pour le proposer à d'autres parents, mais d'avoir aussi à l'esprit que c'est la disparition d'un volant de disponibilité qui peut peser sur les équipes, puisque cela leur laisse... cela leur enlève de fait un temps « libre », entre guillemets, qui était disponible pour préparer les activités ou pour avoir une action un peu plus précise ou calme.

Voilà !

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Conway.

Mademoiselle Naturel ou Monsieur Ranji, vous voulez prendre la parole ? Non. Merci.

Donc, on va faire le tour de piste des uns et des autres, puisque vous avez été interrogés.

Monsieur Perrée, vous voulez répondre ?

**M. Perrée**

Il y aura une Commission culture le 24 janvier, donc je donnerai les réponses que vous avez demandées à M<sup>me</sup> Naturel qui se fera un plaisir de vous les transmettre, bien sûr.

**M. le Maire**

Très bien. Merci beaucoup.

**M. Macé**

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire ?

**M. le Maire**

Je vous en prie, au contraire, allez-y !

**M. Macé**

Juste un point : comme on parle de la médiathèque, où en est le projet de dénomination ? On en avait parlé et, officiellement, on ne voit rien arriver. Est-ce que, par rapport à ce qui avait été proposé, il y a une remise en cause ? Pas de remise en cause ?

**M. Perrée**

Rien n'est fait encore, rien n'est choisi.

**M. Macé**

D'accord.

**M. le Maire**

Merci.

Nous passons à M<sup>me</sup> Labrousse.

Donc, Madame Labrousse, vous ne faites pas assez de logement social.

**M<sup>me</sup> Labrousse**

Oui, mais je rappelle quand même que nous livrons cette année 157 logements dans la ZAC et nous faisons quand même des efforts par rapport à nos communes voisines.

**M. le Maire**

Merci.

Oui, il faut quand même dire que le préfet, ainsi que les villes voisines, quelle que soit d'ailleurs leur appartenance politique, reconnaissent les efforts que La Garenne-Colombes fait. La Garenne-Colombes est une ville de petite taille, je le rappelle, dont le foncier est occupé beaucoup plus que les villes voisines. Quand on se compare à Nanterre, Rueil-Malmaison, Colombes, ce sont des villes qui ont encore beaucoup de terrains libres et des capacités de construction. Nous, nous pouvons nous comparer à une ville comme Courbevoie, une ville très occupée, une ville comme Bois-Colombes qui, désormais, devient une ville occupée, depuis la dernière ZAC.

Donc, l'effort que nous avons fait de 157 logements sociaux, livrés là, est certes insuffisant pour atteindre les 25 %. On n'y est pas, objectivement, mais objectivement, on ne nous demande pas d'avoir 25 % aujourd'hui. C'est cela ce que dit la loi. Il y a une interprétation particulièrement politicienne de la loi que de dire : « Vous n'êtes pas à 20 ou 25 % ». Mais oui, on ne l'est pas parce qu'on a du temps pour l'être. Nous faisons un effort régulièrement.

Nous faisons aussi un effort pour que les logements sociaux qui sont construits, soient construits de telle manière qu'ils s'intègrent parfaitement, en particulier en manière architecturale, dans le paysage de La Garenne-Colombes. J'en veux pour preuve que les logements que nous avons livrés, vus de l'extérieur, ne sont pas stigmatisés. Nous voulons que chacun ait l'impression de participer à la même aventure urbaine.

Voilà sur M<sup>me</sup> Labrousse.

Peut-être, Madame Fomarty, vous avez été interrogée, je crois aussi, sur la question des auxiliaires de puériculture.

Oui ?

**M. Conway**

Je peux intervenir sur ce sujet ?

**M. le Maire**

Oui, si vous voulez.

**M. Conway**

Je rappelle simplement, quand vous dites qu'il n'y a pas de foncier disponible à La Garenne-Colombes, je rappelle, moi, ma demande qui est d'avoir un plan global d'action du pourcentage de logements sociaux par quartier et des objectifs qu'on se fixe par rapport à cela.

Et je rappelle aussi qu'il y a des opérations sur lesquelles on n'a pas eu de débat par rapport à cela. On parle de l'immeuble de bureaux place de Belgique ; cela aurait pu être des logements.

**M. le Maire**

Quelle démagogie, c'est incroyable !

**M. Conway**

Non, mais je dis. Voilà !

Et puis je vais prendre un exemple beaucoup plus...

**M. Hervo**

Vous êtes chef d'entreprise, Monsieur Conway ? Vous savez faire des arbitrages entre recettes et dépenses ?

**M. le Maire**

Monsieur Hervo, laissez parler M. Conway !

Allez-y, Monsieur Conway, concluez !

**M. Conway**

Je prends également l'autre opération, qui était avenue Conté, dans laquelle vous aviez un foncier sur lequel, en surface, il n'y avait que des garages et sur lesquels vous avez laissé filer l'opération pour une opération privée, par exemple.

**M. le Maire**

Oui, enfin, je vais vous répondre deux choses.

Excusez-moi, mais la Ville de La Garenne-Colombes ne peut pas acheter tous les terrains qui se libèrent. Quand il y a quelques terrains qui se libèrent, nous ne pouvons pas tous les acheter, voilà ! Nous sommes contraints par un budget.

Donc, d'un côté, vous nous dites : « Le budget, oui, il faut contraindre la dépense » mais de l'autre... En matière générale, vous dites cela et vous avez raison, il faut être prudent, et de l'autre, chaque fois qu'il y a une dépense à faire : « Ah, il faut la faire ! » Donc, c'est très contradictoire.

Et puis, alors, sur les immeubles de la place de la Belgique, pardonnez-moi, je ne peux pas laisser cela. Je l'ai déjà entendu, ce que vous avez dit : « On aurait dû faire des logements sociaux place de Belgique » !

Écoutez, une ville, c'est un équilibre. C'est démagogique, c'est totalement démagogique de refuser cette vision-là. Une ville, c'est un équilibre entre des logements, des activités, des bureaux. La ville de La Garenne-Colombes est celle de la région qui a le moins de bureaux, rapportés par habitant. Nous en avons le moins.

Pourquoi faut-il des bureaux ? Il faut des bureaux pour avoir des emplois parce que les gens ont besoin de travailler. Sinon, nous sommes des villes-dortoirs. Et il nous faut des bureaux parce que cela apporte des recettes fiscales à la Ville de La Garenne-Colombes.

Donc, quand nous avons 0,84 emploi par habitant, alors que la ville de Puteaux, par exemple – je la cite parce qu'elle est en tête d'affiche de la région –, est à 3,50 emplois par habitant, sans que cela soit l'objectif, évidemment, je trouve qu'il est un peu culotté de nous accuser de faire des bureaux, alors que nous en avons besoin plus que d'autres.

Et encore une fois, excusez-moi, l'emploi en France, c'est quelque chose d'inquiétant ; la situation est inquiétante. La situation qui consisterait à dire qu'il ne faut plus faire de bureaux, enfin, voilà ! À La Garenne-Colombes, on n'a pas fait beaucoup de bureaux ces dernières années, même très peu. Nous sommes la ville qui en a fait le moins.

Donc, s'il vous plaît, voilà, il faut aussi être raisonnable !

*(M. Houtart demande la parole.)*

Et puis, enfin, je vous rappelle que, si nous avions vendu les terrains de la place de Belgique pour faire du logement social, non seulement nous n'aurions pas de bureaux, nous n'aurions pas d'emplois à offrir aux Garennois, il n'y aurait pas eu de recettes pour

faire la rénovation du quartier des Champs-Philippe. Pardonnez-moi, ce sont des évidences qui ne sont peut-être pas sexy, mais qui sont réelles.

Monsieur Houtart, excusez-moi, vous voulez... ?

**M. Houtart**

Juste, si je peux me permettre d'aller évidemment dans votre sens : avant de commencer à faire des logements sociaux, il faut commencer à créer de la richesse.

C'est vrai que, Christophe, excusez-moi, mais c'est étonnant d'avoir ce raisonnement. J'avoue que je tombe par terre !

Je suis un peu comme Jean-Pierre Hervo, là, j'avoue que je tombe par terre !

Il faut commencer par créer de la richesse. En plus, on a une chance extraordinaire à La Garenne-Colombes, c'est d'être à côté de La Défense qui est un pôle très attractif, qui reste encore attractif malgré l'hyper-fiscalité qu'on met aujourd'hui sur les entreprises. On nous piétine tous les jours. Bon, on a quand même une chance à La Garenne-Colombes, donc profitons-en.

Mais ce raisonnement, j'avoue est... On ne peut pas, en effet, comme dit très justement le Maire, Philippe Juvin, on ne peut pas laisser passer cela, ce n'est plus possible. Aujourd'hui, c'est un manque de réalisme que de dire cela. C'est inacceptable ! Il faut le dire, il faut le souligner. Voilà !

**M. le Maire**

Bon, manifestement, vous n'êtes pas d'accord, mais ce n'est pas grave.

Monsieur Conway, vous voulez conclure sur le sujet ? Allez-y, je vous en prie !

**M. Conway**

Oui, effectivement, c'est incompréhensible !

Incompréhensible qu'on n'ait pas à La Garenne-Colombes les emplois à côté du logement et pas de transports collectifs et qu'on aille travailler à 25 mètres de chez nous ! Donc, il faut absolument des bureaux pour que les Garennois aillent travailler.

Le problème, ce n'est pas celui-là !

On est sur un bassin d'emploi. Parlons d'emploi ! Le bassin d'emploi, il est plus large. Ce n'est pas La Garenne-Colombes, c'est notamment la zone de La Défense. À La Défense, il y a des gens qui vont travailler à La Défense, ils aimeraient bien avoir le logement à côté de La Défense, au lieu de traverser, de prendre le RER et de le saturer. C'est un exemple.

La deuxième chose...

Au niveau de l'intercommunalité, c'est vraiment... Le périmètre à prendre en compte, c'est celui-là.

La deuxième chose, c'est : vous parlez des bureaux qui vont créer des emplois, mais vous savez que la plupart des bureaux, qu'est-ce qu'il se passe dans au moins 50 % des cas ? C'est des emplois qui se déplacent et vous avez des bureaux vides ailleurs. Donc, ne dites pas qu'en créant des bureaux à La Défense, on crée de l'emploi à La Garenne-Colombes. Je veux dire, il faut arrêter cela, quoi !

**M. Houtart**

Je n'ai pas dit à La Défense, mais à La Garenne-Colombes.

Là justement, il y a des études qui ont été faites. En effet, les grandes entreprises déménagent tous les cinq ans, sauf certaines. Tous les cinq ans, c'est comme cela. Tous les cinq ans, ils bougent.

Mais, justement, c'est pour cela qu'à La Garenne-Colombes, on a créé un club d'entreprises, de PME. En général, les PME... ce n'est pas « en général », c'est statistique... restent, elles se fidélisent à la ville. Donc, dans ces locaux de bureaux, si vous avez regardé, vous avez des locaux, en particulier... Jean-Pierre Hervo, arrête-moi si je dis une bêtise, mais je ne pense pas : l'espace Kléber, c'est plutôt pour des petits bureaux. Tout cela, cela va être un tissu de PME. Donc, ce sont des gens qui vont se fidéliser, ce sont des gens qui vont créer de la richesse.

Alors, en effet, les grosses entreprises bougent. Même le fait d'avoir encore une attraction de Paris qui est très importante, malgré tout ce qu'il se passe aujourd'hui.

On va en rester là, on va être gentil.

Mais les PME restent, se fidélisent. Il y a eu pas mal de créations de PME à La Garenne-Colombes, elles restent. En particulier, je pense à une société d'Internet, qui a été créée il y a trois ans maintenant, de création de sites d'Internet. Il voulait déménager parce que le chiffre d'affaires explose, tant mieux, il a dit : « Non, moi, je suis à La Garenne-Colombes, j'y reste », parce qu'il y a tout un lien social, il y a tout un contexte qui fait qu'il reste. Une grosse entreprise, c'est différent, là, on est d'accord.

**M. le Maire**

Merci. Voilà : trois immeubles de bureaux en vingt ans construits à La Garenne-Colombes ; vous voyez quand même la densification majeure ? Mon dieu, c'est quand même incroyable !

On va passer maintenant la parole à M<sup>me</sup> Fommarty.

Vous avez été interrogée, Madame, sur les auxiliaires de puériculture remplacées par des agents. C'est une question de M. Macé.

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Effectivement, actuellement, on est un peu comme toutes les structures petite enfance, il y a un problème pour recruter du personnel. On a des recrutements en cours, mais effectivement c'est difficile. Il n'y a pas, proche sur la région, parce que, en fait, cela fait partie des métiers où il est agréable d'avoir quelqu'un, des gens qui n'habitent pas trop loin de leur lieu de travail parce que, quand vous



devez arriver avant que les parents partent travailler, c'est bien de ne pas avoir non plus trop de temps de trajet pour traverser Paris pour arriver ici, par exemple.

C'est une des raisons aussi pour lesquelles on a peut-être – je sais que vous n'avez pas apprécié – choisi de mettre en DSP les nouvelles structures parce qu'à ce moment-là, le recrutement se fait sur des structures qui ont plus de pool de personnel et qui ont en général des pools de volants qui permettent de remplacer plus facilement.

Nous, on recrute parfaitement, on a des demandes, on n'a pas forcément des candidats intéressants, mais on remercie les personnels des crèches qui font les heures. Les enfants ne sont absolument pas lésés par rapport aux personnels. Il y a la présence, effectivement, on aimerait peut-être avoir quelques agents de plus qui permettraient d'alléger le programme des autres.

Pour l'autre question, à M. Conway, les problèmes de subvention de la CAF : effectivement, comme date butoir 2013, un alignement où la CAF va prendre plus en charge le temps de présence que des contrats, enfin, je veux dire, sans réalité. Effectivement, c'est compréhensible mais, en fait, cette réforme, cela fait plusieurs années qu'elle est donc en cours et La Garenne-Colombes s'est, en fait, tout de suite mise au diapason des réformes au fur et à mesure. Donc, par rapport à notre budget, nous estimons que nous n'aurons pas beaucoup de modifications, dans la mesure où cela fait déjà plusieurs années que nous appliquons la PSU et donc cette tarification avec un temps de présence des enfants.

En fait, le temps de présence, c'est aussi un temps de présence sur contrat, c'est-à-dire qu'on ne va pas demander à tout le monde d'être là de 8 heures à 18 heures 30, mais si les parents vont travailler pour 9 heures 30, ils font un contrat de 9 heures à 18 heures 30 ou 17 heures. Après, effectivement, s'ils arrivent dix minutes plus tard ou un quart d'heure plus tard, on ne fait pas non plus... ce n'est pas du pointage réel.

L'autre chose qui, effectivement, nous... enfin, et c'est ce que la CAF pousse à faire, c'est que les parents à qui on accorde actuellement des temps partiels parce que ce sont des gens qui travaillent à temps partiel ou des gens en recherche d'emploi, ils sont au courant, les directrices de crèche les informeront que tel enfant sera parti en vacances pour une semaine et donc leur proposeront de venir une journée de plus la semaine, etc., pour avoir, nous, un taux de remplissage un petit peu plus important.

Mais nous avons déjà appliqué la PSU depuis plusieurs années, donc pour le budget, cela ne devrait pas... (*mot inaudible*).

Si je peux me permettre, j'aurais une phrase à dire par rapport à la discussion précédente : j'ai, avec en particulier Brigitte Lioret, assisté à beaucoup de réunions du SIEP où on a parlé de la ville, de la circulation, etc. Une des choses qui a été mise en évidence par l'étude sur le... donc, le groupement du SIEP, c'est que, et cela se fait... enfin, c'est ce que le cabinet d'études Orénoque qui travaille avec nous mettait en évidence, c'est que, de plus en plus, les gens ont envie de ne pas aller très loin de chez eux pour travailler. Et cela fait aussi partie des choses qui sont intéressantes par rapport au développement du Grand Paris, des réseaux ferrés, etc. Parce que, si les gens habitent loin, ils prennent leur voiture, enfin, il faut des parkings, etc.

Et ils ont pointé du doigt le fait que, effectivement, à La Garenne-Colombes, c'est ce que M. Juvin vous disait, on avait un déficit de bureaux. Même si, effectivement, tous les gens de La Garenne-Colombes ne vont pas aller travailler sur la place de Belgique, mais s'il n'y a pas beaucoup de bureaux, effectivement, cela poussera les gens à aller plus loin.

C'est comme cela, il avait mis en évidence que, sur La Garenne-Colombes, par rapport aux villes environnantes, on était en déficit.

C'est une information. Merci.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Je passe la parole : c'est M<sup>me</sup> Gaillabaud qui avait été interrogée, c'est cela ?

Madame Gaillabaud ?

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Tout à fait. Tout d'abord, sur la propreté : bien évidemment, le taux de 7 %, Monsieur Macé, que je vous ai annoncé tout à l'heure, est le taux que le Grenelle nous impose mais rien ne nous empêche de faire mieux, bien évidemment. On essaiera de faire beaucoup mieux.

En ce qui concerne la cellule anti-graffitis, écoutez, j'ai noté vos *desiderata* et je vous transmettrai le bilan. Pas de problème !

**M. Macé**

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

En ce qui concerne le détail de la signalisation directionnelle qui m'a été demandé, cette signalisation directionnelle concerne essentiellement la médiathèque, Monsieur Conway, parce que nous n'avons pas de panneaux pour la signaler. Voilà !

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Dransart, vous avez des questions également sur essentiellement Pierre-Denis et les tennis, l'étude tennis.

**M. Dransart**

Aucun souci.

Alors, concernant la capacité des équipements, en 2007, les équipements étaient sous-employés, sous-occupés, donc on a fait en sorte qu'ils soient utilisés en pleine capacité. Il est vrai que, depuis 2007, l'augmentation du nombre de licenciés fait que nous avons besoin d'augmenter ces capacités. C'est pour cela que nous avons trouvé des solutions, notamment cette convention avec le comité d'entreprise de la SNCF qui va nous ouvrir des perspectives d'évolution, en attendant éventuellement, puisque c'est un des projets

sur lesquels nous travaillons, mais pas pour 2013, plutôt pour les années suivantes, de trouver une solution qui soit viable sur Pierre-Denis, même s'il n'y aura pas de miracle puisqu'on ne pourra pas faire un Stade de France sur l'emplacement actuel.

Cela dit, il faut quand même rester prudent puisque nous aurons, dans les années à venir, peut-être des opportunités sur l'organisation du quartier de la zone des Groupes, donc qui peut aussi trouver des améliorations de ce côté.

Concernant – cela, c'était pour M. Macé – M. Conway, les courts de tennis, oui, nous réalisons une étude, cette année, en 2013, pour implanter deux courts de tennis sur le terrain de Marcel-Payen.

Je ne sais pas si vous voulez plus de précisions ?

**M. le Maire**

Très bien.

**M. Conway**

La question, c'était : quel était l'objectif ? C'est parce qu'il y a un accroissement ou est-ce que c'est un remplacement des terrains ?

**M. le Maire**

Non, c'est en plus.

**M. Dransart**

C'est en plus.

**M. le Maire**

C'est pour doubler la capacité sur Marcel-Payen.

Oui, Monsieur Ranji, je vous en prie ?

**M. Ranji**

Très rapidement. Juste, vous avez dit, donc les terrains de tennis au niveau de Marcel-Payen, mais à quel endroit exactement ?

**M. le Maire**

Au fond, derrière les actuels.

**M. Dransart**

Dans le prolongement des terrains existants.

**M. le Maire**

En prolongement des actuels.

**M. Ranji**

D'accord, OK.

Et donc, puisque vous avez parlé aussi d'un terrain polyvalent, je crois ?

**M. Dransart**

Oui.

**M. Ranji**

C'est toujours l'endroit qui était prévu initialement ; c'est cela ?

**M. Dransart**

Ce n'est pas le même endroit. Enfin, si c'est la question, ce n'est pas le même endroit.

**M. Ranji**

D'accord.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Et puis, il y avait une question à M. Zacaropoulos sur le bilan du CTM. Enfin, ce n'était pas une question, c'était plutôt une affirmation !

**M. Zacaropoulos**

C'est plutôt une remarque. Je n'ai pas d'éléments chiffrés à transmettre à M. Macé, mais j'ai pris note de sa remarque et de sa question et puis on reviendra vers lui.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Très bien. Avez-vous d'autres questions ?

Oui, je vous en prie, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

J'avais une question à M. Gizardin.

Désolé de vous avoir massacré !

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Il est encore debout ! Il lui en faut beaucoup, à M. Gizardin !

Avez-vous une question à M. « Girardin » ? Non ?

(Rires.)

Merci.

Quant à la question des impôts, puisque M. Macé m'a évidemment posé la question...

**M. Conway**

Excusez-moi, Monsieur le Maire ?

**M. le Maire**

Pardon, je croyais que vous n'aviez pas de question.

Allez-y, posez votre question !

**M. Conway**

J'ai une question sur les recettes.

**M. Gizardin**

Les recettes : 156 000 pour les horodateurs et 100 000 de retours d'amendes de police.

**M. Conway**

Pourquoi vous avez prévu une diminution des amendes de police, de 150 000 à 100 000 ?

**M. Gizardin**

Les recettes ? Non, on avait budgétisé l'année dernière 215 000, mais là, on a eu 156 000 cette année.

**M. Conway**

Oui, mais sur les amendes de police, il était budgété 150 000 euros l'année dernière et là, 100 000 cette année. Donc, c'est lié au fait... ?

**M. Gizardin**

Cela vient des retours, je crois, avec n-1 ou n-2.

n-1 ?

**M. Noual**

C'est du réalisé 2012.

**M. Gizardin**

C'est n-2.

**M. Conway**

Donc, c'est sur le réalisé.

**M. Gizardin**

L'explication, voilà, c'est le réalisé.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Moi, je réponds maintenant à M. Macé concernant les impôts, puisque c'est une question importante, vous avez raison.

Donc, nous avons, comme vous le savez, d'abord, Monsieur Macé, nous n'avons pas les bases aujourd'hui, nous n'avons qu'une estimation très globale des choses.

Ce que nous savons, c'est que, probablement, sur la CFE, sur la CVAE... En tout cas, sur la CFE, cela ne devrait pas bouger nos recettes en masse. Sur la CVAE, on imagine une diminution, déjà, ce qui, évidemment, nous pose problème. Nous avons une certitude d'augmentation du FPIC, de prélèvements. Nous pourrions passer de 300 à 900 000 euros, donc c'est une taxe qui est imposée à la Ville de La Garenne-Colombes au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal, le FPIC, et des communes isolées, de 600 000 euros qui est quand même prélevé sur le budget de La Garenne-Colombes, ce qui est évidemment extrêmement important pour une ville comme la nôtre.

Nous n'aurons que les bases à mi-février, mi-mars, donc nous avons bâti ce budget sur la base du prévisionnel de recettes qui vous est affiché page... Il n'y a pas de numéro de page, d'ailleurs !

Page combien ? Moi, j'ai la page D1, donc, à mon avis, ce n'est pas cela.

Vous le trouverez dans le...

**M. Conway**

C'est la page 95, il me semble.

**M. le Maire**

95 ?

Oui, vous avez raison, c'est après la 94, donc on va dire que c'est la 95.

Donc, un budget... un prévisionnel de 21,8 millions *versus* de 23,03 millions sur 2012. Nous adapterons les taux que nous voterons dès que nous connaîtrons précisément les bases. D'accord ?

(M. Macé demande la parole.)

Je vous en prie !

**M. Macé**

OK, donc cela, ce sera à un prochain Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Oui, bien sûr.

**M. Macé**

En mars, j'imagine, que l'on votera les taux et on y discutera précisément ou non de l'augmentation des taux et, ensuite, des impôts locaux.

Dernier point sur lequel vous n'indiquez pas grand-chose non plus : c'est votre proposition dans le budget – que je retrouve ! –, page 27. C'est sur l'emprunt contracté qui s'élève, si je lis bien, pour le budget que vous nous proposez à 21 351 000. Est-ce que c'est bien le cas ?

**M. le Maire**

Oui, c'est bien le cas.

C'est évidemment, vous avez raison de le faire remarquer, c'est très important, c'est aussi une conséquence de l'intégration dans le budget de la Ville de La Garenne-Colombes de l'opération ZAC, bien entendu. Cet emprunt n'aurait pas été aussi important si nous n'avions pas réalisé cette opération. C'est tout l'objet, en fait, de la discussion qu'il y a eu tout à l'heure, que M. l'expert nous a présentée, sur les conséquences sur le budget de la Ville de cet emprunt qu'on estime à 13,2 millions au titre de la ZAC.

Avez-vous d'autres questions, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Qu'on comprenne bien : donc, 13,2 millions, donc si je calcule rapidement, cela fait 8 millions au titre... si on était à périmètre constant, donc sans la ZAC : 8 millions pour la Ville.

**M. le Maire**

Voilà, à peu près cela.

**M. Macé**

Donc, on passerait de 3,4 millions l'année dernière à 8 millions d'emprunt.

**M. le Maire**

Oui, c'est cela.

**M. Macé**

D'accord.

Vous qui êtes contre l'emprunt, d'accord ! Dont acte.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Bien, écoutez, vous n'avez plus de questions, je pense, les uns et les autres, sur le budget.

Merci à vous tous d'avoir fait cette présentation.

Merci à Messieurs les membres de l'Opposition de leurs questions très précises.

Je vous propose : nous allons passer au vote d'abord du budget primitif de la Ville, si vous le voulez bien.

Nous devons voter section de fonctionnement puis section d'investissement ou globalement ?

**M. Noual**

Globalement.

**M. le Maire**

On peut le voter globalement ?

Monsieur Macé, c'est vrai ?

**M. Macé**

Oui, si tout le monde en est d'accord.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

**M. Noual**

Non, c'est par défaut.

**M. le Maire**

Monsieur Noual, vous aurez une discussion juridique avec Monsieur Macé. Il me dit que c'est par défaut, mais on va quand même demander, par politesse : est-ce que tout le monde est d'accord ?

Très bien, voilà !

Mais vous aurez... D'ailleurs, j'aimerais bien que vous ayez une discussion tous les deux, cela m'intéresserait.

Sur la présentation générale du budget, section d'investissement et de fonctionnement, le budget vous a été présenté à 60,960 pour le fonctionnement et 47,975 pour l'investissement : qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le BP de la Ville de La Garenne-Colombes est donc adopté.

#### **- Vote du Budget Primitif 2013 - service de l'assainissement.**

##### **M. le Maire**

Nous allons donc passer au vote suivant, qui est le BP 2013 sur le service de l'assainissement. Là, vous me permettez de ne pas m'appesantir sur un budget qui est similaire à celui de l'année dernière.

Donc, pas de question, j'imagine, sur l'assainissement ? Voilà !

On va voter : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

Cela fait partie des budgets agréables à voter !

#### **- Vote du Budget Primitif 2013 de la ZAC des Champs-Philippe.**

##### **M. le Maire**

Enfin, dans la foulée, puisque cela vous a été présenté deux fois quasiment ce soir : le vote du budget primitif 2013 pour la ZAC des Champs-Philippe. Nous allons donc voter. Y a-t-il des oppositions ? 5. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Donc, 30 voix pour.

Donc, adopté le BP 2013 de la ZAC des Champs-Philippe.

Le point suivant est le point 3.2 sur le personnel...

Monsieur l'expert, je vous remercie infiniment de votre présence. Je vous libère, à moins que vous ne vouliez rester jusqu'à la fin, mais vraiment les journées sont longues !

##### **M. Bande**

Si cela ne pose pas de problème, je vais rester avec vous.

##### **M. le Maire**

Avec plaisir ! On y prend goût, méfiez-vous !

(Rires.)

#### **Ressources Humaines**

##### **3.2 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois.**

##### **M. le Maire**

Madame Juvin-Marleix, le tableau des emplois, la modification : il y a un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe pour le PIJ.

Pas de questions à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix ou à M. Dransart, au titre de M. Dubois ? Pas de questions ? Pas de remarques ?

Donc, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

#### **IV - Divers**

##### **4.1 - Décisions.**

N° 2012/238 : Avenant n° 2 au marché à procédure adaptée n° MAPA/2010/VOI/08 - travaux d'aménagement de la voirie de l'avenue du Général Leclerc - Lot 1 travaux de voirie et réseaux divers (VRD).

N° 2012/239 : Attribution d'une concession funéraire n° 18007.

N° 2012/240 : Attribution d'une concession funéraire n° 17997.

N° 2012/241 : Attribution d'une concession funéraire n° 17993.

N° 2012/242 : Attribution d'une concession funéraire n° 18005.

N° 2012/243 : Attribution d'une concession funéraire n° 17994.

N° 2012/244 : Attribution d'une concession funéraire n° 17991.

N° 2012/245 : Attribution d'une concession funéraire n° 17980.

N° 2012/246 : Attribution d'une concession funéraire n° 17979.

N° 2012/247 : Attribution d'une concession funéraire n° 17992.

- N° 2012/248 : Attribution d'une concession funéraire n° 18006.
- N° 2012/249 : Attribution d'une concession funéraire n° 17995.
- N° 2012/250 : Attribution d'une concession funéraire n° 18001.
- N° 2012/251 : Attribution d'une concession funéraire n° 17999.
- N° 2012/252 : Attribution d'une concession funéraire n° 17990.
- N° 2012/253 : Attribution d'une concession funéraire n° 17996.
- N° 2012/254 : Attribution d'une concession funéraire n° 18003.
- N° 2012/255 : Attribution d'une concession funéraire n° 18009.
- N° 2012/256 : Attribution d'une concession funéraire n° 18004.
- N° 2012/257 : Attribution d'une concession funéraire n° 17984.
- N° 2012/258 : Attribution d'une concession funéraire n° 18010.
- N° 2012/259 : Attribution d'une concession funéraire n° 17985.
- N° 2012/260 : Attribution d'une concession funéraire n° 17983.
- N° 2012/261 : Attribution d'une concession funéraire n° 17989.
- N° 2012/262 : Attribution d'une concession funéraire n° 17987.
- N° 2012/263 : Attribution d'une concession funéraire n° 17986.
- N° 2012/264 : Attribution d'une concession funéraire n° 18000.
- N° 2012/265 : Attribution d'une concession funéraire n° 17988.
- N° 2012/266 : Attribution d'une concession funéraire n° 17981.
- N° 2012/267 : Attribution d'une concession funéraire n° 17998.
- N° 2012/268 : Attribution d'une concession funéraire n° 18002.
- N° 2012/269 : Attribution d'une concession funéraire n° 18008.
- N° 2012/270 : Attribution d'une concession funéraire n° 17982.
- N° 2012/271 : Contrat avec l'association « La Compagnie des Pendrillons » relatif à la programmation d'un concert scolaire prévu le mardi 18 décembre 2012 à l'école élémentaire Jean Jerphanion.
- N° 2012/272 : Contrat avec M. Didier Faget relatif à la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances prévues le vendredi 22 février 2013 à la médiathèque municipale.
- N° 2012/273 : Avenant n° 1 de transfert relatif à l'appel d'offres ouvert AOO/2010/06-06 « Fournitures de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances municipal de la commune de La Garenne-Colombes, lot 6 : produits surgelés ».
- N° 2012/274 : Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert « Marché de service d'assurance pour la commune de La Garenne-Colombes : lot 4 - Risques statutaires du personnel ».
- N° 2012/275 : Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert « Marché de service d'assurance pour la commune de La Garenne-Colombes : lot 3 - Flotte automobile et risques annexes ».
- N° 2012/276 : Emprunt pour financer les travaux 2012.
- N° 2012/277 : Décision de placer ses excédents de trésorerie.
- N° 2012/278 : Contrat de location du progiciel IPOPOP - Observatoire de la population : population et territoires.
- N° 2012/279 : Contrat de maintenance du logiciel Pelehas de la société AFI.
- N° 2012/280 : Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et l'entretien du matériel et des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux de La Garenne-Colombes - complément à la décision n° 2012-199.
- N° 2012/281 : Marché à procédure adaptée relatif au service de traiteur pour la réception des vœux du Maire de La Garenne-Colombes au personnel communal prévue le 18 janvier 2012.
- N° 2012/282 : Contrat avec la Compagnie « Double Z » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 16 janvier 2013 à la médiathèque municipale.
- N° 2012/283 : Contrat avec l'association musicale internationale relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 30 janvier 2013 à la médiathèque municipale.

#### **M. le Maire**

Les décisions du Maire, vous les avez reçues, mes chers amis, la liste habituelle.

Avez-vous des questions sur ce qu'on appelle les décisions du Maire ?

Pardon, je parle à la troisième personne, mais c'est le titre, donc les décisions que j'ai été amené à prendre. Et vous observez qu'il y a beaucoup d'attributions de concessions funéraires puisque je vous rappelle que nous avons décidé de soumettre ces concessions funéraires aux décisions du Maire, ce qui, juridiquement, est nécessaire.

Très bien.

Je vous demande de ne pas partir, Mesdames et Messieurs, avant d'avoir signé les budgets. Il y a deux parapheurs qui sont en circulation, surtout.

Avez-vous des questions sur les décisions du Maire ? Pas de questions ?

Pas de questions ? Personne ne veut m'interroger ?

Écoutez, c'est merveilleux d'être maire dans ces conditions !

#### **4.2 - Questions orales.**

##### **M. le Maire**

Je crois avoir terminé puisqu'aucune question orale n'a été déposée.

Merci infiniment pour vos questions, la qualité des débats que vous avez eus, qui a été très intéressante. Je souhaite que vous signiez le document avant de partir.

Enfin, je profite, avant que vous partiez : je présente à M. Chaillet les meilleurs vœux de rétablissement à votre père qui est hospitalisé depuis quelques jours.

Donc, ne partez pas, vous avez des choses à signer.

Merci beaucoup.

##### **M. Macé**

Est-ce qu'on pourrait avoir la date éventuelle, si elle est connue, des prochaines séances du Conseil Municipal ?

##### **M. le Maire**

Je ne les connais pas moi-même.

*La séance est levée à 23 heures 47.*